

G) LES BANQUES CENTRALES NATIONALES DE L' EUROSISTEME

G) LES BANQUES CENTRALES NATIONALES DE L' EUROSISTEME
Deutsche Bundesbank
2) Banque de Grèce
3) Banque de Finlande
4) <u>Banque d' Espagne</u>
5) Central Bank and Financial Services Authority of Ireland
6) Banque d' Italie
7) Banque centrale du Luxembourg
8) Banque des Pays Bas
9) Banque Nationale d' Autriche
10) Banque de Portugal
11) Banque Nationale de Belgique
12) Banque de France
13) Banque de Slovenie
14) Banque Centrale de Chypre
15) Banque Centrale de Malte
16) Banque Nationale de Slovaquie (à partir du 1.1.2009)

1) DEUTSCHE BUNDESBANK

Effectifs: 11.750

Projection jusqu' à la fin de 2012: 9.000

- La Deutsche Bundesbank (D.B) était initialement établie en mars 1948 sous le nom "Bank Deutscher Länder". Conformément au Deutsche Bundesbank Act de 26 juillet 1957, la Bank Deutscher Länder absorba les ex-affiliées Landeszentralbanken and son nom a changé à Deutsche Bundesbank. Elle est une institution fédérale de loi publique. Son capital de base qui s'élève à cinq milliard Deutsche Marks (2.556.459.405 euros), est tenu par le Gouvernement fédéral. Elle se compose du siège central (Directorium) à Frankfort à Main, de neuf Bureaux régionaux (dans le passé nommés "Landeszentralbanken") et 47 succursales.
- **Le 31.12.1991 la D.B avait 202 succursales.** En 1993, la D.B réduit le nombre de ses succursales à 192, en particulier 64 succursales principales (Hauptstellen) et 128 agences (Zweigstellen). Elle a décidé de faire fermer graduellement certaines agences et les restantes ont devenu succursales principales i.e. succursales égales. La division entre «Hauptstellen und Zweigstellen» a été supprimée. Le 31.12.2001 la D.B avait 127 succursales. En 2004, la Bundesbank avait 126 succursales. Jusqu' au 31.12.2004 60 succursales ont été supprimées. En 2006 la D.B avait 61 succursales et jusqu' à la fin de la période de réorganisation (**1^{er} octobre 2007**) avait seulement **47 succursales**.
- En 2003, la Banque transferra une grande part de son activité de comptage et de triage, en particulier faite par ses succursales, aux compagnies privées; bien que 2.600 employés perdirent leur emploi, aucun licenciement ne soit effectué ; les employés qui ont dépassé les 55 ans ont droit à une préretraite qui est égale à 75% du salaire tandis que les autres se déplacent dans d' autres unités de la Banque. Aussi, la Bundesbank encourage ces employés, qui desirent rester dans la Banque, de convertir leurs emploi à plein temps au travail à mi-temps qui s' accompagne de 83% du salaire brut et 65% du salaire net.
- La D.B., comme un membre de l' Eurosysteme, met en oeuvre la politique monétaire définie par le Conseil des gouverneurs de la BCE et exécute les autres activités principales du SEBC. Elle n' a pas d' une Imprimerie ou hôtel de monnaie. Elle achète le quota national des billets de banque en euro par les Imprimeries privées: a) Giesecke und Devrient (G and D) qui a deux sites de production à Munich et à Leipzig b) Bundesdruckerei Group à Berlin dont son propriétaire est la compagnie multinationale anglaise Apax Partners.
- La supervision bancaire est exercée par l'Autorité fédérale de la surveillance financière (Bundesanstalt für Finanzdienstleistungsaufsicht, BAFin) qui est en étroite collaboration avec la Banque centrale. La nouvelle super-autorité de réglementation et de surveillance BAFin, qui fonctionne depuis le 1er mai 2002, a incorporé l'Office fédéral pour la surveillance bancaire, l'Office fédéral pour la surveillance des entreprises d'assurance et l'Office fédéral pour la surveillance de la négociation de titres. La Bundesbank exécute la supervision prudentielle évaluant des documents,

rapports, comptes annuels et rapports d'audit soumis par les institutions ainsi que des audits réguliers des transactions bancaires sur place.

- Le Directoire est l'instance supérieure interne de la Banque. Il se compose du Président, du Vice-Président et 6 autres membres. Il est responsable de gouverner et diriger la Banque. Il prépare un statut d'organisation afin de distribuer les compétences entre ses membres et de transférer des responsabilités aux Bureaux régionaux. Le Président, le Vice-Président et les autres membres du Directoire sont proposés par le gouvernement fédéral et nommés par le Président de la République fédérale. Les membres du Directoire sont nommés pour un mandat de huit ans ou dans des cas exceptionnels pour une durée plus courte mais pas inférieure à cinq ans.

ACTIVITES DE LA DEUTSCHE BUNDESBANK

Activités principales

1) Mise en oeuvre de la politique monétaire définie par le Conseil des gouverneurs de la BCE.

2) Mise en oeuvre de la politique d'intérêt de change dans le cadre des politiques de la zone euro.

3) Gestion des avoirs de réserves de change et des avoirs en euro de la Bundesbank et du quota des avoirs de réserves de change de la BCE.

4) Systèmes de paiement: surveillance et assurance du fonctionnement doux et professionnel des paiements nationaux et transfrontiers.

- Gestion du Système de paiements de masse RPS qui a un 15% de total de petits paiements en Allemagne.

- Gestion du Système électronique de règlement de titres qui offre un règlement en monnaie de banque centrale.

- Gestion de la plate-forme unique partagée du système TARGET2 conjointement avec la Banque de France et la Banque d'Italie.

- Gestion du RTGSplus, qui à partir du 19 novembre 2007 est le composant national de la plate-forme unique partagée du système TARGET2. RTGSplus est le premier système en valeur de paiements transfrontiers et le troisième en valeur de paiements nationaux parmi les composants nationaux du système TARGET2.

- Prestation des services de compensation et de règlement pour des transactions cotées en Bourse et des transactions au comptant ou à terme cotées en dehors de la Bourse (OTC) en monnaie de banque centrale.

5) Banque des banques: tenue des comptes courants, prestation des services de règlement aux paiements scripturaux et facilités de refinancement dans le cadre de l'Eurosystème.

6) La supervision bancaire appartient à l'Autorité fédérale de la surveillance financière (Bundesanstalt für Finanzdienstleistungsaufsicht), BaFin) qui collabore étroitement avec la Bundesbank. La BaFin surveille banques, entreprises d'assurance et companies des titres. La Bundesbank évalue des documents, des rapports, des comptes annuels et des rapports d'audit soumis par les institutions supervisées et des audits réguliers des opérations de banque.

Autres activités

1) Banque de l'Etat: elle est la banque principale du gouvernement fédéral et dans une mesure limitée des gouvernements régionaux. Elle tient des comptes pour les autorités publiques, exécute des paiements et aide les gouvernements régionaux à emprunter aux marchés de capitaux. Elle met aussi en circulation les pièces de monnaie en faveur

du gouvernement fédéral. La quantité allemande de pièces de monnaie en euro est produite aux cinq hôtels de monnaie d'Etat à Hambourg, Berlin, Karlsruhe, Munich et Stuttgart.

2) Activités statistiques: collection et traitement des statistiques d'entreprise et de balance des paiements.

3) Centre de recherche. Le Centre de recherche est établi en 2000 dans la Banque centrale pour examiner une série de questions économiques. En 2005, le but du Centre a été étendu afin de comprendre d'autres questions comme la supervision bancaire, la stabilité financière et les modèles de risque. Maintenant, sa matière principale est la procédure de la transmission du message monétaire, la procédure de transformation en Europe centrale et orientale, l'analyse cyclique et le fonctionnement des économies ouvertes. Le Centre de recherche publie des papiers de discussion, il organise des conférences et il offre des opportunités d'étude pour les chercheurs qui le visitent. Il a le support d'un Conseil de recherche et de professeurs – chercheurs.

4) Gestion du portefeuille de réserves de retraite pour les fonctionnaires fédéraux. Gestion de l'actif de la fondation «Geld und Währung» (Fondation de stabilité monétaire).

5) Gestion des réserves du Fonds de retraite de l'Agence fédérale d'emploi et gestion du Fonds des fonctionnaires travaillant à l'Autorité fédérale de la surveillance financière (Bundesanstalt für Finanzdienstleistungsaufsicht), BAFin).

6) Médiation pour le règlement des transferts de crédit transfrontiers et à partir du 1er Janvier 2002 aussi pour des transferts de crédit nationaux.

7) Centrale des risques.

8) Approvisionnement de l'argent et surveillance de la monnaie en circulation. The D.B s'efforce de maintenir un quota à peu près de 50% du volume recyclé de billets de banque traités. Le reste est traité par des companies privées.

9) Coopération technique au niveau des banques centrales, TCBC: la DB offre du support aux banques centrales des pays en transition, aux marchés émergents et aux pays en voie de développement. Il comprend, principalement la formation professionnelle et les services de la prestation des conseils.

10) La DB offre une large série de services aux banques centrales étrangères et aux institutions internationales qui veulent investir leurs réserves monétaires en euro. Ces services comprennent la gestion des comptes correspondants, les investissements à court terme au marché monétaire, les investissements aux marchés des capitaux, les services de dépositaire et les transactions de change.

11) Service d'école: c'est un matériel contenant les caractéristiques principales de la Deutsche Bundesbank exclusivement destiné aux besoins des écoliers. Le matériel se compose de deux livrets. L'un sous le titre "Notre monnaie" est destiné aux élèves de l'éducation de deuxième niveau inférieur. L'autre sous le titre "Monnaie et Politique monétaire" est destiné aux élèves de l'éducation de deuxième niveau supérieur. Chaque année, la Bundesbank et l'Association pour la promotion de l'éducation économique et sociale à Bonn éditent une version ajournée de ces publications disponibles gratuitement à toutes les écoles.

Sommaire de certaines activités importantes non purement monétaires de la Deutsche Bundesbank
--

© Gestion du Système de paiements de masse RPS et du Système électronique de règlement de titres.

⊙ Gestion de la plate-forme unique partagée du système TARGET2 conjointement avec la Banque de France et la Banque d' Italie
⊙ Contribution à la Stabilité financière et collaboration avec le BAFin pour la supervision du système bancaire.
⊙ Prestation des services de compensation et de règlement pour des transactions cotés en Bourse et en dehors de la Bourse (OTC) en monnaie de banque centrale.
⊙ Comptage, triage et recyclage de 50% environ de billets de banque.
⊙ Banque du gouvernement fédéral et dans une mesure limitée des gouvernements régionaux.
⊙ Gestion du portefeuille de réserves de retraite pour les fonctionnaires fédéraux, les magistrats et les soldats professionnels et gestion de l'actif de la fondation «Geld und Währung» (Fondation de stabilité monétaire).
⊙ Gestion des réserves du Fonds de retraite de l'Agence fédérale d'emploi et gestion du Fonds des fonctionnaires travaillant à l' Autorité fédérale de la surveillance financière (BAFin).
⊙ Centre de recherche.
⊙ Université des sciences appliquées de la Deutsche Bundesbank à Haccenburg
⊙ Coopération technique au niveau des banques centrales.

ORGANIGRAMME DE LA DEUTSCHE BUNDESBANK

DIRECTOIRE
● Président
● Vice – Président
● 5 membres

ZONE 1 (PRESIDENT)

- Bureau du Président. Secrétariat du Directoire
- Secrétariat européen
- Responsable aux plaints
- Centre des recherches
- Président du Conseil principal de représentation de personnel
- Cadre responsable pour l'égalité des droits
- Représentant en tête des employés handicapés

■ Département: Communications, Information

- Division Presse et Relations publiques
- Division Information, Gestion et Services linguistiques

■ Département: Economie

- Bureau pour des fonctions intersectionnelles et des discours
- Division Politique monétaire et Analyse
- Division Finances publiques
- Division Analyse macroéconomique et Projections

- Division Balance des paiements, Parités et Analyse des Marchés de capitaux

ZONE 2 (VICE-PRESIDENT)

- Bureau du Vice-Président
- **Département: Supervision bancaire et financière**
 - Division Loi sur la supervision bancaire et Supervision bancaire internationale
 - Division analyse micro et macroprudentielle du secteur bancaire
 - Division Inspections sur place et application de Bâle II
 - Division Base de données de comptabilité et de supervision
- **Département: Légal**
 - Division Loi administrative
 - Division Loi institutionnelle
 - Division Loi financière
 - Cadre supérieur chargé de la prévention du blanchiment de l'argent
 - Conseil d'arbitrage pour des transferts de crédit

ZONE 3 (MEMBRE DU DIRECTOIRE)

- **Département: Relations internationales**
 - Bureau pour les Relations européennes
 - Division pour des Affaires internationales, FMI, G7 et des questions internationales de développement
 - Division Tendances internationales monétaires et économiques
 - Division système financier international
- **Département: Statistique**
 - Division Statistique bancaire et des avoirs de réserve de change
 - Division Statistique de la Balance des paiements et de la Position internationale d'investissement
 - Division Statistique économique générale et Statistique des extraits financiers
 - Division Systèmes d'information statistique et Méthodes mathématiques
 - Bureau de représentation à Tokyo, Japon
 - Bureau de représentation à New York, Etats unis

ZONE 4 (MEMBRE DU DIRECTOIRE)

- **Département: Informatique**
 - Division Gestion de la liaison des clients
 - Division Opérations et Services d'informatique
 - Division Développement des applications
 - Division Infrastructure d'informatique
 - Division Services de projets d'informatique et Gestion de qualité
- **Département Marchés**
 - Division questions stratégiques
 - Division Analyses du marché et Portefeuilles
 - Division Opérations de marché

- Centre pour l'éducation, formation professionnelle et coopération de banque centrale
- Education et Formation professionnelle
- Centre pour la coopération technique de banque centrale
- Université des sciences appliquées de la Deutsche Bundesbank, Hackenburg

ZONE 5 (MEMBRE DU DIRECTOIRE)

□ Département: Ressources humaines

- Bureau pour des questions de politique de ressources humaines
- Division Gestion des ressources humaines
- Division Services internes de personnel, salaires et retraites
- Questions institutionnelles et de réglementation des marchés financiers
- Bureau du contrôle des risques

□ Département: Caisse

- Division Développement des billets de banque et de l'émission, Pièces de monnaie et monnaie contrefaite, Billets de banque et pièces de monnaie usées
- Division Opérations de caisse et Logistics
- Division Questions de politique de paiement au comptant et Machines de traitement d'argent

ZONE 6 (MEMBRE DU DIRECTOIRE)

□ Département: Contrôle, Comptabilité et Organisation

- Division Comptabilité de coût et budgets
- Division Comptabilité
- Division Organisation
- Division Contrôle d'entreprise et Plan stratégique

□ Département: Systèmes de paiement et des règlements

- Division Politique et Surveillance des systèmes de paiement et Politique de la gestion des comptes
- Division Opérations de paiement et de gestion de comptes
- Division Règlements des transactions, Dépositaire des titres et Systèmes de règlement des titres
- Systèmes de paiement et de règlement de projets d'informatique
 - Responsable pour la protection des données
 - Responsable pour la protection de la confidentialité

ZONE 7 (MEMBRE DU DIRECTOIRE)

□ Département: Audit

- Bureau pour l'audit des succursales
- Division Méthodes, Inspections spéciales et Audits des opérations de caisse
- Division Audit de l'infrastructure de systèmes d'information
- Division Audit des opérations de banque, de la comptabilité et de l'administration

□ Département: Administration et Bâtiments

- Division Infrastructure
- Division Logistics et Sécurité fonctionnelle
- Division Gestion des constructions

BUREAUX REGIONAUX ET SUCCURSALES

A) Hauptverwaltung Stuttgart
(Baden-Württemberg)
<u>Succursales</u>
1) Stuttgart
2) Freiburg
3) Karlsruhe
4) Reutlingen
5) Ulm
6) Villingen-Schwenningen
B) Hauptverwaltung München
(Bayern)
<u>Succursales</u>
1) München
2) Augsburg
3) Bayreuth
4) Nürnberg
5) Regensburg
6) Würzburg
C) Hauptverwaltung Berlin
(Berlin und Brandenburg)
<u>Succursales</u>
1) Berlin
2) Cottbus
D) Hauptverwaltung Hamburg
(Freien und Hansestadt Hamburg, Mecklenburg-Vorpommern und Schleswig-Holstein)
<u>Succursales</u>
1) Hamburg
2) Flensburg
3) Kiel
4) Lübeck
5) Neubrandenburg
6) Rostock
E) Hauptverwaltung Frankfurt
(Hessen)
<u>Succursales</u>
1) Frankfurt am Main
3) Giessen

3) Kassel
F) Hauptverwaltung Hannover
(Freien Hansestadt Bremen, Niedersachsen und Sachsen-Anhalt)
<u>Succursales</u>
1) Hannover
2) Bremen
3) Göttingen
5) Magdeburg
6) Oldenburg
7) Osnabrück
G) Hauptverwaltung Düsseldorf
(Nordrhein-Westfalen)
<u>Succursales</u>
1) Düsseldorf
2) Aachen
3) Bielefeld
4) Bochum
5) Dortmund
6) Duisburg
7) Essen
8) Hagen
9) Köln
H) Hauptverwaltung Mainz
(Rheinland-Pfalz und Saarland)
<u>Succursales</u>
1) Mainz
2) Ludwigshafen
3) Koblenz
4) Saarbrücken
I) Hauptverwaltung Leipzig
(Freistaaten Sachsen und Thüringen)
<u>Succursales</u>
1) Leipzig
2) Chemnitz
3) Dresden
4) Erfurt
5) Meiningen

2) BANQUE DE GRECE

(Τράπεζα της Ελλάδος)

Effectifs: 2.700

🏛️ La Banque de Grèce (BDG) eut fondée le 15.9.1927 en vertu du Protocole de Genève et commença ses activités le 14 mai 1928. Son capital social s'élève à 111.243.361,60 euros divisé à 19.864.886 actions chacune ayant une valeur nominale de 5,60 euros. Le capital social est distribué parmi un grand nombre d'individuels et investisseurs institutionnels. L'Etat contrôle l'Assemblée générale des actionnaires à travers le paquet d'actions qui détiennent les fonds de sécurité sociale, à peu près 8% du total d'actions de la BDG. Toutes les actions sont cotées à la Bourse d'Athènes.

🏛️ L'objectif principal de la Banque est la stabilité des prix. Elle exerce les activités principales de l'Eurosystème, la supervision des établissements de crédit et elle a son Imprimerie et son Hôtel de monnaie propre. Elle dispose encore un grand réseau de succursales, guichets et agences en dépit de la nouvelle structure du réseau qui a eu lieu en 2007 (voir ci-dessous).

🏛️ La BDG est la propriétaire et la gestionnaire du Marché secondaire électronique des titres d'Etat. Elle dirige, aussi, des modernes «currency centres» principalement à la région métropolitaine d'Athènes et à Salonique et dans une mesure limitée à son réseau de succursales.

🏛️ L'instance suprême de la BDG est l'Assemblée générale des actionnaires. Elle approuve le bilan annuel de la Banque, le rapport du Gouverneur et les modifications du statut avant que les dernières soient soumises au Parlement. Elle décide, aussi, sur la distribution du dividende et l'augmentation des réserves de la Banque.

🏛️ Le Conseil général est responsable pour la gestion générale des affaires de la BDG exceptées les activités principales de l'Eurosystème. Il se compose du Gouverneur - Président, de deux Sous - Gouverneurs et trois autres membres du Conseil de la politique monétaire ainsi que de six autres membres; un d'eux représente le Syndicat des employés de la Banque de Grèce et un autre la Confédération générale des travailleurs grecs.

🏛️ Le Conseil de la politique monétaire décide sur la mise en oeuvre des politiques monétaire et de change et sur les systèmes de paiement dans le cadre d'orientations de l'Eurosystème.

🏛️ Le Gouverneur et les deux Sous-Gouverneurs sont chargés de la gestion exécutive de la BDG. Le Gouverneur est aussi président du Conseil général et du Conseil de la politique monétaire.

ACTIVITES DE LA BANQUE DE GRECE

Activités principales

- 1) Mise en oeuvre de la politique monétaire et de change dans le cadre de l'Eurosystème.
- 2) Gestion des avoirs de réserves de change et des avoirs en euro de la Banque de Grèce et du quota des avoirs de réserves de change de la BCE.
- 3) Selon une convention: gestion du quota des avoirs de réserves de change de la Banque Centrale de Chypre apportée à la BCE.

4) Systèmes de paiement: la BDG gérait le système «HERMES» qui était le constituant national du système TARGET1. A partir du 19 mai 2008, HERMES a été supprimé et remplacé par le système «FRESH» et le «Système des transactions» qui partiellement constituent le composant national de la plate-forme unique partagée du système TARGET2. La BDG a aussi les responsabilités suivantes dans le domaine des systèmes de paiement:

- a) elle gère le «Marché secondaire électronique des titres d'Etat»
- b) elle fait le règlement de caisse des actions et des obligations de la Bourse d'Athènes et de la Bourse de produits dérivés d'Athènes en argent de banque centrale
- c) elle participe au capital et elle préside du Conseil d'administration du Système interbancaire grec «DIAS» qui règle des paiements de détail
- d) elle est la propriétaire et gère les chambres de compensation traditionnelles
- e) elle surveille tous les systèmes de paiement du pays.

5) Supervision bancaire et financière c.à.d. surveillance sur place et sur pièces des banques, des banques coopératives, des établissements de crédit spécialisés, des sociétés financières d'établissements de crédit, des bureaux de change, des compagnies de transfert de capitaux et du Fonds de garantie pour les petites et les plus petites entreprises.

6) Contribution à la supervision des investissements des fonds de sécurité sociale à travers de sa participation au Comité spécial du contrôle et de la supervision de gestion d'avoirs de réserve d'organisations de sécurité sociale.

7) Organisations des examens et certification de la suffisance des employés et des cadres des établissements de crédit.

8) Fabrication des billets de banque et des pièces de monnaie.

9) Banque des banques: tenue des comptes courants des établissements de crédit et agent des règlements.

Autres activités

1) Activités de caisse, transport des fonds. «Currency centres»: comptage et triage des billets de banque pour les établissements de crédit. Traitement et distribution des pièces de monnaie. Elle concentre des devises et organise leur transport à l'étranger.

2) Banque du gouvernement: tenue et gestion des comptes courants du gouvernement grec, des sociétés et des entités publiques et des personnes légales de droit public. Achat, vente et dépositaire des billets de trésorerie et des obligations d'Etat. Gestion des paiements de change et en euro du Bureau de la gestion de dette qui est une compagnie appartenant au Ministère des finances.

3) Gestion d'une part de réserves des caisses de sécurité sociale et de la Caisse grecque pour la protection des dépôts bancaires (CGPDB). Elle a la présidence et 60% du capital de la CGPDB.

4) Recherches et statistiques bancaires et financières. Statistique de la balance des paiements. Etudes de conjoncture économiques du pays. Enquêtes de conjoncture régionales par les grandes succursales.

5) Collection et analyse des données financières des entreprises (évaluation globale du bilan et d'autres données comptables pour des raisons internes).

6) Activités commerciales: achat et vente chez le siège central et les succursales du change et des devises.

7) Importations et exportations en faveur du secteur public, principalement du Ministère de la défense nationale.

Activités de l' Imprimerie de la Banque de Grèce











Elle fabrique:








- 1) Billets de banque
- 2) Billets de trésorerie et obligations d' Etat.
- 3) Billets de lotterie d' Etat
- 4) Chèques
- 5) Visas
- 6) Cartes de l' accord «Shengen»
- 7) Cartes d' identité
- 8) Passeports
- 9) Lettres de change
- 10) Droits d' Etat, papier timbré et imprimés TVA
- 11) Documents pour les transactions de la BDG
- 12) Tous les rapports, livres et bulletins de la BDG.

Activités de l' Hôtel de monnaie de la Banque de Grèce

Il frappe:

- 1) Pièces de monnaie en euro.
- 2) Pièces de monnaie d' autres pays.
- 3) Pièces de monnaie commémoratives pour la BDG.
- 4) Pièces de monnaie commémoratives pour le compte de l' Etat, du Parlement et des entités publiques.
- 5) Médailles.

La Banque de Grèce au delà du domaine monétaire
 Currency centres, transport des fonds
 Marché secondaire électronique des titres d' Etat
 Supervision des établissements de crédit et des compagnies financières
 Contribution à la supervision des investissements des fonds de sécurité sociale
 Gestion d' une part de réserves des caisses de sécurité sociale
 Gestion d' une part de réserves de la Caisse grecque pour la protection des dépôts bancaires
 Organisations des examens et certification de la suffisance des employés et des cadres des établissements de crédit
 Enquêtes de conjoncture régionales
 Centrale des bilans pour des raisons internes
 Fabrication des billets de banque et impression des billets de trésorerie et obligations d' Etat, billets de lotterie d' Etat, chèques, cartes d' identité, passeports, lettres de change, droits d' Etat, papier timbré et imprimés

TVA, documents et livres
 Fabrication des pièces de monnaie, des pièces commémoratives et des médailles
 Règlement de caisse des actions et des obligations de la Bourse d' Athènes et de la Bourse de produits dérivés d' Athènes en argent de banque centrale
 Paiements en change et en euro en faveur du Bureau de gestion de la dette d' Etat
 Activités de change pour l' Etat et les particuliers
 Achat et vente des titres d' Etat en faveur des particuliers
 Une large gestion des comptes des organismes d' Etat et une large offre des activités semi-commerciales aux secteurs public et privé
 Un large réseau de succursales, guichets et agences

ORGANIGRAMME DE LA BANQUE DE GRECE

ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES

Conseil général (13 membres)
• Gouverneur – Président
• 2 Sous - Gouverneurs
• 4 membres du Conseil de la politique monétaire
• Représentant du Syndicat des employés de la Banque de Grèce
• Représentant de la Confédération générale des travailleurs grecs
• 4 représentants des classes productrices

Conseil de la politique monétaire (7 membres)
• Gouverneur – Président
• 2 Sous - Gouverneurs
• 4 membres externes

Administration
• Gouverneur – Président
• 2 Sous - Gouverneurs

DIRECTIONS

1) OPERATIONS FINANCIERES

Sections:

- Gestion des réserves (Front Office 1)
- Opérations de change (Front Office 2)
- Assistance aux opérations financières (Back Office)
- Gestion des risques, mesure de la performance et liquidité de réserves (Middle Office)
- Activités générales de change
- Activités de la politique monétaire
- Facilités permanentes et dépôts
- Marchés de capitaux
- Recherche et analyse des marchés internationaux
- Audit interne
- Bureau pour le suivi comptable des opérations financières

2) SYSTEMES DE PAIEMENT

Sections:

- Gestion des systèmes de paiement
- Surveillance des systèmes de paiements
- Transfert des capitaux et étude de l'infrastructure

3) PLANIFICATION STRATEGIQUE ET ORGANISATION

SECTEURS:

3A) Organisation

- Section: Organisation
- Section: Documentation et Soutien des procédures

3B) Questions administratives et Relations avec l' Eurosysteme

- Section: Etudes des questions administratives
- Section: Etude et application des directives de l' Eurosysteme

3C) Sections indépendentes

- Section: Planification stratégique
- Section: Evaluation des impacts des changements organisationels et institutionnels sur les systèmes d' information

4) SUPERVISION DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET DES INSTITUTIONS FINANCIERES RELATIVES

- ANALYSE ET EVALUATION D' INSPECTION - SECTEUR No 1
 - Section: Supervision bancaire pour le Groupe A' banques
 - Section: Supervision bancaire pour le Groupe B' banques
 - Section: Supervision bancaire pour le Groupe C' banques

- ANALYSE ET EVALUATION D' INSPECTION - SECTEUR No 2
 - Section: Supervision des banques coopératives
 - Section: Supervision des institutions financières

- SECTEUR DES INSPECTIONS SUR PLACE
 - Section: banques
 - Section: institutions financières

- SECTEUR POUR LA PREVENTION DU BLANCHIMENT DE L' ARGENT
 - Section: Inspections pour la prévention du blanchiment de l'argent
 - Section: Suivi des questions relatives à la prévention du blanchiment de l'argent

- SECTEUR POUR LA TRANSPARENCE DES TRANSACTIONS BANCAIRES
 - Section: Supervision de la transparence des transactions bancaires
 - Section: Cadre institutionnel pour la transparence des transactions bancaires

- SECTEUR DU CADRE INSTITUTIONNEL ET DE LA SOUTIEN DU COMITE DES QUESTIONS BANCAIRES ET DE CREDIT
 - Section: Cadre institutionnel relative aux institutions supervisées
 - Section: Sanctions et soutien du Secrétariat du Comité des questions bancaires et de crédit

- SECTEUR DES STATISTIQUES ET DE LA SOUMISSION DES DONNEES SUPERVISEES
 - Section: Méthodologie de la soumission des données supervisées
 - Section: Analyse statistique

- SECTEUR DESSIN ET AUDIT DES SYSTEMES D' INFORMATION
 - Section: Dessin et Audit des systèmes d' information des institutions supervisées

- Section: Planification et soutien des systèmes d' information de la Direction
 - Section: Secrétariat
- SECTEUR DE L' ANALYSE DES RISQUES ET DES TECHNIQUES DE SUPERVISION
 - Section: Règles et techniques de supervision
 - Section: Surveillance des marchés financiers et Analyse des risques des marchés
 - Section: Suivi et analyse du risque de crédit et opérationnel
- SECTEUR DU CADRE INSTITUTIONNEL ET DU SOUTIEN DU COMITE DES QUESTIONS BANCAIRES ET DE CREDIT
 - Section: Secrétariat du Comité des questions bancaires et de crédit
 - Section: Cadre institutionnel des établissements de crédit et financiers
-
- Secrétariat de la Direction

5) OPERATIONS FINANCIERES POUR LE COMPTE DE L' ETAT

Sections:

- Comptes des entités publiques
- Gestion des réserves des personnes légales
- Gestion des titres d' Etat sous forme électronique
- Emprunts d' Etat
- Contrôle et surveillance des investissements des caisses de sécurité sociale
- Marché secondaire électronique des titres d' Etat
- Dépositaire et gestionnaire des titres d' Etat
- Comptes du gouvernement
- Transactions de change
- Crédits documentaires d' Etat
- Bureau de la Recherche, Planification et Développement des opérations

6) COMPTABILITE

Sections:

- Grand livre analytique

- Contrôle comptable
- Transactions financières relatives au personnel
- Extraits financiers et bilan

7) CAISSE

Sections:

- Triage et comptage de la monnaie fiduciaire
- Fonds de réserve et Secrétariat
- Gestion des devises
- Gestion des normes de sécurité pour la monnaie et les valeurs
- Transactions de caisse
- Transport des fonds
- Comptes de dépôts
- Encaisses et Paiements du Secteur public
- Questions de caisse relatives à l' Eurosysteme

8) IMPRIMERIE ET HOTEL DE MONNAIE

SECTEURS:

a) Impression

- Section des travaux préparatoires (Prepress)
- Section de l' impression des billets de banque et des titres
- Section de l' impression des billets de lotterie et des documents
- ☞ Unité du contrôle de qualité

b) Hôtel de monnaie et Entretien

- Section de la frappe des pièces de monnaie
- Section de l' entretien
- ☞ Unité du dessin et de la gravure
- ☞ Unité du contrôle de qualité
- ☞ Unité de la programmation, de la planification et de l' étude des méthodes de travail

c) Administration et Opérations financières

- Section des activités financières
- Section des activités administratives et économiques
- ☞ Service de la sécurité d' Imprimerie et d' Hôtel de monnaie assujetie à la Section "Sécurité des bâtiments et d' autres locaux du complexe de bâtiments de Halandri"

de la Direction d' Administration

9) RECHERCHE ECONOMIQUE

SECTEURS:

a) Affaires fiscales

- Section des entreprises et des entités publiques
- Section du budget du gouvernement

b) Administration

- Section de la bibliothèque
- Section administrative
- Section des éditions et de la traduction

c) Affaires économiques externes

- Section de l' analyse de la balance des paiements
- Section des développements économiques internationaux

d) Economie nationale

- Section du revenu et de l' emploi
- Section des prévisions économétriques
- Section de la production et des dépenses
- Section des prix
- Service de la conjoncture économique régionale

e) Monnaie et Banques

- Section des questions de l' Eurosysteme
- Section monnaie
- Section des questions bancaires et du marché des capitaux

10) STATISTIQUE

SECTEURS:

a) Statistique de la balance des paiements

- Section de la collection des données de la Banque de Grèce et du secteur non bancaire
- Section de la collection des données du secteur bancaire
- Section de la position des investissements internationaux
- Section de la composition de la balance des paiements

b) Statistique des institutions financières et des marchés

- Section de la statistique monétaire et bancaire

- Section de la statistique monétaire et des marchés de capitaux
- Section de la statistique d' autres institutions financières
- c) Comptes financiers
 - Section de la gestion des bases de données
 - Section de la collection des données du Gouvernement général et de la composition des comptes financiers
 - Section de la collection des données des institutions non financières
- 📄 Section du Secrétariat de la Direction de la statistique

11) SYSTEMES D' INFORMATION

SECTEURS:

- a) Développement des systèmes d' information A'
 - Section des systèmes bancaires
 - Section des systèmes de paiement et de politique monétaire
- b) Développement des systèmes d' information B'
 - Section des systèmes d' administration
 - Section des systèmes de statistique
- c) Réseaux et Sécurité informatique
 - Section de la sécurité des systèmes d' information
 - Section du support des réseaux et des communications
- d) Support des systèmes d' information
 - Section du traitement des données et des opérations
 - Section du support
 - Section «help desk»
- e) Sections indépendantes
 - Secrétariat et services généraux
 - Contrôle des données
 - Planification stratégique et Evaluation des systèmes d' information
 - Support technique des bâtiments
- 📄 Service de la sécurité du centre informatique assujétié à la Section "Sécurité des bâtiments et d' autres locaux du complexe de bâtiments de Halandri" de la Direction d' Administration.

12) ADMINISTRATION

Sections:

- Gestion des ressources humaines

- Développement de la carrière du personnel
- Formation professionnelle du personnel
- Secrétariat
- Communication, Presse et Relations publiques
- Affaires financières du personnel
- Provisions
- Archives
- Distribution de la correspondance postale
- Télégrammes et codes secrets
- Soutien des opérations
- Sécurité du siège central
- Sécurité des bâtiments et d' autres locaux du complexe de bâtiments à Halandri
- Bureau de la planification pour des cas d' urgence

13) SERVICES TECHNIQUES

Sections:

- Installations électriques
- Comptabilité
- Dessin et supervision de la construction des bâtiments
- Installations mécaniques
- Entretien des bâtiments
- Centre du Support technique du traitement et de la distribution de l' argent
- Service du dessin électromécanique et de la surveillance

14) SERVICES JURIDIQUES

Sections:

- Vérification des documents légaux et Secrétariat
- Questions monétaires et bancaires
- Questions du Personnel
- Questions générales

15) AUDIT INTERNE

- Secteur de l' audit des opérations centrales
- Secteur de l' audit des opérations régionales
- Section de l' audit des systèmes d' information internes

- Section du contrôle de caisse d' Imprimerie et d' Htel de monnaie
- Section du contrôle de caisse de siège central
- Section du contrôle de caisse du Centre pour le traitement et le transport d' argent
- Section de l' audit des projets du SEBC
- Service du secrétariat et des archives

16) SUCCURSALE DE SALONIQUE (DIRECTION)

- Section du triage et du comptage des billets de banque
- Section de la supervision
- Section des opérations étrangères
- Section des opérations nationales
- Comptabilité et Secrétariat
- Section de la statistique de la balance des paiements
- Section des transactions de caisse
- Service de la sécurité
- Service du contrôle de caisse

LA TRANSFORMATION DU RESEAU DE LA BANQUE DE GRECE

Après une période de négociation de 9 mois le gouvernement de la Banque de Grèce et le Syndicat des employés de la Banque de Grèce le 2 mars 2007 **ont signé un contrat** sur la nouvelle structure du réseau régional de la Banque. Le résultat des négociations a été mutuellement convenu et il n' y avait **pas** de mouvements de grève.

Comme conséquence, les effectifs de la Banque seront diminués jusqu' à l' an 2011 de 2.900 (à ce moment) à 2.650.

1) La Succursale de Pirée, qui se trouve à une distance de 6 kilomètres du siège central va clôturer dans l'an 2008. Les activités de cette succursale sont transférées au siège central et son personnel va être déplacé chez le siège central ou aux autres unités de la Banque dans la région métropolitaine d' Athènes (Imprimerie et Hôtel de monnaie, Centre informatique).

2) Six succursales sont nommées **Grandes Succursales** et exécuteront les activités d' aujourd' hui de succursales et en plus elles fonctionneront des modernes centres de comptage et de triage des billets de banque et de pièces de monnaie, des centres de transport des fonds, des recherches de conjuncture économique régionales et certaines activités du siège central.

3) Dix succursales exécuteront les activités d' aujourd' hui de succursales c. à. d. restent comme à ce moment.

4) Neuf petites succursales sont transformées à **Guichets** c. à. d. ils s' occuperont d' activités de caisse et de paiement en faveur du gouvernement et du secteur public au sens large. Cette transformation sera lieu d' une manière graduelle à partir de la fin de 2007 jusqu' à 2011 comme suit:

Succursales transformées à Guichets	An de la transformation
1) Argostoli	2007
2) Drama	2007
3) Agrinio	2008
4) Xanthi	2008
5) Sparte	2009
6) Florina	2009
7) Rethymnon	2010
8) Corfu	2010
9) Pyrgos	2011

Chaque Guichet aura 5 employés. Aujourd' hui ces petites succursales ont de 9 à 24 employés. Le personnel superflu sera déplacé aux agences, simples succursales ou grandes succursales les plus voisines ou s' il veulx au siège central.

5) Agences dans les Bureaux de taxation du Ministère de l' économie et des finances

La majorité d' elles sont composées d' un employé et la minorité de 2 ou 3 employés. **Par un total de 67 agences vont rester 46** c. à. d. 26 agences vont être cloturées. Parmi elles, 10 ont leurs siège à la region métropolitaine d' Athènes et leurs employés vont retourner au siège central. Les autres agences sont situées en province et leurs employés seront déplacés aux agences, simples succursales ou grandes succursales les plus voisines ou s' il veulent au siège central.

Agences composées d' un employé qui vont cesser à fonctionner	
1)	Aghia Paraskevi (Zone d' Athènes)
2)	Aigaleo (Zone d' Athènes)
3)	Almyros
4)	Amaroussion (Zone d' Athènes)
5)	Amydaion
6)	Argos
7)	Yianitsa

8)	Didymotichon
9)	Elassona
10)	Elefteroupolis
11)	Istiaia
12)	Kalavryta
13)	Kalambaka
14)	Kallithea (Zone d' Athènes)
15)	Kiato
16)	Kymi
17)	Lagada
18)	N. Jichni
19)	N. Ionia (Zone d' Athènes)
20)	N. Smirni (Zone d' Athènes)
21)	Nigrita
22)	Nikaia (Zone d' Athènes)
23)	P. Faliro (Zone d' Athènes)
24)	Peristeri (Zone d' Athènes)
25)	Sidirocastro
26)	Chalandri (Zone d' Athènes)

Mesures accompagnantes pour les employés touchés par la nouvelle structure

⊛ Des employés superflus qui ont basé un droit de partir à la retraite selon la législation grecque de sécurité sociale (d'habitude de 55 à 60 ans) et qui décident en profiter, ils recevront une somme additionnelle de 2 jusqu' à 8 salaires mensuels dépendue d' ans restant jusqu' à l' age obligatoire à la retraite (60 à 63 ans dépendu du degré de l' hierarchie).

⊛ Pour des raisons sociales, certains employés, qui s' approchent l' âge de la retraite, ils vont rester comme superflus aux guichets ou aux agences jusqu' à leur départ à la retraite.

⊛ Les employés qui resteront à la Banque et perdraient une part de leur salaire à cause de la nouvelle structure, ils vont continuer à prendre toutes les allocations d' aujourd'hui de manière qu' ils ne perdent rien.

⊛ Les employés qui sont obligés à être déplacés à une autre unité de la Banque recevront sur une base permanente une allocation de loyer. Ceux qui resteront chez eux et qui voyageront chaque jour à la nouvelle unité recevront une allocation qui couvrira l' indemnisation statutaire de transport plus 30% (une somme nette de 800 euros par mois).

Mesures accompagnantes pour tous les employés de la Banque de Grèce

⊛ La somme que la Banque va épargner par la nouvelle structure augmentera les salaires du personnel de manière que les salaires approchent, dans le futur proche, le moyen niveau de salaires de l'Eurosystème. Environ, **les salaires des employés de la Banque de Grèce vont graduellement être augmentés jusqu' à la fin de 2008 de 25%**. C'est la plus grande augmentation de salaires à l' Union européenne en prenant en considération du bas niveau d' inflation du pays (2,8%). Les retraites des employés de la Banque de Grèce qui vont prendre leur retraite à partir de la fin de 2008 vont aussi être augmentées avec le même pourcentage.

⊛ La Banque de Grèce renforcera les réserves des **caisses de sécurité sociale du personnel** en assurant leur viabilité pour les 40 ans à venir.

Voilà, maintenant, la nouvelle structure et les activités du réseau régional de la Banque de Grèce à la fin de la période de transformation:

LA NOUVELLE STRUCTURE DU RESEAU DE LA BANQUE DE GRECE

(Elle commence à partir de 2007 et finira en 2011)

SUCCURSALE PRINCIPALE – GRANDES SUCCURSALES – SUCCURSALES – GUICHETS – AGENCES

► Succursale principale à Salonique

Elle fonctionne comme équivalent à une Direction (voir ci-dessus) du siège central et dispose d' une part d' activités du siège central et toutes les activités de grandes succursales (voir ci-dessous).

► Grandes succursales

- 1) Héraklion
- 2) Jannina
- 3) Kavala
- 4) Larissa
- 5) Patras
- 6) Rhodes

Activités des Grandes succursales

Toutes les activités des succursales (voir ci-dessous) et en plus currency centre central, transport des fonds, enquêtes de conjoncture régionales et certaines activités du siège central.

► Succursales

- 1) Alexandroupolis
- 2) Volos
- 3) Kalamata
- 4) Komotini
- 5) Lamia
- 6) Mytilène

- 7) Samos
- 8) Serrès
- 9) Tripolis
- 10) La Canée

Activités des succursales

- a) Comptage et triage des billets de banque et des pièces de monnaie, transport des fonds. Elles disposent d' une réserve de caisse propre tenue dans les locaux de la Succursale.
- b) Achat et vente du change et des devises.
- c) Opérations en faveur des entités régionales d' Etat et des personnes légales de droit public.
- d) Service aux emprunts d' Etat, remboursement et vente des billets de trésorerie et des obligations d' Etat.
- e) Paiements pour le compte de l' Etat et des organismes publics.
- f) Gestion des Chambres de compensation régionales traditionnelles.
- g) Contribution aux enquêtes de conjoncture régionales.

► Guichets

- 1) Agrinion
- 2) Argostoli
- 3) Drama
- 4) Corfu
- 5) Xante
- 6) Pyrgos
- 7) Rethymnon
- 8) Sparti
- 9) Florina

Activités des Guichets

- a) Opérations en faveur des entités régionales d' Etat et des personnes légales de droit public.
 - b) Service aux emprunts d' Etat, remboursement et vente des billets de trésorerie et des obligations d' Etat.
 - c) Paiements pour le compte de l' Etat et des organismes publics.
 - d) Gestion des Chambres de compensation régionales traditionnelles.
- Les guichets ne disposent pas d' une réserve de caisse propre. Chaque matin font des retraites par la réserve spéciale de la Banque de Grèce tenue chez les succursales de la Banque Nationale de Grèce (la plus grande banque commerciale du pays appartenent à l' Etat) et à la fin du jour ouvrable retournent le reste de monnaie à la succursale de cette banque commerciale.

► Agences de la BdG dans les Bureaux de taxation d' Etat

Les 41 agences sont de petits comptoirs composés de 3, 2 ou 1 agent. Elles fonctionnent d'après un contrat entre le Ministère de l'économie et des finances et la Banque de Grèce.

- 1) Aghios Nikolaos
- 2) Aigion

- 3) Amalias
- 4) Amphissa
- 5) Arta
- 6) Chalkis
- 7) Chios
- 8) Edessa
- 9) Eleusis
- 10) Eordaia
- 11) Grevena
- 12) Gytheion
- 13) Zante
- 14) Hégoumenitsa
- 15) Karditsa
- 16) Karpenissi
- 17) Kastoria
- 18) Katerine
- 19) Kilkis
- 20) Kozane
- 21) Corinthe
- 22) Kyparissia
- 23) Kos
- 24) Lavrio
- 25) Lébadie
- 26) Leucadie
- 27) Lemnos
- 28) Missolonghi
- 29) Naupacte
- 30) Nauplie
- 31) Naxos
- 32) Orestias
- 33) Polygyros
- 34) Poros
- 35) Préveza
- 36) Sitia
- 37) Soufli
- 38) Syros
- 39) Thèbes
- 40) Trikala
- 41) Veria

Activités des agences de la BDG

a) Gestion des Chambres de compensation régionales dans les zones géographiques où n' existent pas de succursales de la BDG.

b) Encaissements et paiements en faveur du Ministère des finances, des personnes légales de droit public, des unités militaires, du Ministère des travaux publics et des Préfectures.

c) Transactions pour le compte de la Caisse des dépôts et des consignations.

d) Remboursement des billets de trésorerie et des obligations d'Etat.

■ Les agences, comme les Guichets, ne disposent pas d'une réserve de caisse propre. Chaque matin font des retraits par la réserve spéciale de la Banque de Grèce tenue chez les succursales de la Banque Nationale de Grèce (la plus grande banque commerciale du pays appartenent à l'Etat) et à la fin du jour ouvrable retournent le reste de monnaie à la succursale de cette banque commerciale.

3) LA BANQUE DE FINLANDE

(Suomen Pankki)

Effectifs: 490

Cible de la Banque pour l'an 2011: 440

- La Banque de Finlande (BF) eut fondée en 1811. Son objectif principal est de maintenir la stabilité des prix. Elle exerce les activités principales de l'Eurosystème et dispose un Institut pour les économies en transition qui effectue des recherches remarquables sur les économies des pays en voie de transition et suit les développements économiques de la Russie et des pays baltiques. La Banque a 4 succursales et un Département des instruments de paiement à la région de Vantaa. Pendant la période 1992-1994, elle a supprimé huit succursales.

- En Finlande, le contrôle prudentiel est exécuté par l'Autorité de la supervision financière (FSA) qui est une compagnie indépendante mais en liaison directe avec la Banque centrale. L'Autorité supervise les établissements de crédit, les sociétés d'investissement et les marchés monétaires et financiers et effectue des inspections sur

pièces et sur place. Elle obtient des services par la Banque de Finlande relatifs à la disposition du personnel et de l'administration financière, gestion des systèmes d'information, sécurité et d'autres activités du domaine d'administration générale.

- La BF ne dispose pas maintenant une Imprimerie propre. Elle achète des billets de banque par le Setec Oy, une compagnie dont le capital social appartenait dans le passé de 40% à la banque centrale. En octobre 2003, la Banque de Finlande vendu son pourcentage et l'Etat un autre 20% aux investisseurs institutionnels (à voir: autres activités, no 5). La BF fait le comptage et le triage des billets de banque mais elle collabore en la matière avec la compagnie Automatia Ltd qui appartient aux trois plus larges groupes bancaires du pays (Nordea, Groupe Okobank, et Sampo). L' Automatia principalement approvisionne les distributeurs automatiques de monnaie (ATMs) du pays. A partir du février 2004 la Banque a supprimé son unité d'impression de documents et depuis lors achète ces services de sociétés privées.

- La BF est administrée par le Conseil composé maintenant du Gouverneur, du Sous-Gouverneur et de deux autres membres. Selon l'article 13 de la loi sur la BF le Gouverneur est aussi le Président du Conseil et le nombre maximum de membres du Conseil ne puissent pas dépasser les six, le Président y compris. Toutes ces personnes sont nommées par le Président de la République après un avis du Conseil d' Etat et une proposition du Conseil de surveillance parlementaire de la Banque de Finlande. Le Président du Conseil est nommé pour un mandat de sept ans et les autres membres pour un mandat de cinq ans.

- Le Conseil de surveillance parlementaire supervise l'administration et les activités de la Banque, en particulier approuve les comptes annuels et le rapport des inspecteurs, les mesures sur les profits et les pertes de la Banque, soumet des propositions au Conseil d'Etat pour la nomination des membres du Conseil de la BF et nomme le Vice-Président du Conseil. Il se compose de neuf membres élus par le Parlement, le Président et le Vice-Président y compris.

ACTIVITES DE LA BANQUE DE FINLANDE

Activités principales

1) Mise en oeuvre des politiques monétaire et de change dans le cadre des politiques de l'Eurosystème.

2) Gestion des avoirs de réserves de change et des avoirs en euro de la Banque de Finlande et du quota des avoirs de réserves de change de la BCE.

3) Systèmes de paiement: gestion du BOF-RTGS qui à partir du 18 février 2008 est le composant national de la plate-forme unique partagée du système TARGET2. La Banque de Finlande contribue au fonctionnement stable et efficace des systèmes de paiement et exerce leur supervision.

4) Elle accorde aux banques et aux Chambres de compensation des facilités de règlement en usant la monnaie de Banque centrale.

Autres activités

1) Les succursales de la BF comptent et trient des billets de banque et des pièces de monnaie et approvisionnent les banques commerciales avec de la monnaie d'haute qualité. Les dernières retournent la monnaie fiduciaire aux succursales de la BF afin que la Banque centrale fasse le comptage et le triage.

2) La BF suit les marchés financiers et se collabore avec l'Autorité de la supervision financière qui exécute le contrôle bancaire et financier.

3) Recherches économiques et des statistiques monétaires, bancaires et financières. Elle gère l'Institut pour les économies en transition (pour des détails voir ci-dessous).

4) Gestion des comptes du gouvernement de Finlande.

5) La BF tenait 40% du capital social de la compagnie SETEK OY, qui entre autres activités, fabrique des billets de banque en euro pour le compte de la BF. Le SETEK imprimait aussi des billets de banque en euro et des billets de banque nationaux des autres pays étant le plus fort concurrent des grandes imprimeries privées. En octobre 2003, SETEK OY a été privatisée. La B.F vendit son pourcentage et l'Etat un autre 20% aux Investisseurs institutionnels privés Finish National Fund for Research and Development Sitra, Finish Industry Investment Ltd, Varma-Sampo Limited et Fennia Life Company Ltd.

L' INSTITUT DE LA BANQUE DE FINLANDE POUR LES ECONOMIES EN TRANSITION

(Sirtymatalouksien tutkimuslaitos)

La Banque de Finlande fonctionne un Institut pour les économies en transition. Il effectue des recherches sur les économies des pays en voie de transition et suit les développements économiques de la Russie et des pays baltiques. Il publie:

- chaque semaine une compilation brève des nouvelles économiques principales de Russie et de Chine
- une enquête mensuelle en anglais sous le titre "Enquête de Russie" avec des données sur l'économie, les finances publiques et les marchés financiers de la Russie
- une enquête trimestrielle en anglais sous le titre "Enquête de Chine" avec les développements récentes de l'économie, les finances publiques et les marchés financiers de la Chine.
- "Papiers de discussion", une série dédiée aux questions de transition qui contient des études académiques sur les économies en transition et des chercheurs scientifiques invités.
- "BOFIT online", une série publiée électroniquement. La question principale traitée est la politique économique et les développements des économies en transition.
 - "Les économies baltiques-Enquête bimestrielle" en anglais publiée de 1999 à 2003 et accentuait les développements de l'économie politique d' Estonie, Lettonie et Lituanie.
- "Enquête sur les économies en transition" en anglais et finlandais publiée de 1992 à 1999.

ORGANIGRAMME DE LA BANQUE DE FINLANDE

Conseil
• Gouverneur

● Sous - Gouverneur
● Deux membres
Secrétaire de la Banque (pas de vote)

Conseil de surveillance parlementaire
● Président
● Vice - Président
● Sept membres
Secrétaire (pas de vote)

Sous le Gouverneur

- ⊙ Responsabilité globale sur l' SEBC et l'Eurosystème
- ⊙ Secrétariat général
 - Communications
 - Affaires européennes et internationales
 - Affaires juridiques
 - Personnel de haute hiérarchie de Secrétariat
 - Stratégie et Organisation
- ⊙ Audit interne

Sous le Sous - Gouverneur

- ⊙ Marchés financiers et Statistique
 - Statistique
 - Balance des paiements
 - Statistique financière
 - Gestion des systèmes statistiques
 - Stabilité financière
 - Suivi de l' infrastructure des marchés
- ⊙ Administration
 - Personnel
 - Personnel et Services d' emploi
 - Compétence et Développement
 - Administration du personnel
 - Groupe du projet électronique sur les Ressources humaines
 - Informatique
 - Administration des systèmes d' information et Relations avec les clients
 - Développement des systèmes d' information
 - Gestion du changement des systèmes d' information
 - Production des systèmes d' information
 - Sécurité
 - Supervision de la sécurité, Siège central
 - Supervision de la sécurité et CIT, Vantaa
 - Services d'administration

- Services de documentation
- Provision aux déplacements et Ameublement de bureau
- Services de publication
- Services de transport
- Centre du service de bureau
- Services de restaurant
- Services linguistiques
- Gestion des bâtiments
 - Gestion des bâtiments, Helsinki
 - Gestion des bâtiments, Vantaa
 - Services de nettoyage
- Comptabilité
 - Services de comptabilité

Sous un membre du Conseil

⊙ Opérations bancaires

- Opérations du marché
- Investissements
- Gestion du risque
- Back Office
- Division TARGET2

⊙ Département de la monnaie

- Division Technologie de la monnaie
 - Technologie des billets de banque
 - Systèmes de la provision d'argent
- Division des opérations de monnaie
 - Bureaux régionaux (provision des billets de banque, opérations de trésorerie et

logistics)

Bureaux régionaux de la Banque de Finlande
1) Helsinki-Vantaa
2) Kuopio
3) Oulu
4) Tampere

Sous un membre du Conseil

⊙ Politique monétaire et Recherche

- Recherche
- Institut pour les économies en transition (BOFIT)
- Développement économique et Analyse
- Prévisions
- Service d'information

RAHOITUSTARCASTUS

(L'Autorité de la supervision financière (FIN-FSA) de Finlande)

Une entité indépendante mais en liaison avec la Banque centrale

- La FIN-FSA est une entité indépendante qui fonctionne en liaison avec la Banque de Finlande (BF). Les membres du Conseil de la surveillance parlementaire de la BF ont des compétences administratives relatives à la FIN-FSA comme la nomination du président, qui à ce moment est le vice-président de la Banque centrale, du vice-président et de trois membres du Conseil de la FIN-FSA et la confirmation des règles de procédure. La FIN-FSA est administrée par le Directeur général assisté par les Sous-Directeurs et le Conseiller légal en tête. Elle a presque 140 employés. Elle obtient des services par la Banque de Finlande relatifs à la disposition du personnel et de l'administration financière, gestion des systèmes d'information, sécurité et d'autres activités du domaine d'administration générale.
- La FIN-FSA a les responsabilités suivantes : **1)** émet des règlements et des directives **2)** participe à la préparation des lois et des décrets relatifs **3) supervise:** **a)** les entités fonctionnant dans les marchés de crédit comme les banques commerciales, le groupe central coopératif Okobank, les banques membres provenant de la fusion des banques coopératives, les banques d'épargne, les banques d'épargne d'une responsabilité limitée (Ltd), les institutions financières, les bureaux de représentation en Finlande des établissements de crédit étrangers, les succursales en Finlande des établissements de crédit étrangers, les boutiques de prêteur sur gage, le Fonds de garantie de dépôt et autres fonds de garantie **b)** les entités fonctionnant aux marchés de capitaux comme en places de marché et des Bourses, les compagnies d'investissement, les participants aux systèmes des titres dématérialisés, les compagnies de gestion, le Fonds de compensation d'investissement, les succursales en Finlande des compagnies d'investissement étrangères et les entreprises étrangères d'investissements collectifs.
- L'autorité de supervision contient, entre autres, le droit d'effectuer des inspections sur place aux entités supervisées et recevoir des documents nécessaires et de l'information pour la supervision.

4) BANCO DE ESPAÑA

Effectifs: 2.724

- La Banque d' Espagne (BDE) eut fondée en 1980 et son objectif principal est de maintenir la stabilité des prix. Son capital de base s'élève à 1.370.000 euros. Elle met en oeuvre la politique monétaire et de change conformément aux décisions prises par la BCE.
- Elle supervise toutes les institutions de crédit. Elle avait dans le passé 52 **succursales** mais jusqu'à la fin de 2004 le nombre de sièges en province était diminué à 22. Elle dispose une Centrale des bilans, une Centrale des risques de crédit, un Service des plaintes et un Centre pour des études monétaires et financières. La BDE n'a pas d'une Imprimerie propre ni un hôtel de monnaie. Le quota espagnol de billets de banque et de pièces en euro est produit par la «Fabrica Nacional de Moneda y Timbre» (FNMT), une société d'Etat qui a son siège central à Madrid. La FNMT produit aussi des passeports, des cartes d'identité, des timbres - postes, des lettres de change, des billets de jeu, des publications de gouvernement, des cartes de logiciel et de téléphone, des médailles et des titres.
- La BDE est gouvernée par:
 - a) le Conseil d'administration composé du Gouverneur, du Sous-Gouverneur, 6 membres externes, le Directeur général du Trésor et de la politique financière et le Vice-Président de la Commission nationale du marché des titres. Toutes ces personnes ont un droit de vote. Au Conseil participent aussi mais sans droit de vote les Directeurs généraux de la Banque, le Secrétaire général de la Banque et le représentant du personnel qui vote seulement sur des questions administratives. Le Conseil d'administration approuve les orientations générales de la politique de banque, en particulier ces de l'application de la politique monétaire et les circulaires qui sont nécessaires à accomplir les missions de la Banque
 - b) la Commission exécutive composée du Gouverneur, du Sous-Gouverneur, 2 membres du Conseil et autres membres sans vote c.à.d les Directeurs généraux de la Banque et le Secrétaire général. Dans le cadre d'orientations du Conseil elle met en oeuvre la politique monétaire de l'Eurosystème et détermine les autorisations administratives que la Banque accorde.
- Le Gouverneur est nommé par le Roi après une proposition du Premier Ministre. Le Sous-Gouverneur est nommé par le gouvernement du pays après une proposition du Gouverneur de la BDE. Le Gouverneur et le Sous-Gouverneur ont un mandat simultané de six ans non renouvelable pour la même position. Les 6 membres élus du Conseil d'administration sont nommés par le gouvernement du pays après une proposition du Ministre de l'économie et des finances, après une consultation avec le Gouverneur de la Banque pour un mandat de six ans, une fois renouvelable. Les deux membres élus de la Commission exécutive sont nommés par le Conseil d'administration après une proposition du Gouverneur.

ACTIVITES DE LA BANQUE D' ESPAGNE

Activités principales

- 1) Mise en oeuvre de la politique monétaire de l' Eurosystème.
- 2) Mise en oeuvre de la politique de change de l' Eurosystème.
- 3) Gestion des avoirs de réserves de change et des avoirs en euro de la Banque d' Espagne et du quota des avoirs de réserves de change de la BCE.

4) Systèmes de paiement: la BDE est responsable pour promouvoir la fonction efficace et la stabilité des systèmes de paiement et du système financier. Pour cette raison, la création d'un système ayant des conditions flexibles, sûres et efficaces constitue une tâche primordiale de la BDE. Les systèmes de paiement en Espagne sont actuellement organisés en un système de détail nommé "Système électronique national de compensation, SNCE" et deux systèmes en gros montant nommés: 1) Service de paiements interbancaires espagnols, SPI) et 2) Service du règlement de la BDE connu auparavant comme le Service de marché monétaire en temps réel (Servicio Telefónico del Mercado de Dinero - STMD):

▣ le Système électronique national de compensation, SNCE (Sistema Nacional de Compensación Electrónica), est un système établi en Espagne pour l'échange, la compensation et le règlement des paiements de détail. Il est basé sur l'échange électronique d'information et la compensation qui n'utilise pas dans la plupart de transactions la livraison physique des documents. Le SNCE, qui est organisé comme une Chambre de compensation décentralisée, est capable d'avancer vite les ordres de paiements, les chèques, les billets à ordre, les transferts, les ordres permanents, les lettres de change y inclus

▣ le Service de paiements interbancaires espagnols, SPI (Servicio Español de Pagos Interbancarios) est l'institution résultée par l'ex-Chambre de compensation de Madrid de 2^{de} séance (Cámara 2^a sesión) qui a été reformée afin d'être adaptée aux standards existants internationaux pour les systèmes de paiement. L'efficacité et la sécurité étaient continuellement améliorées. Le SPI était le système multilatéral de compensation pour les systèmes de paiements en euro avec un règlement au même jour qui fonctionnait en temps réel.

▣ Le Service du règlement de la BDE (Servicio de Liquidación del Banco de España, SLBE) était le constituant national du système TARGET1 et à partir du 18 février 2008 est le composant national de la plate-forme unique partagée du système TARGET2.

5) Supervision bancaire: elle surveille tous les établissements de crédit et suit les marchés interbancaires, de change et de dette publique sous forme électronique. La BDE supervise la solvabilité et le respect des établissements de crédit aux règles spécifiques de surveillance. Cette catégorie comprend des banques, banques d'épargne, banques de crédit coopératif, des succursales des établissements de crédit étrangers, établissements de crédit spécialisés, des émetteurs de monnaie électronique, des compagnies mutuelles de garantie et de regarantie, des bureaux de change et des compagnies de cotation. Sa responsabilité sur les succursales des institutions de l'U.E est limitée au contrôle de la liquidité des succursales et au respect des règles d'un intérêt général. Les fonctions de la BDE l'obligent à coopérer étroitement avec les autres autorités nationales de supervision, comme la Commission du Marché national des titres, la Direction général des assurances et des fonds de retraite, la Succursale exécutive de la Commission pour la prévention du blanchiment de l'argent et des infractions monétaires et les autorités régionales (autonomes) dans le domaine de la supervision financière. Elle maintient aussi une coopération étroite avec les autorités étrangers de supervision, plus particulièrement avec ces des pays de l'Amérique latine où des groupes espagnols ont une présence significative.

6) Tenue des comptes courants des banques et agent de règlements.

Autres activités

1) Circulation des billets de banque et des pièces en euro, comptage et triage, transport des fonds et autres activités de caisse.

2) Prestation des services de caisse et agent financier à la dette gouvernementale. Elle tient des comptes en faveur du gouvernement central et des gouvernements régionaux

et accorde les moyens techniques pour le lancement efficace des titres de dette et fait l'acquittement et la gestion générale des titres d'Etat.

3) Gestion de la Centrale des bilans. Sa responsabilité principale est la collection et la tenue électroniquement des informations sur les activités d'entreprises espagnoles non-financières afin qu'elle obtient une compréhension meilleure de ce sous-secteur dans le cadre de fonctions attribuées à la BDE (pour des détails voir ci-dessous).

4) Services des plaintes: elle reçoit et traite les plaintes de clients sur des transactions spécifiques des établissements de crédit. Des plaintes contre des bureaux de change sont aussi examinées (pour des détails voir ci-dessous).

5) Centrale des risques pour les ouvertures de crédit aux particuliers accordées par les banques (pour des détails voir ci-dessous).

6) Recherches économiques et statistiques. Constitution de la balance des paiements.

7) Centre pour des études monétaires et financières (CEMFI): Il organise un Programme des études postuniversitaires pour la formation professionnelle des hauts cadres spécialistes en sciences économiques et financières (pour des détails voir ci-dessous).

CERTAINES ACTIVITES IMPORTANTES DE LA BANQUE D' ESPAGNE

☒ **Centrale des bilans (CBSO)**: est une part du Département de la statistique et du CBSO, un de trois Départements de la Direction générale des études économiques, de la statistique et de la recherche. La tâche principale du CBSO est la collecte et mise en réserve de l'information économique et financier sur les activités des sociétés espagnoles non-financières afin de réussir à présenter mieux ce sous-secteur. Le CBSO collecte de l'information économique et financière par des sociétés espagnoles non-financières, qui se collaborent sur une base volontaire en complétant une questionnaire modèle. Les objectifs principaux de la Centrale sont:

- la collecte avancée de l'information par l'enquête trimestrielle du CBSO (CBQ), en comparant cette information avec les données relatives de l'analyse économique à court terme faite par le Département de la recherche
- la collecte de l'information sur les transactions financières et l'actif et le passif du sous-secteur de sociétés non-financières. Ces données sont demandées pour la préparation des comptes financiers de l'économie espagnole par le Département de la statistique et du CBSO
- la tenue des bases de données avec de l'information exhaustive et homogène sur des sociétés individuelles, qui sont utilisées par la Direction générale des études économiques, de la statistique et de la recherche pour analyser le comportement des entreprises et les conséquences des mesures de la politique monétaire sur le financement et les résultats des entreprises. L'information disponible sur les sociétés individuelles est aussi utilisée par le Département des opérations comme la base de l'évaluation et des propositions vers la BCE en ce qui concerne l'intégration et le maintien des passifs à la liste de garanties (collatéral)
- la distribution aux sociétés, qui fournissent des données, de l'information sectorielle, intégrée et homogène
- la distribution de l'information sectorielle intégrée pour être utilisée par d'autres analystes en dehors de la BDE: institutions financières, universités, chercheurs,

gouvernement central et administrations régionales et organisations publiques nationales et internationales.

☒ **Centrale des risques de crédit (CRC):** le but principal de la Centrale est de fournir aux institutions participantes (établissements de crédit et autres) des données exigées pour une analyse excellente de leur risque de crédit. Le CRC permet aussi à la BDE de concentrer des données globales sur les crédits par les institutions et facilite l'accomplissement de la tâche de la supervision bancaire par la Banque centrale.

- Des crédits directs aux résidents sont généralement considérés notifiables si le chiffre d'affaires des entreprises arrive à ou dépasse le montant de 6.000 euros ou dans chaque autre pays est égal ou dépasse les 60.000 euros. Des crédits directs aux non-résidents doivent être notifiés s'ils dépassent les 300.000 euros. A la fin de 2007, plus que 25 millions de risques directs et indirects (les derniers se réfèrent aux garanties des crédits directs), d'une somme de 2,02 trillion d'euros et distribuée parmi 14 million d'emprunteurs, eurent notifiés à la CRC; 94% d'emprunteurs étaient des individus résidents en Espagne.

- Chaque emprunteur dont le crédit a été notifié à la CRC peut demander des données sous la condition que son identité soit prouvée auprès d'une succursale de la BDE ou du "Central de Informacion de Riesgos del Banco de España". Les individus doivent inclure une photocopie double face de leurs carte d'identité nationale. Les entités légales doivent présenter une photocopie qui indique le numéro d'identification d'entreprise (C.I.F.), les détails personnels (nom, numéro d'identification de taxe et titre du travail) du signataire, qui doit aussi avoir une autorisation appropriée et des détails de cette autorisation: date et nom du notaire et du protocole. En plus, chaque institution qui fournit des données à la CRC a accès à l'information globale sur tous les crédits notifiés par le système financier qui sont relatifs aux emprunteurs de cette institution ou aux autres emprunteurs sous la condition qu'elles aient une autorisation de ces personnes.

☒ **Service des plaintes (SP):** la fonction du SP est de recevoir et traiter des plaintes des clients sur des transactions spécifiques des établissements de crédit assujetties à l'autorité de la BDE. En plus, des plaintes peuvent être adressées contre les bureaux de change, qui au delà de l'achat de devises ou de chèques de voyage, sont aussi autorisés à vendre ou transférer à l'étranger ces instruments de paiement.

- Le Service des plaintes agit quand les activités relatives impliquent des infractions possibles des normes de discipline ou de la bonne pratique bancaire. Les plaintes sont traitées gratuitement. Chaque individu ou compagnie qui sont des clients d'un établissement de crédit peut déposer une plainte relative contre des transactions concrètes qui ont des conséquences négatives. Avant que le Service reçoive ou traite une plainte, la partie intéressante doit prouver que la plainte a été déjà déposée par écrit chez le Département des plaintes de l'établissement de crédit concerné. Ce Département doit déposer des documents qui prouvent la déposition de la plainte présentée. Si le client affirme que le Département refuse à traiter la plainte (à cause des raisons justifiables) ou le client ne considère pas que la solution est satisfaisante ou la plainte n'a pas été résolue dans deux mois depuis sa présentation, la partie intéressante peut déposer une plainte au SP de la BDE. Pour cette raison, une

institution ou un groupe d' institutions est considéré qu' elle a créé un Département relative afin de protéger les droits et les intérêts de leurs clients si l' a notifié à la BDE.

- La cause des plaintes sont des infractions des normes de discipline ou des bonnes pratiques et coutumes bancaires. Des règles de discipline sont des lois et des dispositions administratives d'une nature générale qui contiennent des préceptes spécifiquement relatifs aux établissements de crédit, qui sont obligés de les respecter. Ces dispositions ont été approuvées par des instances d'Etat ou par des gouvernements régionales et/ou par des circulaires de la BDE. Des coutumes bancaires se réfèrent aux coutumes de commerce et bancaire largement acceptées. Les bonnes pratiques bancaires se réfèrent aux pratiques qui ne sont pas présentées dans les normes de discipline ou constituent des coutumes bancaires mais n' exigent pas une action responsable, assidue et respectuée de la part de l'entreprise bancaire.
- Le Service des plaintes ne traite pas de plaintes relatives aux questions de politique d' enterprise, par exemple le refus de la prestation d'un prêt ou ce qui incombent à la juridiction du système de la justice. Le Service n' évalue pas de dommages possibles ou des ordres de paiement qui ont eu lieu il y a cinq ans ou plus.

☒ **Centre pour les études monétaires et financiers (CEMFI):** le "Centro de Estudios Monetarios y Financieros" est une institution non lucrative créée en 1987 par la BDE (Banco de España) et a un statut de fondation depuis 1991. Il organise un programme postuniversitaire qui a pour but à instruire des spécialistes de haute qualité ès sciences économiques et financières.

- Le Programme postuniversitaire dure deux années académiques en plein temps. Les caractéristiques du programme sont les suivantes: une procédure d'accès très sevre, une faculté qui combine un enseignement de haute qualité avec une recherche d' expertise et un programme qui offre une formation théorique et pratique solide et une approche rigoureuse aux questions courantes de l'économie et de la finance.
- L'Ecole d'été en économie et finance est une initiative visant à procurer aux personnes impliquées au métier bancaire et financier et aux académiques une occasion à mettre au courant leur formation professionnelle dans le domaine d'expertise du CEMFI. Ses cours dure cinq jours et procurent, sur une base intensive, une analyse rigoureuse et complète des sujets enseignés.
- La recherche à CEMFI est assumée, substantiellement, en plein temps. Son activité a lieu aux cinq domaines suivants: publication aux journaux académiques, participation aux conférences et séminaires, planification et supervision des enquêtes, tâches éditoriales aux journaux économiques et supervision des thèses du doctorat. En plus, le CEMFI a un groupe d'étudiants en doctorat, qui effectuent leurs recherche en plein temps dans le Centre et sous la supervision d' un membre de la faculté.

ORGANIGRAMME DE LA BANQUE D' ESPAGNE

Conseil d' administration
● Gouverneur
● Sous - Gouverneur
● 4 membres

● Directeur général du Trésor et de la Politique financière
● Vice-Président de la Commission nationale du marché des titres
● Secrétaire général de la Banque d' Espagne (pas de vote)
● Directeurs généraux de la Banque d' Espagne (pas de vote)
● Représentant élu par le personnel (vote seulement sur des questions administratives)

- Comité d'audit

Commission exécutive
● Gouverneur
● Sous - Gouverneur
● Deux membres
● Secrétaire général de la Banque d' Espagne (pas de vote)
● Directeurs généraux de la Banque d' Espagne (pas de vote)

Gouverneur

- Audit interne
- Communication

Sous - Gouverneur

Secrétariat général

- Département des services juridiques
- Secrétariat technique

☆ Direction générale associée: Affaires internationales générales

1) Direction générale: **Opérations, Marchés et Systèmes de paiement**

- Caisse et Emission
- Opérations
- Systèmes de paiement

2) Direction générale: **Réglementation bancaire**

- Stabilité financière
- Rapports financiers and Centrale des risques de crédit
- Institutions financiers

3) Direction générale: **Economie, Statistique et Recherche**

- Analyse économique et Prévisions
- Statistique
- Etudes monétaires et financiers

4) Direction générale: **Supervision bancaire**

- ☆ Direction générale associée: Supervision bancaire
- Supervision I
- Supervision II

- Supervision III

5) Direction générale: **Services**

- Systèmes d'information
- ☆ Direction générale associée: Affaires internes générales
- Administration et Bâtiments
- Contrôle, Budget et Comptabilité
- Ressources humaines et Organisation

L' ANCIEN RESEAU DE SUCCURSALES DE LA BDE ET SES ACTIVITES

Selon le volume d' opérations et le nombre d' employés les succursales étaient divisées en cinq groupes:

Groupe 1

1) Barcelona

Groupe 2

2) Valencia, 3) Sevilla, 4) Zaragoza, 5) Bilbao.

Groupe 3

6) Málaga, 7) Palma de Mallorca, 8) Murcia, 9) Oviedo, 10) Coruña, 11) Las Palmas, 12) Tenerife, 13) Valladolid.

Groupe 4

14) Alicante, 15) Cádiz, 16) Granada, 17) San Sebastian, 18) Pontevedra.

Groupe 5

19) Córdoba, 20) Santander, 21) Badajoz, 22) Salamanca, 23) Tarragona, 24) León, 25) Logroño, 26) Gerona, 27) Pamplona, 28) Burgos, 29) Lleida (Lérida), 30) Toledo, 31) Albacete, 32) Vitoria, 33) Castellón, 34) Jaén, 35) Cáceres, 36) Huelva, 37) Ciudad Real, 38) Almería, 39) Melilla, 40) Palencia, 41) Ceuta, 42) Segovia, 43) Lugo, 44) Zamora, 45) Cuenca, 46) Avila, 47) Orense, 48) Soria, 49) Huesca, 50) Guadalajara, 51) Santiago, 52) Teruel.

Activités

a) Distribution des billets de banque et des pièces de monnaie. A la fin de l' année 1991 les centres du traitement des billets de banque et des pièces de monnaie ont commencé à fonctionner. Ces centres se trouvent dans les succursales des groupes 1, 2 et 3. Dans ces succursales - centres se fait le triage et la destruction des billets et la supervision de leurs transport aux succursales des groupes 4 et 5. La «Section de la Caisse de Madrid 1» fonctionne comme centre du traitement de laquelle dépendent les succursales de Avila, C'aceres, Ciudad Real, Cuenca, Guadalajara, Segovia et Toledo. Evidemment, cette régionalisation conduit à une augmentation des activités des centres susmentionnés et à une diminution des activités des succursales - satellites.

b) Service des plaintes. Les clients des établissements de crédit peuvent présenter ses plaintes aux succursales de la Banque d' Espagne. Celles-ci s' efforcent de trouver une solution acceptable par les deux parties ou adressent des recommandations aux établissements de crédit quand ils constatent que les arguments des clients sont invincibles.

c) Chambres de Compensation. Dans toutes les villes où existent des succursales fonctionne une chambre de compensation dont la supervision est exercée par la Banque d' Espagne.

d) Registre des agences de change. En 1992, l'activité de change a été libérée; le droit de la vente et de l'achat des devises étrangères est accordé non seulement aux institutions de crédit mais aussi aux particuliers à la demande. Le registre des autorisations aux agences - non bancaires afin d'exercer une telle activité est gardé dans les succursales de la Banque d'Espagne.

e) Collection des données de la Centrale des bilans

Les succursales ont la responsabilité de renforcer la participation volontaire des entreprises de leur région à la Centrale des bilans. Elles recueillent aussi les données nécessaires et après une première élaboration les font parvenir chez la banque centrale où fonctionne le service de la statistique et de la centrale des bilans (Estadística y Central de Balances).

f) Services en faveur de l'Etat et des banques. La Banque d'Espagne, après un accord avec le Ministère de l'Economie, a acquis, en 1990, le droit de vendre les titres de la dette publique (lettres, bons du Trésor, obligations). Afin de faciliter le règlement de valeurs la Banque a permis aux particuliers d'ouvrir des comptes directs (cuentas directas) chez-elle. Cette activité est classifiée comme la plus importante responsabilité des succursales et son volume augmente constamment. Dans les succursales sont gardés-comme à la banque centrale - des comptes courants des établissements de crédit à travers desquels se font des règlements parmi les participants au système financier.

LA NOUVELLE STRUCTURE DU RESEAU DE LA BANQUE D'ESPAGNE

Le 3 juillet 2002, la Commission Exécutive de la B.D.E décida de **fermer 30 succursales** comme suit: a) A partir de 31 décembre 2002: 1) Avila 2) Castellón 3) Cuenca 4) Guadalajara 5) Lérida 6) Lugo 7) Palencia 8) Segovia 9) Soria 10) Teruel. b) A partir de 31 décembre 2003: 11) Albacete 12) Almería 13) Burgos 14) Huelva 15) Huesca 16) Jaén 17) Orense 18) Salamanca 19) Tarragona 20) Zamora c) A partir de 31 décembre 2004: 21) Cáceres 22) Cádiz 23) Ciudad Real 24) Córdova 25) Gerona 26) Granada 27) León 28) Pontevedra 29) Santiago 30) Vitoria.

Conformément au résultat des négociations (signé par la majorité de syndicats de la BDE), personne ne sera licencié à l'exception de ceux qui n'accepteront pas un de mesures accompagnantes suivantes: **a)** déplacement aux autres succursales qui restent ouvertes ou au siège central de Madrid **b)** adhésion à la préretraite volontaire **c)** congé volontaire exceptionnel pour les employés en voie de déplacement jusqu'à trouver une place vacante selon leur préférence. Afin d'élargir les places vacantes à Madrid et aux succursales qui restent ouvertes, ce que facilitera les employés des succursales en voie de fermeture d'y trouver une place, les syndicats ont réussi à être donné la possibilité d'une préretraite volontaire aussi aux employés de Madrid et des succursales qui restent ouvertes. La préretraite volontaire est en vigueur seulement pour les agents de 50 ans (succursales qui ferment) ou 53 ans (siège central et succursales qui restent) et plus. La B.D.E couvrira totalement les dépenses qui résultent de préretraites. Les employés affectés dans des unités qui ferment, s'ils n'acceptent pas ni la préretraite volontaire, ni le transfert sur un autre site, optent pour l'extinction de leur contrat de travail et bénéficient de l'indemnité prévue par la loi.

2 groupes au lieu de 5

La nouvelle structure des succursales limite leurs classification de cinq à deux groupes seulement:

1) au premier appartiennent les succursales qui sont centres de traitement des billets de banque, à savoir ces des groupes préexistants 1, 2 and 3 plus les succursales d'

Alicante et Badajoz. Le total de succursales du premier groupe sera renforcé en machines et en personnel.

2) au second appartient le reste de succursales qui se divise en deux sous-groupes. Les succursales de San Sebastian, Logroño, Pablona, Santander et Toledo n'offriront plus de service de caisse aux institutionnels. Les succursales de Ceuta et Melilla conservent les services de caisse aux institutionnels.

Le réseau de succursales de la Banque d' Espagne se compose aujourd' hui de 22 succursales divisées comme suit:

15 succursales avec des centres de traitement de billets de banque
1) La Coruña
2) Alicante
3) Badajoz
4) Barcelona
5) Bilbao
6) Las Palmas
7) Málaga
8) Murcia
9) Oviedo
10) Palma de Mallorca
11) Sevilla
12) Tenerife
13) Valencia
14) Valladolid
15) Zaragoza

2 succursales sans centres de traitement de billets de banque, mais avec des services de caisse pour les institutions financières
16) Ceuta
17) Melilla

5 succursales institutionnelles sans services de caisse pour les institutions financières
--

18) Logroño

19) Pamplona

20) San Sebastián

21) Santander

22) Toledo

5) CENTRAL BANK AND FINANCIAL SERVICES AUTHORITY OF IRELAND

(Banc Ceannais agus Údarás Seirbhísí Airgeadais nah Éireann)

Effectifs: 977

- La Banque centrale d'Irlande (BCI) eut fondée le 1 février 1943. Le 1er mai 2003, la BCI eut renommée comme "la Banque Centrale et l'Autorité des services financiers d'Irlande" (Central Bank and Financial Services Authority of Ireland, CBFSAI) Selon la loi respectif de 2003, l'Autorité pour la réglementation des services financiers d'Irlande a été établie et incorporée dans les structures de la Banque centrale. En janvier 2004, le capital et les réserves de la CBFSAI étaient 269.319 euros.

- La CBFSAI est un membre de l'Eurosystème et met en oeuvre la politique monétaire déterminée par le Conseil des gouverneurs de la BCE. La Banque n' a pas de succursales ou agences. Elle intègre dans son centre de monnaie l' Imprimerie et l' Hôtel de monnaie.

- La BCI est administrée par le Directoire composé du Gouverneur, qui est en même temps président du Directoire et est nommé par le Président de la République pour un mandat de 7 ans une fois renouvelable, le Directeur général de la Banque, le Secrétaire général de la Ministère des Finances, le président de l' l'Autorité pour la réglementation des services financiers d'Irlande, le chef de l' administration de cette Autorité et 7 autres Directeurs nommés par le Ministre des Finances; 4 parmi eux doivent être membres de l' l'Autorité pour la réglementation des services financiers d'Irlande.

- L'Autorité pour la réglementation des services financiers d'Irlande (Irish Financial Services Regulatory Authority, IFSRA)

Cette Autorité, fondée le 1er mai 2003 et incorporée comme une partie constituante distincte dans la Banque centrale renommée, est administrée par un Directoire composé par 8 jusqu' à 10 au maximum membres: le Chef de l' administration de cette Autorité, le Directeur chargé de la protection des consommateurs et 6 jusqu'à 8 membres nommés par le Ministre des finances après consultation du Ministre pour les entreprises, le commerce et l'emploi. La responsabilité principale de l'Autorité est de superviser toutes les institutions financières y compris les institutions précédemment surveillées par: **1)** la Banque Centrale d' Irlande (banques, sociétés de crédit foncier, intermédiaires d'investissement et d'assurance, fonds et entreprises d' investissement, boursiers, bureaux de change) **2)** le Ministère pour les entreprises, le commerce et l' emploi (compagnies d'assurances) **3)** le Bureau du directeur pour les affaires de consommateurs (intermédiaires de crédit hypothécaire, commissions de banque, prêteurs d' argent, loi sur les crédits de consommateurs) et **4)** le Régistre des sociétés amicales (the Registrar of Friendly Societies) relatif aux unions de crédit. L'Autorité développe, sous la responsabilité du Directeur chargé de la protection des consommateurs, la protection et l'information des consommateurs sur des questions d' information et d'éducation d'usagers des services financiers, des codes de conduite,

des responsabilités de la communauté financière, de la compétition, de la protection des consommateurs dans le domaine de l'assurance-voiture, du traitement des plaintes déposées auprès du médiateur de services financiers, de l'exclusion financière.

ACTIVITES DE LA BCASFI

Activités principales

- 1) Mise en oeuvre des politiques monétaire et de change de l'Eurosystème.
- 2) Gestion des avoirs de réserves de change et des avoirs en euro de la Banque centrale et du quota des avoirs de réserves de change de la BCE.
- 3) Supervision bancaire et financière et contribution à la stabilité du système financier. Elle est responsable pour l'autorisation et la supervision des banques, des sociétés de prêts de logement (building societies), des institutions financières comme la bourse, les boursiers, le marché des contrats à terme (futures) et des droits de volonté (options), les courtiers de monnaie, les sociétés d'investissement, les schémas des investissements collectifs et les fournisseurs de ces activités, des entités qui fonctionnent au Centre international des services financiers (CISF) et des intermédiaires d'assurance. Elle est responsable à l'information et la protection des consommateurs. Deux Panneaux consultatifs "Consommateur" et "Industrie" fonctionnent afin de consulter l'Autorité de réglementation. Une position pour un Médiateur (Ombudsman) sur les services financiers a été créée afin de traiter les plaintes des consommateurs relatives aux transactions des institutions financières.
- 4) Fabrication des billets de banque et des pièces de monnaie en euro et des pièces de monnaie commémoratives.
- 5) Surveillance des systèmes de paiement et de règlement. Elle gère l'IRIS qui à partir du 18 février 2008 est le composant national de la plate-forme unique partagée du système TARGET2.

Autres activités

- 1) Activités de caisse: action de garder, comptage et triage, distribution, acquittement et destruction des billets de banque et des pièces de monnaie.
- 2) Banque du gouvernement. Elle tient des comptes courants en faveur du gouvernement et maintient le Registre des obligations du gouvernement irlandais des paiements de coupons, l'acquittement y compris.
- 3) Analyse économique, recherche et publications. Elle donne des avis et des conseils sur la politique économique du gouvernement irlandais.
- 4) Balance des paiements et autres données statistiques.

Sommaire de certaines activités importantes de la BCASFI
1) Supervision bancaire et financière, la surveillance des compagnies d'assurance, de la Bourse et des compagnies boursières y compris
2) Information et Protection des consommateurs
3) Fabrication des billets de banque et des pièces de monnaie et des pièces de monnaie commémoratives

4) Registre des obligations du gouvernement

ORGANIGRAMME DE LA BANQUE CENTRALE ET DE L' AUTORITE DES SERVICES FINANCIERS D' IRLANDE (BCASFI)

<p style="text-align: center;">LE DIRECTOIRE DE LA BANQUE CENTRALE ET DE L' AUTORITE DES SERVICES FINANCIERS D' IRLANDE</p> <ul style="list-style-type: none">● Gouverneur et président du Directoire● Directeur général de la Banque● Secrétaire général du Ministère des finances● Président et Chef de l' administration de l' Autorité pour la réglementation des services financiers d' Irlande● 7 Directeurs, 4 entre eux sont membres de l' Autorité pour la réglementation des services financiers d' Irlande

<p style="text-align: center;">A) ORGANIGRAMME DE LA BANQUE CENTRALE</p>

DEPARTEMENTS

► **Sous le Directeur général**

- Secrétariat général
- Audit interne

► **Sous le Sous-Directeur général et Secrétaire**

- Contrôle financier
- Marchés financiers
- Paiement et Règlements des titres

► **Sous le Sous-Directeur général**

- Emission de la monnaie
- Production de la monnaie

► **Sous l' autre Sous-Directeur general**

- Analyse économique, Recherche et Publications
- Stabilité financière

- Politique monétaire et Relations internationaux
- Données statistiques

► **Sous l'autre Sous-Directeur général**

- Services d'entreprise
- Ressources humaines
- Systèmes d'information

<p>ORGANIGRAMME DE L' AUTORITE POUR LA REGLEMENTATION DES SERVICES FINANCIERS D' IRLANDE</p>

<p>LE DIRECTOIRE</p>

- | |
|---|
| <ul style="list-style-type: none"> ● Président |
| <ul style="list-style-type: none"> ● 9 membres |

► **Sous le Chef exécutif:** il est chef de toutes les activités de l'Autorité et en particulier des unités suivantes:

- Conseils légaux et mise en vigueur
- Plannification et Finance
- Registre des Unions de credit

► **Sous le Directeur prudentiel**

- Supervision bancaire
- Institutions financières et Autorisations aux fonds
- Supervision des assurances
- Supervision des fournisseurs des services d'investissement
- Supervision des marchés

► **Sous le Directeur des consommateurs**

- Information des consommateurs
- Protection des consommateurs

6) BANCA D' ITALIA

Effectifs: 7.100

- La Banca d' Italia (BDI) eut fondée en 1893 comme résultat de la fusion de la "Banca Nazionale nel Regno", de la "Banca Nazionale Toscana" et de la Banca Toscana di credito per le industrie e il commercio d'Italia". Son capital statuaire s'élève à 156.000 euros et en janvier 2004 son capital avec ses réserves étaient 13.665.846.000 euros. Elle surveille les systèmes de paiement, exerce la supervision bancaire et financière dans le cadre des instructions du CICR et a son Imprimerie propre.
- Elle dispose 97 succursales et 6 Bureaux de représentation à l'étranger.
- La BDI dispose une Centrale des risques, effectue des études économiques régionales et à partir d' août 1998 incorpore le Bureau italien de change (Ufficio Italiano dei Cambi).
- La BDI est administrée par:
 - a) la Réunion annuelle générale qui approuve les comptes annuels et nomme les membres du Conseil d' audit

b) le Directoire qui se compose du Gouverneur, du Directeur général et 3 Directeurs généraux adjoints gère les activités de la Banque ayant la supervision des zones des directeurs centraux.

c) le Conseil des directeurs se compose du Gouverneur en tant que Président et 13 membres nommés par la Réunion annuelle générale. Il décide sur l'administration de la BDI à l'exception de la politique monétaire et de change et de la surveillance bancaire.

d) Le Conseil d'audit compose de 5 membres et deux suppléants. Il contrôle l'administration de la Banque et le respect des lois et des statuts. Il y a aussi un Comité du Conseil des directeurs avec des responsabilités consultatives et administratives.

- La nomination du Gouverneur et des autres membres du Directoire est décidée par le Conseil des directeurs et doit être approuvée par un décret émis par le Président de la République après une proposition du Premier Ministre. Le Gouverneur de la B.D.I avait un mandat à vie mais après la réforme de décembre 2005 a maintenant un mandat de six ans une fois renouvelable.

- Selon le **plan de restructuration** de la Banque d'Italie, le réseau de succursales et de bureaux de représentation va être drastiquement réduit. **La Banque s'efforce de supprimer 75 succursales** dans lesquelles travaillent 2.200 employés. Pour cette raison, les syndicats se trouvent en conflit dur avec le gouvernement de la Banque.

ACTIVITES DE LA BDI

Activités principales

1) Mise en oeuvre des politiques monétaire et de change de l'Eurosystème.

2) Gestion des avoirs de réserves de change du pays, des réserves de la Banque centrale et du quota des avoirs de réserves de change de la BCE.

3) Impression des billets de banque dans son Imprimerie propre (la Stamperia).

4) Surveillance des systèmes de paiement et de règlement. Elle gère le BI-REL, qui à partir du 19 mai 2008 est le composant national de la plate-forme unique partagée du système TARGET2. Les paiements nationaux interbancaires de détail sont réglés à travers du système de compensation BI-COMP qui: a) traite des transactions à papier avec le sous-système local de compensation géré par la banque d'Italie et concernant la compensation des chèques bancaires et postaux qui dépassent le montant de 2.582 euros b) traite les transactions électroniques avec le sous-système de détail géré par la Compagnie interbancaire d'automatisation et règle des instruments de paiement électroniques nationaux de détail en utilisant des standards communs. Elle traite 90% à peu près du volume des paiements de détail. Les transactions achevées sur les marchés financiers officiels et inofficiels (over the counter, OTC) sont réglées une fois par jour en utilisant la procédure LDT (Liquidazione dei Titoli) gérée par la Banque d'Italie. Alternativement, les transactions sur les marchés non réglés (OTC) peuvent être réglées sur une base à temps réel en utilisant la procédure «Express» administrée par «Monte Titoli».

- Gestion de la plate-forme unique partagée du système TARGET2 conjointement avec la Banque de France et la Deutsche Bundesbank.

5) Banque des banques. Tenue des comptes courants et prestation des services de règlement.

6) Supervision bancaire et financière sur place et sur papier. La BDI agit selon un mandat du CICR. (Comitato Interministeriale per il Credito ed il Risparmio) qui est l'autorité d'Etat chargée de la supervision des établissements de crédit. La banque ne surveille pas seulement les institutions de crédit individuelles mais aussi les groupes bancaires qui ont une base forte locale. A partir du début de 2001 la supervision des

banques d' une petite taille appartenant à un groupe se fait avec l' étroite coopération des unités de surveillance de succursales de la BDI. La banque supervise aussi les compagnies de gestion des avoirs de réserve et les sociétés d'investissement.

Autres activités

1) Banque du gouvernement. Tenue et gestion des comptes courants du Trésor et des entités publiques. Elle offre des services de caisse pour les agences d'impôt du Ministère de l'économie et des finances. En 2000, le transfert des services du dépositaire central de titres d'Etat par la Banque d'Italie à la compagnie «Monte Titoli» a été achevé. Malgré ce développemenat la Banque d'Italie continue à traiter les titres utilisées comme garantie (collateral) pour les opérations de crédit d'Eurosystème, à retirer des certificats de dépôt pour dematerialisation, à placer de nouvelles émissions du Trésor et à exécuter la compensation et le règlement des instruments financiers d'Etat. En général, la Banque d'Italie assiste le Ministère de l'économie et des finances à gérer la dette publique.

2) Centrale des risques (Centrale dei rischi): elle est un système d'information automatisé qui vise à améliorer la capacité des intermédiaires à suivre les risques dérivant par des emprunts multiples. Le registre est alimenté par les banques qui annoncent leurs prêts et en revanche reçoivent de l'information sur la position globale débitrice de leurs clients en face de tout le système bancaire. Elle fournit aussi de différentes données statistiques pour tout le système bancaire. Les parties ininteressantes peuvent avoir accès à leurs données à travers une demande déposée auprès d'une banque ou des succursales de la Banque d'Italie.

3) Services de caisse: comptage, triage et distribution des billets de banque et des pièces de monnaie.

3) Services de caisse: comptage, triage et distribution des billets de banque et des pièces de monnaie.

4) Recherches économiques. Etudes économiques régionales de conjoncture. Collection et traitement des données statistiques économiques, monétaires, financières et bancaires.

5) Activités commerciales comme le traitement des valeurs et des devises, règlement des remises, ordres de paiement et des coupons étrangers.

6) SADIBA (Ecole de formation professionnelle à Perugia). Il offre des cours de formation bancaire aux employés de la Banque et additionnellement est un centre pour des réunions nationales et internationales et des conférences sur des questions économiques et financières.

7) Centrale d'Alerte interbancaire (Centrale d'Allarme Interbancaria): elle est une base de données gérée par la Banque d'Italie qui mémorise de l'information sur des personnes qui ont écrit des chèques irréguliers sur un compte bancaire ou postal ou leurs cartes de paiement ont été révoquées. L'enregistrement dans la Centrale implique une interdiction automatique de six mois pour l'émission des chèques sur un compte bancaire ou postale et l'ouverture d'un nouveau compte mouvant par chèques chez un intermédiaire. Le registre, mémorise, aussi, des données sur chèques et cartes de paiement qui ont été perdues, volées ou annulées.

8) Règlement des contrats E-MID: e-MID (electronic market for Interbank Deposits) est le seul marché électronique à la zone euro et aux Etats unis. Des dépôts en euros, dollars, livres sterlines et zlotys de Pologne sont négociés sur la plate-forme de marché de monnaie e-MID géré par e-MID S.p.A. Les échéances disponibles sont d'un jour jusqu'à un an. Les contrats de dépôt sont automatiquement réglés à travers BI-REL directement sur les comptes des contreparties chez la Banque d'Italie ou à travers TARGET2 dans le cas des banques basées aux pays différents.

Sommaire des activités non monétaires de la Banque d' Italie
• Supervision bancaire et financière
• Impression des billets de banque
• Activités de caisse pour les agences d' impôt du Ministère des finances et une large série de services à l' Etat
• Services de caisse pour le système bancaire
• Centrale des risques
• Gestion de la plate-forme unique partagée du système TARGET2 conjointement avec la Banque de France et la Deutsche Bundesbank.
• Centrale d' Alerte interbancaire
• Enquêtes de conjoncture régionales
• Ecole de formation professionnelle à Perugia
• Un réseau de succursales ayant beaucoup d' activités non monétaires

ORGANIGRAMME DE LA BANQUE D' ITALIE

- Assemblée générale des actionnaires

Directoire
• Gouverneur
• Directeur général
• 3 Directeurs généraux adjoints

- Secrétariat auprès du Directoire - Direction

Conseil des directeurs
• Gouverneur-Président
• 13 Directeurs

Conseil d' audit
• 5 membres
• 2 Suppléants

1) Zone Opérations de banque centrale et Marchés

- Directeur
- Département Politique monétaire et de change
- Département Gestion des avoirs de réserve
- Bureau Surveillance des marchés

2) Zone Systèmes de paiement et Services au trésor

- Directeur
- Département Systèmes de paiement
- Département Services au Trésor

- Bureau Surveillance des systèmes de paiement

3) Zone Supervision bancaire et financière

- Directeur
- Département Competition, Réglementation et Affaires générales
- Département Supervision bancaire
- Département Supervision financière
- Département Inspection de supervision
- Unité Secrétariat du Comité interministeriel de crédit et d' épargne

4) Zone Circulation de la monnaie fiduciaire

- Directeur
- Département Secrétariat général
- Département Fabrication des billets de banque
- Département Caisse générale

5) Zone Recherche économiques et Relations internationales

- Directeur
- Département Perspectives économiques et Politique monétaire
- Département Etudes structurelles
- Département Analyse de l'économie internationale et des Relations internationaux
- Secrétariat et Unité de coordination
- Unité du support d'informatique

6) Zone Recherche légal

- Département Services légaux et Etudes légales

7) Zone Ressources humaines et techniques

- Directeur
- Département Gestion du personnel
- Département Règles et Salaires du personnel
- Département Systèmes d' information
- Département Statistique de crédit et financier

8) Zone Organisation et Logistics

- Directeur
- Département Organisation
- Département Bâtiments
- Département Provisions
- Bureau Santé et Sécurité

9) Zone Comptabilité et Contrôle

- Directeur
- Département Comptabilité
- Département Analyse des dépenses et Vérification
- Département Taxation

10) Zone Audit interne

- Département Audit interne

11) Unité d'intelligence financière

LES SUCCURSALES DE LA BANQUE D' ITALIE ET LEURS ACTIVITES

La Banque d' Italie dispose 99 unités décentralisées (Filiali):

- 14 sont de grands sièges appelés «SEDI» et ont leur siège aux villes suivantes:

Bologna, Genova, Milano (sede), Torino, Trieste, Venezia, Ancona, Firenze, Livorno, Roma (sede), Bari, Cagliari, Napoli (sede) et Palermo.

- Les 84 sont de petites succursales appelées «SUCCESSALI» et ont leur siège aux villes suivantes:

Agrigento, Alessandria, Aosta, Arezzo, Ascoli Piceno, Asti, Avellino, Belluno, Benevento, Bergamo, Bolzano, Brescia, Brindisi, Caltanissetta, Campobasso, Caserta, Catania, Catanzaro, Chieti, Como, Cosenza, Cremona, Cuneo, Enna, Ferrara, Foggia, Forli, Frosinone, Gorizia, Grosseto, Imperia, Isernia, L' Aquila, La Spezia, Latina, Lecce, Lucca, Macerata, Mantova, Massa, Matera, Messina, Milano (succursale), Modena, Napoli (succursale), Novara, Nuoro, Oristano, Padova, Parma, Pavia, Perugia, Pesaro, Pescara, Piacenza, Pisa, Pistoia, Pordenone, Potenza, Ragusa, Ravenna, Reggio Calabria, Reggio Emilia, Rieti, Roma (succursale, Roma (Tuscolano), Rovigo, Salerno, Sassari, Savona, Siena, Siracusa, Sondrio, Taranto, Teramo, Terni, Trapani, Trento, Treviso, Udine, Varese, Vercelli, Verona, Vicenza, Viterno.

- Une succursale (filiale) Roma Tuscolano a des tâches particulières relatives à la circulation de monnaie et la gestion des procédures des télécommunication en ce qui concerne le service du Trésor d' Etat.

Les unités susmentionnées de la Banque d' Italie ont des activités suivantes:

a) Supervision (Vigilanza): Ils exercent le contrôle prudentiel et la supervision des établissements de crédit siégeant dans leurs régions. Ils collaborent avec le Siège central quant aux autres établissements de crédit, en particulier offrant de l'information sur les succursales locales. Ils collectent et étudient des données sur la situation financière locale, principalement sur la conjoncture bancaire locale. Ils examinent les bilans, les comptes et les autres documents comptables des établissements de crédit. Ils suivent, entre autres, les pratiques relatives aux investissements en immeubles, les participations des établissements de crédit et des réserves obligatoires de ceux-ci. A partir du janvier 2001 sont fortement impliqués à la supervision de petites banques qui appartiennent aux groupes bancaires.

b) Services au Trésor public (Tesoreria dello Stato): ils exercent des contrôles comptables et administratifs préventifs sur toutes les opérations d'Etat faites à travers des comptoirs et confirment la régularité des titres d' encaissement et de paiement. Ils émettent des chèques pour le secteur public et accomplissent toute autre opération relative au service du Trésor.

c) Systèmes de paiement (Sistema dei pagamenti): Elles exécutent la compensation de divers débits et crédits liés au règlement des chèques. En particulier, elles gèrent le sous-système des compensations locales «BI-COMP». Elles contrôlent le bon fonctionnement des systèmes de paiement dans leurs région. Elles servent la Centrale d'Alerte interbancaire (Centrale d' Allarme Interbancaria) c.à.d offrent et reçoivent de l' information aux/de personnes sur chèques bancaires et cartes de paiement irrégulières.

d) Services de caisse et dépôts (Servizi di cassa e deposito): Elles tiennent les livres comptables concernant les dépôts des titres. Ils gèrent les titres d'Etat, les dépôts de garantie et tiennent les fascicules relatives au mouvement des comptes des dépôts des établissements de crédit et de la clientèle habituelle. Elles traitent la monnaie fiduciaire, des titres, des valeurs, paiement des coupons et des titres. Exécution de toutes les opérations au comptant, en titres et en valeurs relatives au service du Trésor provincial.

e) Recherche économique (Ricerca economica): collection et analyse des informations et des données sur la situation économique régionale. Analyse des données statistiques de crédit. Collection et analyse des mesures administratives et législatives concernant la province à la matière économique, financière et de crédit. Rédaction des rapports sur la conjoncture régionale. Recherche sur les bilans et les investissements des entreprises de fabrication et d'investissement.

f) Centrale des risques (Centrale dei rischi): aux guichets des succursales, les personnes qui y impliquent peuvent demander des données sur leur nom et chaque citoyen peut recevoir des données sur les détails de fonctionnement du système et les conditions d'accès.

g) Conseils sur la liste de la bibliothèque de Paolo Baffi (Consultazione del catalogo della biblioteca de Paolo Baffi): c'est une bibliothèque tenue au siège central de la Banque d'Italie.

Les bureaux de représentation à l'étranger

La Banque d'Italie dispose 6 bureaux de représentation à l'étranger:

- Bruxelles
- Frankfurt
- Londres
- Paris
- Tokyo
- New York

Les bureaux de représentation collectent de l'information sur l'économie locale et les institutions financières célèbres et maintiennent des relations avec les organisations internationales et les autorités du pays relatif. Aussi, un nombre d'employés de la Banque travaillent comme attachés financiers dans les ambassades d'Italie.

■ Selon le **plan d'organisation** de la Banque d'Italie, le réseau de succursales et de bureaux de représentation va être drastiquement réduit. Pour cette raison, les syndicats se trouvent en conflit dur avec le gouvernement de la Banque.

UFFICIO ITALIANI DEI CAMBI (UIC) (Bureau italien de change)

En route d'être pleinement incorporé dans la Banque d'Italie

L' UIC était auparavant une entité autonome étroitement coopérée avec la Banque centrale et effectuait principalement des contrôles de change. A partir du 1997 l'UIC a été transformé afin qu'il assure la compatibilité avec le Statut du SEBC. Le décret législatif 319/26-8-1998 a achevé l'intégration de l'UIC dans la Banque d'Italie. Maintenant l'UIC est une entité institutionnelle de la Banque centrale. Le Gouverneur de la BDI est le Président du Directoire de l'UIC. Les autres membres sont le Directeur général et trois autres nommés par le Gouverneur. Les activités principales de l'UIC sont:

- collection des données et préparation des statistiques pour la balance des paiements et pour la position d'investissement internationale.
 - agence de nombres nationaux pour le Nombre d'identification des titres internationales (ISIN).
 - prévention et répression du blanchiment de l'argent (money laundering). Analyse statistique de données globales sur toutes les transactions qui dépassent la somme de 10.329 euros dans le cadre de sa responsabilité de lutter contre le blanchiment de l'argent. Des transactions suspectes liées aux activités financières et non-financières sont transmises à l'UIC. Inspections des intermédiaires financiers et non-financiers pour ce but.
 - surveillance contre l'usure. L' UIC conjointement avec la Banque d' Italie suit les taux d' intérêt de moyen terme afin qu' il révèle des cas d' usure.
 - Surveillance des importations et des exportations de la monnaie, des titres et des valeurs qui dépassent le montant de 10.329 euros
 - prestation des services de caisse pour l' administration publique.
- Selon le plan d'organisation de la Banque, l'UIC va être pleinement incorporé dans la Banque d'Italie.

7) BANQUE CENTRALE DU LUXEMBOURG

Effectifs: 216

- La Banque centrale du Luxembourg (BCL) a été instituée en 1998. L'Etat est l'unique détenteur du capital de la BCL qui est fixé à 25 millions d'euros. Elle met en oeuvre les politiques monétaire et de change définies au niveau de l' U.E et surveille les systèmes de paiement dans le cadre du SEBC. Elle est une banque qui est limitée seulement aux activités principales de l' Eurosystème.
- La BCL a perdu la supervision bancaire qui est transférée à la Commission de la surveillance du secteur financier, une autorité qui a concentré les activités des autorités de surveillance bancaire, financière et de bourse. Elle n' a pas de succursales ni imprimerie et hôtel de monnaie. Le quota luxembourgeois des billets de banque et de pièces en euro est produit à l'étranger conformément à une procédure d'appels d' offres.
- A partir de 1.1.2007 la BCL gère le quota de réserves de change de la Banque de Sloveie apportée à la BCE.
- La BCL est administrée par **a) la Direction** composée du Directeur général et deux Directeurs. Elle est l'autorité exécutive supérieure, élabore les mesures et prend les décisions requises pour l'accomplissement des missions de la BCL. Les membres de la Direction sont nommés par le Grand-Duc sur proposition du Gouvernement en Conseil pour une période de six ans. Les nominations sont renouvelables **b) le Conseil**, composé de membres de la Direction, c.à.d du Directeur général, qui est aussi Président de l'instance, et de deux Directeurs et en plus de six membres nommés par le Gouvernement en Conseil. Les nominations interviennent pour une période de six ans et sont renouvelables. Le Conseil détermine la politique d'affaires de la Banque, arrête des lignes directrices, approuve annuellement le budget, les comptes financiers et le rapport de la Direction et donne son accord avant l'utilisation du fonds de réserve de la Banque.

ACTIVITES DE LA BCL

Activités principales

- 1) Mise en oeuvre des politiques monétaire et de change définies par la BCE. Conduite des opérations de change.
- 2) Gestion des avoirs de réserves de change et des avoirs en euro de la Banque centrale du Luxembourg et du quota des avoirs de réserves de change de la BCE.
- 3) Selon un contrat: gestion du quota des avoirs de réserves de change de la Banque de Sloveie apportée à la BCE.
- 4) Emission et mise en circulation des billets de banque et de la mise en circulation, pour le compte du Trésor (qui les émet), des pièces de monnaie. Les banques de la place financière s'alimentent en billets et en pièces auprès de la BCL selon les retraits ou les dépôts effectués par leurs propres clients.
- 5) Surveillance des systèmes de paiement. Elle suit et assure l'organisation et le bon fonctionnement des systèmes. Elle gère le LIPS-gross qui à partir du 19 novembre 2007 est le composant national de la plate-forme unique partagée du système TARGET2. Elle gérait le LIPS-net, un système de compensation luxembourgeois. Jusqu' au 6 octobre 2006, LIPS-Net (Luxembourg Interbank Payment System – Netting System) était le système de compensation nationale pour les chèques et les virements domestiques. Le système

avait démarré en 1994 en remplacement d'une chambre de compensation manuelle. Depuis le 1er juillet 2006, les banques luxembourgeoises échangent et compensent les chèques, dont les volumes ont fortement diminué les dernières années, sur une base bilatérale. Depuis le 9 octobre 2006, les virements et les ordres permanents domestiques sont traités par le système pan-européen STEP2, qui est opéré par l'Association bancaire pour l'euro (ABE).

6) Surveillance de la stabilité financière et collaboration avec la Commission de la surveillance du secteur financier.

7) Banque des banques: tenue des comptes et agent de règlements.

Autres activités

1) Activités de caisse: le Département Monnaie Fiduciaire est en charge de l'alimentation du pays en signes monétaires en quantité et qualité suffisantes. La Section Signes monétaires et Sécurité est chargée des activités relatives à la production des signes monétaire: billets émis pour compte propre et pièces métalliques émises pour compte de l'Etat y compris la production des pièces à destination numismatique. Cette section est également en charge des questions concernant le faux monnayage. La Section Caisse Centrale s'occupe de toutes les activités liées à la gestion de la circulation des signes monétaires: opérations de versement et de retrait ainsi que de triage, de manière à répondre aux besoins du système financier et des circuits de paiement. La BCL assure également des missions à l'intention du public par les guichets mis à sa disposition: vente des produits numismatiques, échange des billets et pièces anciens, échange de billets et pièces mutilés.

2) Analyse économique et recherche sur les marchés financiers et les développements économiques du Luxembourg et de la zone euro.

3) Collection, traitement et analyse de données statistiques dans les zones d'affaires économiques et monétaires. Statistique de la balance des paiements. Collaboration avec le service statistique d'Etat STATEC (Service central de la statistique et des études économiques du Luxembourg).

4) Surveillance de la stabilité financière et collaboration avec la Commission de la surveillance du secteur financier.

5) Agent fiscal de l'Etat sur une base limitée: dépôts et comptes courants d'Etat, opérations avec le FMI et mise en circulation les pièces de monnaie en euro pour le compte du Ministère des finances.

ORGANIGRAMME DE LA BCL

LA DIRECTION

- Directeur général
- Directeur
- Directeur

- Audit interne
- Organisation et gestion des risques

LE CONSEIL

- Les membres de la Direction

• 6 membres en plus

DEPARTEMENTS

1. Secrétariat général

1.1 Communication, protocole, presse, conférences, publications et bibliothèque

1.2 Services juridiques

1.3 Stabilité du système financier et relations avec les autorités de surveillance

2. Monnaie fiduciaire

2.1 Signes monétaires et Sécurité

2.2 Caisse centrale

3) Informatique

3.1 Bureautique et systèmes de Communication

3.2 Systèmes

3.3 Applications

3.4 Développements

4. Monétaire, Economique et Statistique

4.1 Politique monétaire et relations internationales

4.2 Economie et études

4.A.1 Statistiques monétaires et financières

4.A.2 Balance des paiements

5. Opérations bancaires

5.1 Front Office et trésorerie

5.2 Back Office et titres

5.3 Analyse des opérations

6. Systèmes de paiement

6.1 Politique systèmes de paiement et règlement titres

6.2 Gestion de Target2, Lips-Gross et Lips-Net, traitement des paiements

7. Administration interne

7.1 Ressources humaines et budgets

7.2 Finances et immeubles

8) DE NEDERLANDSHE BANK

(La Banque des Pays-Bas)

Effectifs: 1.600

- La Banque des Pays-Bas (DNB) eut fondée en 1814 et est une entreprise publique à responsabilité limitée. Son capital autorisé s'élève à 500.000.000 euros divisé en 500 actions de 1.000.000 l'une. Tout le capital appartient au gouvernement du pays. Elle exerce les activités principales de l'Eurosystème et supervise des établissements de crédit, des compagnies d'assurance, des fonds de retraite et un grand nombre de sociétés financières (pour des détails voir la prochaine paragraphe et le No 4 des

activités principales). Elle n' a pas d'une Imprimerie propre. Elle achète des billets de banque en euro par la société privée «Johan Entchedé and Zn, Haarlem» et s' est fournie des pièces de monnaie par la compagnie d' Etat "L'Hôtel royal de monnaie des Pays-Bas" (Koninklijke Nederlandse Munt) à Utrecht.

- Le 30 octobre 2004, la Banque centrale et l' Autorité de supervision des pensions et des assurances des Pays-Bas (Pensioen- & Verzekeringskamer / PVK) avancèrent à une **fusion** dans une entité sous le nomme de Nederlandsche Bank.

- Pendant les dernières années, la DNB a fermé 9 agences. Jusqu' à 2007, elle a 3 agences et l'agence d'Amsterdam. Vers la mi-mai 2003, la Banque décida de passer, à partir de 2005, le comptage et le triage des billets de banque aux banques commerciales, de faire payer les dépenses réelles d' entretien de billets au système bancaire et de cesser ce service à partir du 1er janvier 2008. A travers cette mesure la Banque veut réduire le flux des billets de banque traité aujourd'hui par la Banque centrale de 2 milliards à 800 millions de billets par an. Cette décision entraîna la fermeture, à la fin de 2007, des agences et conduira à une perte de 170 emplois, 110 aux agences et 60 à la Caisse centrale.

- La DNB est administrée par:

- a) Le Conseil des gouverneurs qui est responsable pour la gestion journalière de la Banque. Il se compose du Président de la Banque et jusqu' à cinq Directeurs exécutifs nommés par la Reine sur proposition du Gouvernement pour une période de sept ans.

- b) Le Conseil de supervision contrôle la gestion des affaires de Banque et adopte les comptes annuels. Il a un Président, un Vice-Président, un secrétaire et 9 jusqu' à 12 membres. Un membre du Conseil de supervision est nommé par le Gouvernement du pays pour une période de quatre ans. Le Président et les autres membres du Conseil sont nommés pour une période de quatre ans par la Réunion générale des actionnaires.

- c) Le Conseil de banque. C' est l'instance consultative où le Président de la Banque soumet des rapports sur les développements généraux économiques et la politique suivie par la DNB. Le Conseil de banque peut soumettre des recommandations au Conseil des gouverneurs. Il se compose du Président de cette instance et 13 membres. Deux membres du Conseil de supervision, le membre nommé par le Gouvernement du pays y compris, participent au Conseil de banque. Parmi les 13 membres sont des représentants de partenaires sociaux et du secteur financier ainsi que des experts indépendants.

ACTIVITES DE LA DNB

Activités principales

1) Mise en oeuvre des politiques monétaire et de change de l'Eurosystème.

2) Gestion des avoirs de réserves de change et des avoirs en euro de la DNB et du quota des avoirs de réserves de change de la BCE.

3) Surveillance des systèmes de paiement, des instruments de paiement et des fournisseurs des services de paiement. Elle gère le TOP, qui à partir du 18 février 2008 est le composant national de la plate-forme unique partagée du système TARGET2.

4) Supervision des établissements de crédit, des compagnies d'assurance, des fonds de retraite, des compagnies de titres, des compagnies d'investissement collectif, des bureaux des transactions de monnaie et des bureaux de confiance. Un bureau de crédit (trust office) est une entité légale, une association ou un individuel qui fournissent, indépendamment ou avec d' autres associations ou individuels, entre autres, un ou plus de services suivants: a) cadre ou partenaire à une entité légale ou une association b) une adresse ou adresse de correspondance c) prestation

des conseils ou assistance dans la zone de la loi privée d) prestation des conseils sur les impôts ou sur le remboursement des impôts e) préparation, révision ou audit des extraits financiers ou tenue des dossiers comptables f) embauchement d'un cadre pour une entité légale ou association g) vente des entités légales h) avoué.

5) Banque des banque: tenue des comptes courants, agent de règlement, gestion de la procédure des garanties (collateral).

Autres activités

1) Banque du gouvernement: tenue des comptes, compensation des obligations d'autorités publiques.

2) Garanties des crédits aux exportations et aux importations: contribution à titre consultatif à la réassurance des risques de paiement de change portés par le gouvernement relatifs aux importations et exportations et de tout autre risque semblable. Exécution des évaluations indépendantes, soumission des instructions et prise des décisions relatives aux applications de demande d'assurance et de règlement. Prestation des conseils au Ministre des finances en la matière. Services de secrétariat en faveur de la Commission des garanties aux exportations et aux importations.

3) Services de caisse: comptage et triage des billets de banque retournés de la circulation. Destruction des billets usés. Achat des billets de banque par la société privée des Pays-Bas «Johan Entchedé and Zn, Haarlem». Elle s'est fournie des pièces de monnaie par la compagnie d'Etat "L'Hôtel royal de monnaie des Pays-Bas" (Koninklijke Nederlandse Munt) à Utrecht. La distribution des pièces de monnaie est aux mains des banques et des companies privées de transport de fonds. La Banque des Pays-Bas tient seulement un petit montant de pièces de monnaie afin de régler la demande dans les circonstances extraordinaires. Prestation des conseils au Ministère des finances pour l'achat des pièces de monnaie. Des contacts avec les banques et les transporteurs des fonds. Tenue des réserves en or de la Banque.

4) Mise en oeuvre le Schéma de garantie pour les compagnies privées à capital de risque.

5) Compilation, traitement et prestation des informations statistiques pour la supervision monétaire, la politique socio-économique et la surveillance prudentielle. Statistique de la balance des paiements.

6) Recherche monétaire, financière et économique générale. Développement et tenue de divers types de modèles, des modèles de politique macroéconomique y compris. Recherche économétrique, recherche historique, activités consultatives sur la base de la recherche.

7) Gestion des investissements de portefeuille de banque et de sa caisse de retraite.

8) La DNB avance des compensations sous le régime de la Caisse pour la protection des dépôts bancaires (Deposit Guarantee Scheme). En suite, elle encaisse des apports par les banques participantes selon leur taille.

La Banque des Pays-Bas au delà de la zone monétaire
✪ Supervision des établissements de crédit et des compagnies de titres
✪ Supervision des fonds de retraite et des compagnies d'assurance
✪ Supervision des compagnies d'investissement collectif
✪ Supervision des bureaux de transactions de monnaie et des bureaux de confiance (trust offices)

<ul style="list-style-type: none"> ✪ Conseils aux Garanties des crédits aux exportations et aux importations
<ul style="list-style-type: none"> ✪ Mise en oeuvre du Schéma de garantie pour les compagnies privées à capital de risque

ORGANIGRAMME DE LA “DE NEDERLANDSCHE BANK”

Conseil des gouverneurs (De Directie)
<ul style="list-style-type: none"> • Président de la Banque
<ul style="list-style-type: none"> • 4 Directeurs exécutifs

- Secrétaire du Conseil des gouverneurs et secrétariat

Conseil de Supervision (Raad van Commissarisen)
<ul style="list-style-type: none"> • Président
<ul style="list-style-type: none"> • Vice Président
<ul style="list-style-type: none"> • Secrétaire
<ul style="list-style-type: none"> • 5 membres
<ul style="list-style-type: none"> • 1 membre nommé par le gouvernement du pays

- Division Audit interne

Conseil de banque (Bankraad)
<ul style="list-style-type: none"> • Président
<ul style="list-style-type: none"> • Deux membres du Conseil de supervision, le membre nommé par le gouvernement y compris
<ul style="list-style-type: none"> • 10 membres

1) Division Stabilité financière

- Département Suivi et évaluation

2) Division Economie et Recherche

- Département Politique monétaire
- Département Politique économique
- Département Recherche financière
- Département Recherche économique

3) Division Marchés financiers

- Département Trésorerie et Suivi
- Département Gestion de l'actif
- Département Gestion des risques

4) Division Statistique et Information

- Département Statistique bancaire et monétaire
- Département Statistique des compagnies d'assurance et des fonds de pension
- Département Statistique des autres intermédiaires financiers
- Département Balance des paiements et publications statistiques
- Département Centre des experts pour les systèmes statistiques
- Département Gestion des données
- Département Information documentaire et Bibliothèque
 - Information documentaire Section 1
 - Information documentaire Section 2
 - Information documentaire Section 3
 - Information documentaire Section 4, Apeldoorn

5) Division Opérations de paiement

- Département Paiements et Titres
 - Section Services de paiement
 - Section Services d'investissement
 - Section Développement des procédures
- Département Politique sur les systèmes de paiement et de règlement
- Département Politique de caisse
- Département Opérations de caisse
 - Section Procédures
 - Section Entreposage et Distribution
 - Section Contrefaçon et Support technique
 - Section Développement des procédures
 - Section Administration, Statistique et Support des procédures
- Département Surveillance

6) Division Services légaux

- Département International, Institutionnel, Paiements et Avocats de compagnie
- Département Supervision et Réglementation
- Département Obéissance et Intégration

7) Division Support d'entreprise

- Département Sécurité et Transport
 - Section Gardes, Transport et Sécurité
- Département Communications
- Département Gestion des facilités
 - Section Services
 - Section Bâtiments et Entretien
 - Section Procédure des documents et Achats
- Département Personnel et Organisation
 - Section Conseils, Formation professionnelle, Hygiène et Sécurité
 - Section Support et Administration

8) Division Supervision des compagnies d'assurance

- Département Conglomérats financiers
- Département Compagnies d'assurance 2
- Département Compagnies d'assurance 3

- Département Compagnies d'assurance 4
- Département Transactions de monnaie et Compagnies de confiance
- Département Centre des experts pour accès au marché
- Département Centre des experts pour essai convenable et publication
- Département Centre des experts pour mise en vigueur

9) Division Supervision des fonds de retraite

- Département Supervision des fonds de retraites larges
- Département Supervision des fonds de retraite autoréglementés
- Département Supervision des fonds de retraite de réassurance
- Département Compagnies d'investissement et Schéma d'investissement collectif
- Département Centre des experts pour la supervision des fonds de retraite par rapport à l'existence du matériel nécessaire
- Département Centre des experts pour la réassurance et la gestion de l'actif et du passif
- Département Centre des experts pour la supervision des ICT (Technologies d'information et de communication)

10) Division Politique de supervision

- Département Stratégie de la supervision
- Département Gestion du risque quantitatif
- Département Comptabilité, Organisation et Intégration
- Département Développement de la politique de supervision

11) Division Supervision des banques

- Département ABN-AMRO
- Département Rabobank
- Département ING
- Département Fortis/SNS
- Département Banques 1
- Département Banques 2
- Département Centre des experts pour l'intégration

12) Division Affaires d'entreprise et ICT

- Département Stratégie, Planification et Contrôle
 - Section Procédure et Rapports
 - Section Support, Evaluation des risques et Procédure d'amélioration
- Département Comptabilité
- Département ICT (d'information et de communication)
 - Section Gestion du service et des comptes
 - Section Développement des applications et Entretien
 - Section Développement de l'infrastructure et Entretien
 - Section Opérations du centre de données et Bureau du service aux Clients

Agences supprimées à partir du 1.1.2008
--

- | |
|-------------|
| • Amsterdam |
|-------------|

• Eindhoven
• Hoogeveen
• Wassenaar

9) OESTERREICHISCHE NATIONALBANK (La Banque Nationale d' Autriche)

Effectifs: 1.100

- Le décret imperial du 5 juillet 1817 donna le droit exclusive de l'émission et de la distribution des billets de banque à l' österreichische National-Bank. La successeuse de l' österreichische National-Bank était la Banque de l'Empire autrichienne-Hongroise. Le Protocole de Genève d'octobre 1922 établit l' "Oesterreichische Nationalbank, (OeNB)." sous la forme et nomme courantes. Le nomme de la banque en français est "Banque Nationale d' Autriche" Elle est une société par actions dont son capital s'élève à 12.000.000 euros et est divisé en 150.000 actions nominatives; 50% de ce capital est détenu par l'Etat fédéral et 50% par des banques, des companies d'assurance et des organisations d'employeurs et d'employés. L' objectif principal de l'OeNB est de contribuer à une politique monétaire stable dans l'Eurosystème, assurant en même temps la stabilité financière et des prix en Autriche.

- Elle a trois compagnies filiales: **a)** GSA (Geldservice Austria) qui traite principalement la monnaie fiduciaire **b)** l' «Oesterreichische Banknoten und Sicherheitsdruck GMBH» qui principalement imprime des billets de banque. **c)** l' «Oesterreichische Münze AG (OMAG) qui frappe des pièces de monnaie. GSA appartient à l'OeNB de 96.4% tandis que les autres deux filiales de 100% (pour des détails voir ci-dessous).

- La Banque avait dans le passé 8 succursales et puis a fermé les succursales de Bregenz, Eisenstadt et Saint Polten. Aujourd' hui la Banque a 5 succursales. En 2001, elle perdit la supervision bancaire qui a été transférée à l'Autorité de surveillance du système financier (Finanzmarktaufsicht) avec laquelle la Banque centrale collabore étroitement en effectuant des inspections sur la place d' après un mandat du Finanzmarktaufsicht.

- L' OeNB est administrée par:

- a)** l' Assemblée générale des actionnaires qui approuve les comptes annuels et le rapport du Conseil général concernant l' exécution des activités pendant l'année financière précédente, décide sur l' allocation des profits et définit le dividende qui sera distribué aux actionnaires, nomme les contrôleurs et élit six membres du Conseil général et licencie ces membres

- b)** le Conseil général (Generalrat) qui est chargé de la supervision de toutes les activités qui n'ont pas de relation avec les responsabilités du SEBC et de l'Eurosystème. Il conseille le Conseil des gouverneurs en ce qui concerne les activités de la banque et la politique monétaire. Les deux instances se réunissent conjointement au moins une fois tous les trois mois. Le CG nomme les membres des conseils de la supervision et du directoire des compagnies auxquels la OeNB est actionnaire. Il se compose du Président, un Vice-Président et douze membres. Le Président, le Vice-Président et six de douze membres sont nommés pour un mandat de cinq ans par le gouvernement fédéral tandis que les autres six membres sont nommés par l' Assemblée générale des actionnaires

- c)** le Conseil des gouverneurs (Directorium) est responsable pour la fonction globale de la Banque et l'accomplissement de ses activités. Il comprend le Gouverneur, le Sous-Gouverneur et deux directeurs exécutifs qui sont nommés pour une période de cinq ans par le Président de la République après une proposition du gouvernement fédéral.

- On note que le Président du Conseil général et le Gouverneur sont des personnes différentes.

ACTIVITES DE LA OeNB

Activités principales

- 1) Mise en oeuvre des politiques monétaire et de change de l'Eurosystème.
- 2) Gestion des avoirs de réserves de change et des avoirs en euro de l'OeNB et du quota des avoirs de réserves de change de la BCE.
- 3) Surveillance des systèmes de paiement. Gestion de l'ARTIS qui à partir du 19 novembre 2007 est le composant national de la plate-forme unique partagée du système TARGET2.
- 4) Banque des banques.
- 5) Fabrication des billets de banque et frappe des pièces de monnaie à travers ses compagnies filiales.
- 6) Stabilité financière. L' OeNB est responsable pour assurer la stabilité financière des marchés financiers de l'Autriche. Pour cette raison, elle collabore étroitement avec l' "Autorité des marchés financiers" ,AMF (Finanzmarktaufsicht), une autorité super-régulatrice indépendante de l'Autriche fondée le 1er avril 2002. L'OeNB, sur la base des données de surveillance, évalue le niveau de risques de banques individuelles. En plus, la Division de l'analyse et des inspections des banques de l'OeNB est autorisé par l' AMF à exécuter des inspections des banques sur la place.

Autres activités

- 1) Exécution des transactions bancaires en faveur de l'administration fédérale.
- 2) Services de caisse à travers ses succursales et ses companies filiales. Le Centre d'essai de la Direction de la caisse générale de l'OeNB contrôle l'authenticité des machines pour le comptage et le triage des billets de banque selon les directives de la Banque centrale européenne. Pour cette raison, le Centre d'essai de l'OeNB collabore étroitement avec les producteurs et les distributeurs de ces machines.
- 3) Analyse économique nationale et internationale.
- 4) Analyse des marchés financiers.
- 5) Analyse statistique générale et statistique de la balance des paiements.
- 6) La Plate-forme des recherches sur CEEC : les pays de l'Europe central et d'est (Central and Eastern European countries, CEEC) ont une importance primordiale pour l' économie autrichienne et la stabilité des marchés financiers de l' Autriche. L'OeNB suit et analyse le processus de l'intégration en la matière. Dans ce domaine, l'OeNB est capable de profiter de son expertise en effectuant des rapports remarquables et en publiant des articles académiques dans son bulletin "Mettre au point l'intégration économique européenne" (Focus on European Economic Integration). L'OeNB soutient aussi les CEEC à travers les projets de coopération technique et comme un parrain de l'Institut commun de Vienne (Joint Vienna Institute, JVI).

ORGANIGRAMME DE LA OeNB

- Assemblée générale des actionnaires

Conseil général (Generalrat)
■ Président

▪ Vice-Président
▪ 12 members

- Cabinet du Conseil général

Conseil des gouverneurs (Directorium)
▪ Gouverneur
▪ Vice-Gouverneur
▪ Deux Directeurs exécutifs

A) Zone du Gouverneur

► POLITIQUE DE BANQUE CENTRALE

- Cabinet du Gouverneur
- Division de l'audit interne
- Division de la communication
- Division de la planification et du contrôle
- Fonds de parrainage des projets
- Division du personnel
- Unité de la prospective

B) Zone du Sous-Gouverneur

► MONNAIE, SYSTEMES DE PAIEMENT, COMPTABILITE ET INFORMATIQUE

- Division des affaires juridiques
- Département des systèmes de paiement et de l'informatique
 - Division de la stratégie d'informatique et de systèmes de paiement
 - Division de développement informatique
 - Division des opérations d'informatique
 - Division des systèmes de paiement
- Département de la caisse et des succursales
 - Imprimerie
 - Division de la caisse centrale
 - Succursales Autriche-Nord
 - Succursales Autriche-Sud
 - Succursales Autriche-Ouest
- Département de la comptabilité
 - Division des extraits financiers
 - Division des comptes

C) Zone d'un Directeur exécutif

► ECONOMIE ET MARCHES FINANCIERS

- Département de l'analyse économique et de la recherche
 - Division de l'analyse économique

- Division des études économiques
- Division des affaires européennes et des organisations financières internationales
- Division de la recherche étrangère
- Bureau de représentation à Bruxelles
- Bureau de représentation à Paris
- Département de la stabilité financière et du contrôle bancaire
 - Division de l'analyse des marchés financiers et de la surveillance
 - Division de l'analyse bancaire et inspections
 - Division du crédit

D) Zone d'autre Directeur exécutif

► POLITIQUE D'INVESTISSEMENT, SERVICES INTERNES ET STATISTIQUE

- Division de la gestion des actions
- Département de la trésorerie
 - Division de la stratégie de trésorerie
 - Sale des marchés (front office)
 - Post-marché (back office)
 - Bureau de représentation à Londres
 - Bureau de représentation à New York
- Département de l'organisation et des services internes
 - Division de l'organisation
 - Division des achats et services techniques
 - Division de la sécurité
 - Division de la gestion documentaire et des services de communication
- Direction de la statistique
 - Division de la statistique de supervision et monétaire
 - Division de la statistique externe et des comptes financiers

● **Les succursales de l' OeNB:** après la clôture des succursales à Bregenz, Eisenstadt et Saint Polten, le pays eut divisé en quatre régions: **1) Région Est** où l'activité locale est effectuée par le siège central de Vienne **2) Région Nord** où existent les succursales à Linz et Salzburg **3) Région Sud** où se développent les activités des succursales à Graz et Klagenfurt **4) Région Ouest** où existe la succursale à Innsbruck. Les succursales de l' OeNB ont un service de caisse, elles informent les citoyens sur les activités de l' OeNB, du SEBC et de l' Eurosysteme et pour les systèmes et les instruments de paiement et elles organisent des séminaires pour la communauté bancaire régionale et les collectivités locales. Ils collectent des données statistiques de région et développent des relations avec les instances publiques régionales.

Succursales de l' OeNB
● Graz
● Innsbruck
● Klagenfurt
● Linz

- Salzburg

LES COMPANIES FILIALES DE LA OeNB

A) GSA (Geldservice Austria GmbH)

(Traitement de la monnaie fiduciaire)

GSA eut fondée par l'OeNB le mars 2001 à titre d'une compagnie filiale; 96,4% de son capital filial detient la Banque centrale tandis que le reste est distribué parmi des établissements de crédit et autres investisseurs. Elle a substitué la Caisse centrale de l'OeNB et les services de caisse de ses succursales. Toutefois: a) les employés de la GSA, qui sont y transférés par l'OeNB, sont payés et sont assujetés par/sous les statuts de conditions de travail de la Banque centrale b) 31 sur 211 employés de la GSA travaillent dans les succursales de l'OeNB de Linz, Graz, Klagenfurt, Bregenz et Innsbruck c.à.d. la GSA utilise les locaux de la Banque centrale.

Activités de la GSA

- 1) Comptage, triage et emballage des billets de banque et des pièces de monnaie en euro. Vérification des billets de banque à travers des machines de grande vitesse.
- 2) Planification des routes et coordination des transports des fonds vers les succursales et autres clients. Toutefois, les transports des fonds sont effectués par des compagnies privées collaborées avec la GSA.
- 3) Traitement et expédition des devises, des métaux précieux et des chèques de voyage vers/de succursales.
- 4) Opérations sur distributeurs automatiques de billets (ATMs).
- 5) Des crédits immédiats sur les comptes de clients après le comptage de la monnaie déposée.
- 6) Assistance des clients pour la négociation des frais et des commissions avec les sociétés de camions blindés. Coordination des transports communs pour différents clients afin de partager les frais de transport. Choix du moyen de transport (camions blindés ou avion).
- 7) Organisation des frets d' assurance.
- 8) Vérification des coffres-forts et gestion des réserves de monnaie (succursales/comptes espèces).
- 9) Fourniture des pièces de monnaie commémoratives et des médailles.
- 10) Contrôle et facturation.
- 11) Ordres par voie électronique (on-line) jusqu' à 10.30 a.m et dans des cas speciaux (zone de Vienne seulement) jusqu' à 01.00 p.m.

B) Oesterreichische banknoten und Sicherheitsdruck GmbH (OeBS)

(L' Imprimerie autrichienne des billets de banque et des valeurs)

En 1998, l'Imprimerie de la Banque Nationale d'Autriche a été convertie à une compagnie filiale. La Banque centrale tient 100% de son capital social. Elle produit:

- billets de banque
- documents de securité
- bandes d' impôt
- chèques
- timbres fiscaux
- coupons

- vouchers
- certificats

L' OeBS a comme clients l'OeNB, le gouvernement autrichien, la BCE, les BCNs du SEBC et autres banques centrales. La compagnie fonctionne à un coût bas, a un département des ventes et de la gestion de marketing et avance ses produits en Autriche et aux marchés internationaux.

C) Oesterreichische Münze AG (OMAG)

(L'Hôtel de monnaie autrichienne, SA)

Le janvier 1989, l'Hôtel de monnaie d' Etat eut converti à une société publique. La Banque centrale tient 100% de son capital social. Il produit:

- pièces de monnaie en euro et autres pièces
- pièces de monnaie argentées commémoratives
- pièces de monnaie d' or
- barres d' or.

L' OMAG est un actionnaire majoritaire des Casinos Austria AG et a acheté Hans W. Hercher GmbH, un grand vendeur des pièces de monnaie. L'OMAG tient 100% du capital social de la dernière filiale. L' OMAG offre aussi des services techniques comme est le projet pour la construction d' un nouveau hôtel de monnaie Ukrainien.

Sommaire des activités importantes de l' OeNB
✪ Fabrication des billets de banque et frappe des pièces de monnaie
✪ Centre d'essai pour le contrôle des machines de comptage et de triage des billets de banque
✪ Transports des fonds
✪ Stabilité financière et inspections sur place
✪ Plate-forme des recherches sur CEEC

10) BANCO DE PORTUGAL

Effectifs: 1.700

- La Banque de Portugal (BDP) eut établie le 19 Novembre 1846 par un acte royal afin de fonctionner comme une banque commerciale et en même temps comme banque d'émission. Lors de la publication du Decret-Loi, le 9 juillet 1891, la BDP a devenu le seul émetteur des billets de banque pour le continent, Azores et Madeira. Son capital social est 1.000.000 euros et peut être accru après une autorisation du Ministre des finances.
- L'objectif principal de la BDP est la stabilité des prix. Un autre objectif important est la stabilité du système financier national. Elle applique les politiques monétaire et de change de l'Eurosystème. Elle exerce la supervision bancaire et imprime des billets de banque à travers la compagnie filiale VALORA qui a son siège au complexe de Carregado, 40 kilomètres en dehors de Lisbonne. Le capital social de la Valora appartient de 75% à la BDP et de 25% à la société privée anglaise De La Rue. Le Département de la Trésorerie et de l'Emission occupe principalement le complexe de Carregado y compris les services de l'impression, du comptage et triage et du transport des billets de banque. La BDP fonctionne la Centrale des bilans, la Centrale des crédits et le Fichier central des chèques. La Banque avait autrefois 32 succursales. Aujourd'hui, elle a une succursale principale, deux délégations régionales et sept succursales c'est-à-dire totalement 10 succursales avec un total de 150 employés.
- La BDP est administrée par:
 - a) le Conseil des directeurs composé du Gouverneur, de deux Sous-Gouverneurs et trois à cinq Directeurs. Il est responsable de toutes les actions requises pour l'accomplissement des activités de la Banque. Le Gouverneur est aussi Président du Conseil des directeurs et supervise la coordination et l'exécution des activités du Conseil et de la Banque. Comme tous les membres du Conseil des directeurs, le

Gouverneur est nommé par le Conseil des ministres après une proposition du Ministre des finances. Le Gouverneur a un mandat de cinq à six ans renouvelable

b) le Conseil des contrôleurs composé de quatre membres. Parmi eux, trois sont nommés par le Ministre des finances et un par le personnel de la Banque. Il examine les extraits périodiques, l'observation des lois et des règles et exprime son opinion sur le budget, le bilan et les comptes annuels. Il contrôle aussi les livres, les coffres-forts et la trésorerie de la banque

c) le Conseil consultatif donne des opinions non-obligatoires sur le Rapport annuel de la banque dans le cadre de ses fonctions. Il se compose du Gouverneur, qui est le Président du Conseil, des Sous-Gouverneurs, des anciens gouverneurs, un représentant du Département d'Etat responsable pour la planification du développement, deux individuels experts en matière bancaire et financière et un en questions économiques, deux représentants des régions autonomes d'Azores et de Madeira et le Président du Conseil des contrôleurs de la BDP.

ACTIVITES DE LA BDP

Activités principales

1) Mise en oeuvre des politiques monétaire et de change de l'Eurosystème.

2) Gestion des avoirs de réserves de change et des avoirs en euro de la BDP et du quota des avoirs de réserves de change de la BCE.

3) Fabrication des billets de banque.

4) Supervision des établissements de crédit et des sociétés financiers c'est à dire banques, banques publiques d'épargne, banques de crédit mutuel d'agriculture et leur Caixa Central, compagnies d'investissement, compagnies des crédits-bail, compagnies de factoring, sociétés d'achat des crédits, compagnies financiers c.à.d un groupe qui comprend cambistes, intermédiaires au marché monétaire et de change, compagnies de la gestion des fonds d'investissement, compagnies de la gestion de l'actif, compagnies d'émission ou de la gestion des cartes de crédit, compagnies du développement régional, groupes de compagnies pour la gestion des achats, bureaux de change et autres compagnies comme Finangeste and Credivalor, compagnies 'holding' qui contrôlent un ou plus d'établissements de crédit et compagnies financières quand leur portefeuille se compose de plus que 50% d'actions d'établissements de crédit ou de compagnies financières.

5) Surveillance des systèmes de paiement. Elle gère le SPGT (Sistema de Pagamentos de Grandes Transacções) qui à partir du 18 février 2008 est le composant national de la plate-forme unique partagée du système TARGET2. La BDP a fait avancer et suit étroitement l'automatisation des systèmes de paiement et en particulier des systèmes de paiement de détail comme le SICOI (Sistema de Compensação Interbancária) qui traite des instruments de paiement de détail comme chèques, lettres de change, TEI ((Transferências Electrónicas Interbancárias) qui est un système des transferts interbancaires électroniques, le Système débits directs et le Multibanco.

6) Banque des banques: ouverture des comptes pour les établissements de crédit, tenue de la stabilité du système financier national en exécutant pour ce but la fonction du «lender of last resort». Ce but est aussi atteint à travers la supervision des établissements de crédit et des compagnies financières.

Autres activités

1) Comptage et triage des billets de banque, entreposage et d'autres services de caisse.

- 2) Services au gouvernement du pays: comptes courants, émission des titres de dette d'Etat et paiement des titres d'Etat. La gestion de la dette publique est effectuée par le Bureau de gestion de dette qui est assujéti au Ministre des finances.
- 3) Centrale des crédits pour la centralisation des informations sur les risques de crédit (pour des détails voir ci-dessous).
- 4) Centrale de bilans (pour des détails voir ci-dessous).
- 5) Préparation, analyse et publication des données statistiques monétaires, financières, de change et de balance des paiements.
- 6) Recherches économiques.
- 7) SIBAP (Sistema de Instruções do Banco de Portugal) c'est-à-dire le Système des instructions de la Banque de Portugal. Elle est une banque de données électronique qui contient des instructions légales de la Banque centrale.
- 8) Fichier central des chèques qui enregistre la suppression des contrats sur chèques et les chèques non-payés (pour des détails voir ci-dessous).

Activités des succursales

- 1) Centralisation et traitement de l'information relative aux comptes annuels et trimestriels de compagnies non-financières et de risques de clients des institutions financières.
- 2) Etudes sur les bureaux centraux pour les balances de monnaie des entités nationales, étrangères et internationales.
- 3) Mise en oeuvre des décisions prises par la commission de direction du fonds de garantie.
- 4) Services de caisse: comptage et triage des billets de banque, entreposage, compensation des chèques et d'autres valeurs. Approvisionnement des banques avec de la monnaie fiduciaire et acceptation des dépôts de monnaie.

CERTAINES ACTIVITES IMPORTANTES DE LA BANQUE DE PORTUGAL

La Centrale des crédits

- La Centrale des crédits (CCR) est une base de données administrée par la BDP sur la base de l'information reçue par les établissements de crédit. La CCR contient de l'information sur crédits accordés par les participants aux individuels et organisations. Les données de passif possibles sont aussi contenues sous la condition qu' ils prennent la forme des engagements définitifs. La BDP collecte des crédits de passif sur une base mensuelle. Depuis 1993, le système intègre de l' information globale sur individuels. Le but principal de la CCR est à procurer un service pour les participants qui ont besoin d' évaluer les risques quand ils accordent des crédits. Pour cette raison, les établissements de crédit ont accès à tous les engagements de chaque emprunteur du système financier.
- Les participants sont légalement obligés à envoyer à la BDP l' information relative aux emprunts pendant à la fin du mois concernat les individuels et les organisations, les résidents et les non-résidents et dans le cas où le montant total surpasse les 50 euros. Les participants classifient les crédits par type et catégorie. La base de données configurée par la BDP est positive ou négative. Cela signifie que les engagements de passif surpassant les 50 euros doivent être notifiés à la BDP indépendamment qu' ils sont arriérés ou pas.
- Sur une base mensuelle, la BDP fait la concentration des crédits en ajoutant les 'crédits pendant' d'un emprunteur par type et catégorie. Après cette procédure, la BDP envoie l' information totale aux participants sans indiquer les établissements de crédit

qui ont contribué à l'envoi des données. En outre l'information mensuelle sur leurs clients, les participants peuvent demander de l'information par la BDP sur les individuels ou les organisations qui demandent un crédit nouveau. Dans ce cas, l'autorisation de la personne concernée est indispensable.

- L'emprunteur a le droit de connaître ce qui existe dans la base de données en ce qui concerne ses crédits pendants. Si le client considère que l'information n'est pas correcte ou mise en jour, il peut demander au participant qui est responsable d'envoyer l'information, à corriger ou mettre en jour les données enregistrées dans le CCR.
- On peut utiliser le CCR pour des raisons statistiques et de supervision sans faire un rapport aux noms des personnes enregistrées.

La Centrale de bilans

● La Centrale de bilans (CB) de la Banque de Portugal (BDP) concentre des données importantes d'information économique et financière sur des entreprises qui veulent coopérer avec cette centrale. Elle fournit à la BDP des mécanismes efficaces pour l'analyse de la situation et des perspectives économiques et financières des différents secteurs d'activité et offre des informations utiles aux entrepreneurs portugais afin de les assister à leur adaptation aux besoins du secteur relatif d'activité. Il offre aussi aux associations d'employeurs, universités, conseillers, analystes et autres utilisateurs des données globales pour les aider à la rédaction des enquêtes de conjoncture.

● Les données sont collectées à travers le complètement d'un questionnaire annuelle soumis aux compagnies, disponible en feuilles imprimées ou en disquette, qui ensuite est compilée afin de produire des tableaux sommaires uniques et une centralisation globale. Par la dernière, des Tableaux de la situation sectorielle sont publiés, divisés par secteur d'activité avec une analyse la plus possible décomposée. Ces tableaux, qui sont offerts gratuitement via le website de la BDP, sont imprimés ou sont disponible en CD et contient de l'information utile pour aider les rédacteurs des enquêtes sur la situation et les tendances aux différents secteurs d'activités. La CB offre ces publications aux compagnies conjointement avec un manuel d'utilisation pour qu'elles fassent leur explication et utilisation plus facile. Les publications sont aussi utiles à assister les compagnies à leur gestion et adaptation au secteur relatif d'activité. Le Tableau sommaire est utile en particulier aux compagnies lors de leur première approche aux établissements de crédit afin de faciliter l'évaluation des demandes d'octroi de crédit d'investissement, la négociation des crédits et la prestation aux banques des meilleures connaissances sur la situation des entreprises. D'autres données compilées et globales ou de l'information pas standardisée contenues dans la base de données, peuvent être offertes sur demande.

● La CB de la BDP participe à la Base de données BACH (Banque pour les comptes harmonisés des companies), gérée par la Direction générale II de la Commission européenne, qui contient de l'information économique et financière concentrée par secteur d'activité économique et éditée par des compagnies aux Etats membres de l'U.E.

Le Fichier central des chèques

Le chèque est parmi les instruments de paiement les plus usés en Portugal. Afin d'assurer une confiance accrue à la circulation normale des chèques, les établissements de crédit doivent notifier le terme du contrat avec des entités ou individuels qui ne respectent pas le délai du paiement.

● Les établissements de crédit sont obligés à communiquer au Fichier central des chèques de la BDP le terme du contrat avec des entités ou individuels qui n'acquittent pas à temps les chèques signés b) la signature de nouveaux contrats sur chèques, la

présentation d' un chèque non payé mais réglé dans la période légale, l'émission d' un chèque après le terme du contrat et c) des refus justifiés de paiement d' un chèque d' un montant équivalent ou inférieur à 62,35 euros ou des cas d' infractions aux interdictions existantes.

- Les tribunaux civils informent la BDP relativement aux: a) sanctions appliquées sous les procédures criminelles contre les contrevenants de la législation sur chèques (interdiction de l'utilisation des chèques pour une période de six mois jusqu' à six ans). Une sentence de rétablissement peut être émise avant l'expiration de la période d' interdiction b) autres mesures forcées (comme des mesures judiciaires provisoires) avec des effets similaires et en vigueur jusqu' à la déclaration de leur cessation c) mesures judiciaires provisoires de la même forme appliquées par les sentences des tribunaux dans les situations d' interdictions. La durée de la liste d'infractions ou l' application des décisions judiciaires susmentionnées, n' empêche pas de telles personnes à faire des dépôts ou des retraits par leur comptes de dépôt à travers les guichets de chèques - chèques simples pour retraits et chèques certifiés pour paiements – ou à travers d' autre moyen de paiement que les établissements de crédit décident de fournir aux clients ou à ses représentants.

ORGANIGRAMME DE LA BANQUE DE PORTUGAL

Conseil des directeurs
• Gouverneur
• 2 Sous-Gouverneurs
• 3 Directeurs

Conseil des contrôleurs
• Président
• 1 expert comptable
• 1 économiste
• 1 représentant du personnel

Conseil consultatif
• Gouverneurs
• 2 Sous-Gouverneurs
• Anciens Gouverneurs
• Président du Conseil des contrôleurs
• 1 représentant du Département gouvernemental responsable pour la planification du développement
• 2 individuels ayant une expérience en matière bancaire et financière
• 1 économiste
• 2 représentants des régions autonomes d'Azores et Madeira

Administration

<ul style="list-style-type: none"> • Gouverneur • Bureau du Gouverneur et du Conseil des directeurs • Secrétaire des conseils
<ul style="list-style-type: none"> • 2 Sous-Governors
<ul style="list-style-type: none"> • 3 Directeurs

DEPARTEMENTS

- 1) Supervision bancaire
- 2) Recherche économique
- 3) Marchés et Gestion des réserves
- 4) Statistique
- 5) Contrôle et comptabilité
- 6) Trésorerie et Emission
 - Succursale de Porto
 - Délégations régionales
 - Agences
- 7) Systèmes de paiement
- 8) Relations internationales
- 9) Gestion et développement des ressources humaines
- 10) Services juridiques
- 11) Organisation et Systèmes d'information et Technologie
- 12) Audit
- 13) Services administratifs.

LES SUCCURSALES DE LA BANQUE DE PORTUGAL

- | |
|---|
| 1) Succursale principale à Porto |
| 2) Délégation régionale à Ponta Delgada |
| 3) Délégation régionale à Funchal |
| 4) Succursale de Braga |
| 5) Succursale de Castelo Branco |
| 6) Succursale de Coimbra |
| 7) Succursale d' Evora |
| 8) Succursale de Faro |
| 9) Succursale de Villa Real |
| 10) Succursale de Viseu |

<p>Les succursales fournissent principalement des services de caisse pour le système bancaire et sont des centres de comptage et de triage des billets de banque.</p>

11) BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE
(Nationale Bank van België)

Effectifs: 2.259

- La Banque Nationale de Belgique (BNB) eut fondée le 5 mai 1850. Elle est une société anonyme. Le capital social de la Banque, d'un montant de 10.000.000 d'euros, est représenté par 400.000 actions, dont 200.000, nominatives et incessibles, souscrites par l'État belge, et 200.000 nominatives, au porteur ou dématérialisées cotées à la Bourse Euronext de Bruxelles. Le capital social est entièrement libéré. Les actions au porteur, déjà émises et inscrites en compte titres au 1er janvier 2008, sont converties en actions dématérialisées à cette date. Les autres actions au porteur sont, au fur et à mesure de leur inscription en compte-titres à partir du 1er janvier 2008, automatiquement converties en actions dématérialisées. Les actions n'ont pas de valeur nominale. Sauf celles appartenant à l'État, les actions peuvent être converties en actions nominatives ou en actions dématérialisées, sans frais, au gré du propriétaire. Les signatures à apposer sur les actions peuvent l'être au moyen d'une griffe. La Banque garantit la conservation gratuite des actions BNB. Le dividende annuel est mis en paiement sur présentation du coupon, le deuxième jour ouvrable qui suit l'assemblée générale des actionnaires.

- La BNB est un membre de l' Eurosystème et suit les orientations et les décisions du Conseil des gouverneurs de la BCE en ce qui concerne les politiques monétaire et de change. Elle n'exerce pas de supervision bancaire qui est confiée à la Commission bancaire et financière. La BNB a son Imprimerie propre et gère une Centrale des bilans, une Centrale des crédits aux entreprises et une centrale des crédits aux particuliers.

- En 1980, la Banque avait 43 succursales. Depuis lors, des restructurations profondes ont été effectuées. Depuis 2005, 5 succursales et 2 agences de représentation seulement existent.

- La BNB est dirigée par:

a) le Comité de direction composé, outre le Gouverneur qui le préside, du Vice-Gouverneur et de cinq à sept Directeurs exécutifs. Le Comité assure l'administration et la gestion de la Banque, détermine l'orientation de sa politique et décide sur le placement du capital, des réserves et des comptes d'amortissement après consultation du Conseil de régence. Il exerce le pouvoir réglementaire et il a le droit de transiger et de compromettre. Le Gouverneur est nommé par le Roi après une proposition du gouvernement pour un terme de cinq ans, renouvelable. Les Directeurs sont nommés par le Roi sur proposition du Conseil de régence pour un terme de six ans, renouvelable

b) Le Conseil de régence composé de membres du Comité des directeurs et de dix régents élus par l'Assemblée générale des actionnaires pour un terme de trois ans, renouvelable. Deux régents sont élus sur proposition des organisations les plus représentatives des travailleurs du pays et trois régents sur proposition des organisations les plus représentatives de l'industrie et du commerce, de l'agriculture et des classes moyennes tandis que cinq régents sont choisis sur proposition du Ministre des finances. Le Conseil de régence procède à des échanges de vues sur les questions générales relatives à la Banque, à la politique monétaire et à la situation économique du pays et de l'Union européenne. Il approuve le budget des dépenses ainsi que les comptes annuels, le rapport à présenter annuellement par le gouverneur à l'Assemblée générale sur les opérations sociales et fixe le traitement et la pension des

membres du Comité de direction. Il arrête, aussi, sur la proposition du Comité de direction et le Règlement d'ordre intérieur de la Banque

c) le collège des censeurs se compose de dix membres élus pour un terme de trois ans par l'Assemblée générale des actionnaires. Il surveille la préparation et l'exécution du budget

d) l'Assemblée générale des actionnaires qui n'est pas un organe décisif de la BNB. Beaucoup de responsabilités exercées aux autres sociétés anonymes par cette Assemblée, dans le cas de la BNB sont exercées par le Conseil de régence. En tout cas, l'Assemblée élit les régents et les censeurs.

ACTIVITES DE LA BNB

Activités principales

1) Mise en oeuvre des politiques monétaire et de change de l'Eurosystème.

2) Gestion des avoirs de réserves de change et des avoirs en euro de la BNB et du quota des avoirs de réserves de change de la BCE.

3) Fabrication des billets de banque en euro.

4) Surveillance des systèmes nationaux de paiement et de règlement et des systèmes internationaux ayant leur siège principal en Belgique. Gestion des systèmes suivants:

a) ELLIPS (Electronic Large-Value Interbank Payment System) qui était un système de gros montants à temps réel constituant du TARGET1 et traitait des paiements dépassant 500.000 euros. A partir du 18 février 2008 l'ELLIPS est simplement le composant national de la plate-forme unique partagée du système TARGET2.

b) CEC (Centre d'échange et de compensation), un système traitant des montants relativement peu élevés dont leur nombre surpasse les 4 millions de règlements par jour. Les participants au système peuvent échanger jour et nuit à travers la communication B2B: des transferts jusqu'à un montant de 500.000 euros, des chèques, des domiciliations, des cartes de paiement (paiements par cartes de débit, cartes de crédit et de portefeuille électronique PROTON) et des lettres de change. En volume ils représentent à peu près 99.75 % de tous les paiements interbancaires de Belgique, mais seulement 2% en valeur

c) «Clearing», un système de compensation de titres qui règle électroniquement exclusivement des chèques d'un montant supérieur de 50.000 euros

d) Fonds des rentes qui assure l'exécution sûre d'opérations portant principalement sur des titres dématérialisés. Ce système permet la liquidation des transactions tant sur le marché primaire que sur le marché secondaire. L'encours total inscrit en compte se compose principalement des titres émis par l'État belge, comme les certificats de trésorerie (titres à court terme), les obligations linéaires (OLO) et les titres scindés. Il comprend aussi des titres à court et à long terme émis par les autres pouvoirs publics ou par le secteur privé. Le Fonds intervient au marché secondaire de titres d'Etat afin d'assurer son bon fonctionnement et règle la fonction du marché. Le Fonds des rentes est un établissement public dirigé par un Comité de direction comptant six membres et présidé par l'administrateur général du Trésor. Trois membres du Comité représentent la BNB et trois le Trésor.

5) Banque des banques: tenue des comptes courants, organisation des paiements interbancaires, gestion des systèmes de règlement et agent de règlements.

6) **Stabilité financière:** Outre la stabilité monétaire, le maintien d'un système financier efficace et de qualité constitue un objectif important de la BNB. Le défi consiste à faire jouer pleinement les mécanismes du marché tout en prévenant les perturbations majeures du système financier, qui constitueraient un danger pour tous les secteurs de l'économie. La supervision des secteurs bancaire, financier et d'assurance est

effectuée par la Commission bancaire, financière et d'assurance de Belgique (autorité établie à partir du 1er janvier 2004). Le Comité de Stabilité Financière (CSF) et le Conseil de Surveillance de l'Autorité des Services Financiers (CSASF) sont deux organes qui ont été institués par la loi du 2 août 2002 relative à la surveillance du secteur financier et aux services financiers en vue de renforcer et d'institutionnaliser la coopération entre la Banque nationale de Belgique (BNB) et la Commission bancaire, financière et des assurances (CBFA). Les structures restent inchangeables mais les nouvelles autorités coordonnent:

a) la Banque Nationale de Belgique qui exerce la surveillance des systèmes de paiement et de règlement et **b)** la Commission bancaire, financière et d'assurance de Belgique chargée de la supervision des banques, du secteur financier et des compagnies d'assurance.

Le Comité de Stabilité Financière est présidé par le Gouverneur de la BNB. D'autres représentants de la BNB participent aussi au Conseil des gouverneurs de la Commission. De cette manière le rôle de la Banque centrale au domaine de la supervision était renforcé.

Autres activités

1) Dépositaire central des protêts relatifs aux cas de non-paiement des effets de commerce confirmés par un tribunal.

2) Gestion journalière du Fonds de protection des dépôts et des instruments financiers.

3) Centrale des bilans: Depuis 1978, la Centrale des bilans collecte et publie, à la demande du législateur, les comptes annuels des entreprises belges. Elle élabore 308.000 comptes annuels de sociétés ayant leur siège social en Belgique. Tout un chacun, qui veut examiner une société ou un secteur de l'économie, peut obtenir des copies de ces comptes. Tout un chacun peut obtenir, moyennant paiement, une copie des comptes annuels d'une entreprise, sous la forme d'une impression sur papier ou d'un fichier images, via e-mail. Les comptes annuels sont également mis à disposition on-line via Internet, sous la forme d'abonnements. La Centrale des bilans édite trois types de CD-Rom: a) l'ensemble des comptes annuels "scannés" sous la forme d'images en format pdf b) les données chiffrées des comptes annuels normalisés et c) les statistiques sectorielles sur plusieurs années. Par ailleurs, la Centrale des bilans met également à disposition un dossier d'entreprise qui permet de comparer une entreprise à son secteur d'activité.

4) Centrale des crédits aux entreprises: existe depuis 1967 et enregistre de données relatives à tous les crédits de 25.000 euros et plus, consentis par des établissements de crédit et des entreprises d'assurance-crédit établis en Belgique aux personnes physiques ou morales. Les participants au système sont des établissements de crédit et certaines compagnies d'assurance siégeant en Belgique. Les participants doivent envoyer ses rapports à la Centrale. La Centrale des crédits aux entreprises enregistre, chaque mois, les données relatives à tous les crédits de 25 000 euros et plus, consentis à des fins professionnelles par des établissements de crédit et des entreprises d'assurance-crédit établis en Belgique à des personnes physiques ou morales. Cela concerne tant les crédits ouverts que les crédits effectivement utilisés. Les participants, les débiteurs, la Commission bancaire, financière et d'assurance de Belgique ainsi que d'autres Centrales de crédit étrangères peuvent consulter les données. Chaque trimestre, la BNB publie des données statistiques sur les crédits autorisés et les crédits usés. En offrant aux établissements la possibilité de consulter les renseignements enregistrés par bénéficiaire, la Centrale constitue un outil important d'appréciation des risques de crédit, au moment de l'octroi du crédit comme dans la gestion ultérieure de celui-ci.

5) Centrale des crédits aux particuliers: elle existe depuis 1987 et enregistre les crédits à la consommation et les crédits hypothécaires. Depuis le juillet 1999, la Centrale enregistre également des renseignements relatifs aux règlements collectifs des dettes et depuis 2003, la Centrale est devenue "positive" c.à.d elle enregistre désormais tous les crédits à la consommation et tous les prêts hypothécaires. Les établissements financiers doivent consulter la Centrale lorsqu' ils octroient un crédit à la consommation. En leur fournissant des informations précises concernant l'existence ou non d'arriérés, et l'étendue de ces arriérés, la Centrale a pour objectif de protéger les consommateurs contre un endettement trop élevé. Moyennant certaines formalités, le consommateur peut accéder aux informations qui sont enregistrées à son nom et, si nécessaire, exercer son droit de les faire corriger. Des données chiffrées et d'autres séries statistiques sont publiées dans une brochure spécifique qui est actualisée chaque semestre.

6) Banque du gouvernement: elle est le caissier de l' Etat. Elle centralise les recettes et les dépenses de l' Etat sur le compte que le Trésor belge detient auprès de la BNB. Ce compte enregistre les opérations que la BNB effectue pour le compte de l' Etat, de même qu' il intègre des opérations de la Poste et du Putschèque et les opérations relatives à l' émission, au paiement des intérêts et au remboursement des emprunts de l' Etat fédéral. La BNB exécute, aussi, les transactions du Trésor d' Etat. Les particuliers peuvent demander directement le paiement de leurs coupons ou le remboursement de leurs titres aux guichets de la BNB. Cependant, ils sont d' habitude adressés aux établissements de crédit qui à leur tour présentent ceux-ci auprès du siège central ou dans les agences de la Banque centrale.

7) Des données statistiques et des études économiques. Tous les mois 6.000 compagnies participent aux recherches d' entreprise de la Banque. Elles donnent des réponses détaillées relatives aux commandes attendues, activités, emploi etc. Ces recherches sont une source importante d' information pour l' étude de la situation économique belge et les prévisions de développement économique.

8) Statistique de la balance des paiements.

9) Gestion de la banque de données socio-économiques «Belgostat». Elle centralise et distribue des données comme des indices macro-économiques de comptes nationaux, de la production, des prix, de l' emploi, du commerce extérieur, des statistiques de la balance des paiements, du volume d' activités d' entreprise, des données bancaires et des textes législatifs, des directives, de la jurisprudence et d' autre documents relatifs.

10) Activités de caisse gratuitement et «currency centres» qui fournissent des services modernes payés de billets de banque au secteur bancaire (remises fractionnées par agence bancaire).

11) Traitement des dossiers de cautionnement et conservation des titres.

Sommaire des activités importantes de la BNB
● Centrale des bilans
● Centrale des crédits aux entreprises
● Centrale des crédits aux particuliers
● Système de liquidation de titres
● CEC (Centre d'échange et de compensation)
● Belgostat
● Fonds des Rentes
● Currency centre
● Gestion du Fonds de protection des dépôts et des instruments

financiers
• Enquêtes de conjoncture économiques nationales et régionales
• Une large série de services à l'Etat

ORGANIGRAMME DE LA BNB

- Réunion générale des actionnaires

Comité de direction
• Gouverneur
• Vice-Gouverneur
• 6 Directeurs exécutifs

Conseil de régence
• Gouverneur
• Vice-Gouverneur
• Directeurs exécutifs
• 10 régents

Collège des censeurs
• 10 censeurs, le président du Collège y compris

- Représentant du ministre des Finances
- Reviseur d'entreprise

DEPARTEMENTS

Gouverneur

COMMUNICATION ET SECRÉTARIAT

- Communication
- Secrétariat
- Publications et documents

AUDIT INTERNE

Vice-Gouverneur

CONTROLE DE GESTION

- Comptabilité
- Stratégie et organisation
- Coordination internationale et Eurosysteme

Directeur

INFORMATIQUE

- Applications informatiques
- Infrastructure informatique
- Services clients IT
- Centre de calcul IT

Directeur

STATISTIQUE GENERALE

- Statistiques financières
- Comptes nationaux et régionaux et conjoncture
- Statistiques extérieures
- Systèmes d'information statistique

CIRCULATION FIDUCIAIRE ET SIEGES DE PROVINCE

- Caisse centrale
- Sièges de province

Directeur

ETUDES

- Groupe d'analyse et de recherche
- Documentation

RESSOURCES HUMAINES

- Gestion des ressources humaines
- Administration salariale et sociale
- Formation

Directeur

MARCHÉS FINANCIERS

- Front Office
- Middle Office
- Back Office
- Paiements scripturaux
- Titres

SERVICE JURIDIQUE

Directeur

INFORMATIONS MICRO-ÉCONOMIQUES

- Centrales des crédits
 - Centrale des crédits aux entreprises (CCE)
 - Centrale des crédits aux particuliers (CCP)
 - Traitement centralisé d'effets de commerce (TCE), Informations pour les participants
 - Traitement centralisé d'effets de commerce (TCE), Protêts
- Centrale des bilans
- Analyse micro-économique

IMPRIMERIE

- Service technique
- Service administratif

GESTION DES INSTALLATIONS

- Équipements et techniques
- Services généraux
- Sécurité et surveillance

SERVICE INTERNE POUR LA PRÉVENTION ET LA PROTECTION AU TRAVAIL

Directeur

STABILITE FINANCIERE

LA FERMETURE DE CERTAINES AGENCES ET LA NOUVELLE STRUCTURE DU RESEAU DE LA BNB

A partir du 1er juillet 2002 une nouvelle structure est en vigueur pour le réseau de la BNB. Une seule succursale ou agence de représentation existe par province. A partir de cette date les agences de Bruges et de Charleroi et de 1.7.2003 les agences de représentation de Louvain et Vavres et de 28.2.2005 l'agence de représentation d'Arlon n'existent plus. Le réseau restant est divisé aux catégories suivantes:

A) Succursales avec de pleines activités
1) Liège
2) Anvers
Elles exécutent: a) les activités du premier pilier, c'est-à-dire comptage, triage et distribution de billets de banque et de pièces de monnaie, remboursement des titres et coupons d'Etat et b) les activités du deuxième pilier relatives aux opérations non-monétaires comme les relations et la communication avec les cercles socio-économiques régionaux, travaux statistiques et d'économie d'entreprise comme la Centrale des bilans, la Centrale des crédits aux particuliers, analyse régionale et recherches de conjoncture, intervention auprès des entreprises en défaut de transmission des statistiques.
B) Agences avec des activités limitées
3) Courtrai
4) Hasselt
5) Mons
Elles développent les activités du premier pilier (billets de banque, pièces de monnaie, coupons) et certaines responsabilités de représentation régionale sans exécuter les autres activités du deuxième pilier.
C) Agences de représentation
6) Gand
7) Namur
Celles-ci seront essentiellement vouées, avec un personnel réduit, à des tâches non monétaires. Les seules opérations qui seront encore possible à leurs guichets seront celles relatives à la Centrale des bilans, la Centrale des crédits aux entreprises, la Centrale des crédits aux particuliers et dans une mesure limitée les échanges de francs

belgs contre euros.

12) BANQUE DE FRANCE

Effectifs: 12.000

- La Banque de France (BDF) a été créée le 18 janvier 1800 par le Premier Consul Napoléon Bonaparte et nationalisée par la loi de 24 juillet 1936. Elle exerce beaucoup d'activités. Hors du domaine monétaire (politique monétaire de l' Eurosysteme, politique et gestion des réserves de change, systèmes de paiement) et indirectement supervision bancaire, elle développe ses activités qui peut être divisées aux catégories suivantes:

- a) Services rendus aux banques: FIBEN, diverses Centrales ou Fichiers des risques
- b) Services rendus aux entreprises: Centrale de bilans, GEODE, SEF, ANVAR, etc
- c) Services en direction des particuliers: Secrétariat des commissions de surendettement, Fichiers d' intérêt général, Info banque
- d) Services rendus à l' Etat.

- La BDF a son Imprimerie à Chamalières et son Papeterie à Vic-Le-Comte. En 2002, la BDF avait 211 succursales. Aujourd'hui, elle a **209**. En particulier, elle a 68 succursales avec caisse, 28 succursales sans caisse, 17 antennes économiques sans caisse, 4 antennes économiques avec caisse, 7 centres de traitement du surendettement, 4 centres de traitement de la monnaie fiduciaire et 81 bureaux d' accueil et d' information. En octobre 2002, le Gouverneur de la Banque a exprimé son intention de réduire le nombre de succursales. Le 7 février 2003, le Secrétaire général de la Banque Barroux soumit au gouverneur Trichet deux propositions alternatives: a) fermer 149 agences avec une réduction d' effectifs de 3.200 ou b) fermer 105 agences avec une réduction d' effectifs de 1.600 (dans les deux cas sur une période de 8/10 an). Des mouvements de grève ont été organisés par les syndicats. Finalement, le 30 octobre 2003 la Banque décida de réduire, en trois ans, le nombre de succursales en plein activités et d' autres unités et à convertir certaines autres unités. Selon le plan de la restructuration, le nombre total des sièges decentralisés s' élèvent à 209 (voir tout le projet ci-dessous: «Le réseau de succursales de la BDF»).

- Le Conseil de la politique monétaire se compose du Gouverneur qui le préside, de deux sous-Gouverneurs et de 6 membres. Tous sont nommés par décret en Conseil des ministres, le Gouverneur et les deux Sous-Gouverneurs pour une durée de 6 ans renouvelable une fois, les 4 autres membres pour une durée de 6 ans non renouvelable. Ce Conseil examine les évolutions monétaires et analyse les implications de la politique monétaire de l' Eurosysteme. Dans le cadre des décisions du Conseil des gouverneurs de la BCE, il précise les modalités d' achat ou de vente, de prêt ou d' emprunt, de prise ou de mise en pension de créances et d' émission de bons portant intérêt, ainsi que la nature et l' étendue des garanties données pour les prêts de la Banque.

- Le Conseil général composé des membres du Conseil de la politique monétaire et d' un représentant élu par le personnel de la Banque pour un mandat de six ans. Le Conseil delibère sur des questions relatives à la gestion des activités de la BDF autres que celles qui relèvent des missions du Systeme européen des banques centrales (SEBC) et de l' Eurosysteme. Il décide aussi sur les statuts du personnel et de l' emploi des fonds propres. Il établit les budgets, arrête le bilan et les comptes ainsi que le projet d' affectation du bénéfice et le dividende revenant à l' Etat.

ACTIVITES DE LA BANQUE DE FRANCE

Activités principales

- 1) Mise en oeuvre de la politique monétaire et de change de l'Eurosystème.
- 2) Gestion des avoirs de réserves de change et des avoirs en euro de la BDF et du quota des avoirs de réserves de change de la BCE.
- 3) **Systèmes de paiement**: La BDF surveille les systèmes de paiement. En France, il y a les systèmes de paiement suivants:

- **TBF** (Transferts Banque de France), qui à partir du 18 février 2008 est le composant national de la plate-forme unique partagée du système TARGET2.
- **PNS** (Paris Net Settlement), géré par CRI (Centrale des règlements interbancaires),
- **A partir du 18 février 2008 TBF et PNS ont été remplacés par la plate-forme unique partagée du système TARGET2.**
- TBF a resté mais simplement comme le composant national de la plate-forme unique partagée du système TARGET2.
- La Banque de France, conjointement avec la Deutsche Bundesbank et la Banque d'Italie, avait assumé le devoir d'établir la plate-forme unique partagée du système TARGET2. Aujourd'hui, après le fonctionnement du TARGET2, elle gère la plate-forme unique partagée avec les deux ci-dessus mentionnées BCNs.

- **SIT** (Système Interbancaire de Télécompensation) qui est l'unique système d'échange des moyens de **paiement de détail** en France et est devenu le système de paiement de détail le plus important en Europe de par les volumes et les valeurs échangés. Le SIT est géré par le GSIT (Groupement pour un Système Interbancaire de Télécompensation), créé en 1983 par les principales banques françaises, La Poste (devenue en 2006 La Banque Postale) et la Banque de France. Six établissements membres du GSIT ont créé en décembre 2004 la société STET (Systèmes Technologiques d'Echange et de Traitement), qui a pour objectif de mettre en place un nouveau système de paiement de détail. Celui-ci devrait se substituer à l'horizon 2007 au SIT.
- **LCH.Cleernet SA** qui est une chambre de compensation unique traitant des actions cotées sur les marchés Euronext, instruments dérivés et options, titres d'État français et allemands négociés de gré à gré via certains courtiers. Cleernet SA inclut le paiement, mais aussi la livraison des titres au cas où le vendeur serait défaillant. LCH.Cleernet SA, est détenue à 100% par LCH.Cleernet Group Limited.
- Le règlement-livraison de titres qui est assurée par **Euroclear France**, qui est le dépositaire central de titres français.
- **RGV2**, le système de règlement-livraison français. Il comprend une filière révocable (ancien système Relit+) et une filière irrévocable (ancien système RGV). La filière irrévocable permet d'assurer une irrévocabilité immédiate des dénouements, grâce au traitement brut et simultané du transfert de la partie titres des transactions et du règlement de la partie espèces en monnaie de banque centrale. La seconde filière, Relit+, fonctionne sur la base d'une irrévocabilité différée jusqu'au règlement des soldes espèces dans TBF, pour les opérations issues d'Euronext Paris mais également pour les opérations de gré à gré admises dans RGV mais ne nécessitant pas une irrévocabilité immédiate.

4) La supervision bancaire en France

Elle est confiée à la Commission bancaire qui est présidée par le gouverneur de la Banque de France. La dernière assure la fonction de son Secrétariat général et met à la disposition de la CB des agents pour faire des inspections sur pièces et sur place. La C.B. contrôle le respect par les établissements de crédit des dispositions législatives et réglementaires et sanctionne les manquements constatés, examine la qualité de leur situation financière et veille au respect des règles de bonne conduite de la profession. Le Gouverneur de la BDF préside aussi du Comité des établissements de crédit et des entreprises d'investissement (CECEI) auquel la BDF dispose de son personnel. Le CECEI délivre les agréments et les autorisations de fonctionnement et, le cas échéant, en liaison avec le Conseil des marchés financiers et la Commission des opérations de bourse. Elle organise aussi l'accueil des établissements de l'U.E. en France en liaison, le cas échéant, avec le Conseil des marchés financiers. Le Gouverneur de la BDF est membre du Comité consultatif de la législation et de la réglementation financières (CCLRF) qui soumet des propositions sur la réglementation concernant l'exercice des activités des établissements de crédit et fixe les règles applicables aux prestataires de services d'investissement. La BDF assure aussi le fonctionnement du Secrétariat général du Conseil national du crédit et du titre qui traite des questions monétaires et de crédit en respectant le cadre de la politique monétaire de la BCE. La Banque de France participe aussi, à travers le Sous-Gouverneur et le directeur général des Opérations, aux instances dirigeantes de l'Autorité des marchés financiers (AMF). L'AMF est installée en novembre 2003 après la fusion de la Commission des opérations de bourse (COB) et du Conseil des marchés financiers (CMF). Elle a comme compétences principales la protection de l'épargne investie en produits financiers, les informations aux investisseurs et le bon fonctionnement des marchés. Les Directeurs régionaux de la BDF sont les représentants de l'AMF dans les régions.

5) Fabrication des billets de banque en euro à son **Imprimerie à Chamalières** et des billets de banque d'autres pays notamment de l'Afrique francophone. Fabrication du papier pour les billets de banque à son **Papeterie à Vic-Le-Comte**.

6) Banque des banques: ouverture et gestion des comptes courants, agent de règlement.

Elle fonctionne aussi de **divers fichiers** qui protègent les particuliers et les banques contre les personnes surendettés et de mauvaise foi comme:

- **Le Fichier central des chèques (FCC)**

Le Fichier central des chèques a été créé en 1955 en réponse au souci des pouvoirs publics et de la profession bancaire de faciliter l'usage du chèque en renforçant la sécurité de ce moyen de paiement. Son rôle a été sensiblement élargi et diversifié à l'occasion de la mise en application, le 1er janvier 1976, du régime de prévention et de répression des infractions en matière de chèques institué par les lois des 3 janvier 1972 et 3 janvier 1975. Ce régime a été à nouveau modifié par la loi du 30 décembre 1991 relative à la sécurité des chèques et des cartes de paiement, qui a élargi le rôle de prévention de l'émission de chèques sans provision confié à la Banque de France. Les dispositions législatives relatives au chèque et plus particulièrement aux incidents de paiement sont désormais intégrées dans le Code monétaire et financier (articles L. 131-1 et suivants). De récents aménagements législatifs ont été apportés au régime de la mesure d'interdiction bancaire d'émettre des chèques. Ainsi l'article 23 de la loi n° 2001-420 du 15 mai 2001 relative aux nouvelles régulations économiques (NRE) a réduit de dix à cinq ans la durée maximum de l'interdiction bancaire. En outre l'article 15 de la loi n° 2001-1168 du 11 décembre 2001 portant mesures urgentes de réforme à caractère économique et financier (MURCEF) a allégé le dispositif de régularisation des incidents de paiement sur chèque en doublant la durée d'exonération du paiement des pénalités libératoires -désormais de deux mois- et en diminuant cette pénalité pour les chèques de petits montants (inférieurs à 50 €). Enfin, les frais bancaires résultant

du rejet pour insuffisance de provision sont plafonnés à 30 € pour ces mêmes chèques. La BDF assure la centralisation des incidents de paiement sur chèques émis sans provision, des interdictions bancaires d'émettre des chèques qui frappent systématiquement les titulaires de comptes à l'origine de ces incidents, et des interdictions d'émettre des chèques prononcées par les tribunaux (dites « interdictions judiciaires »). À partir du 26 janvier 2004 le FCC est accessible via Internet.

- **Le Fichier national des chèques irréguliers (FNCI)**

Le Code monétaire et financier confie à la Banque de France le soin d'informer toute personne sur la régularité de l'émission des chèques qu'elle est susceptible d'accepter pour le paiement d'un bien ou d'un service. Pour ce faire, le FNCI centralise les coordonnées bancaires : a) de tous les comptes ouverts au nom d'une personne frappée par une interdiction d'émettre des chèques b) des oppositions pour perte ou vol de chèques c) des comptes clos, ainsi que les caractéristiques des faux chèques. Ces informations lui sont transmises par les établissements bancaires. S'agissant des informations relatives à la perte ou le vol de chéquier, le FNCI centralise également les déclarations pour perte ou vol faites par les victimes auprès du Centre national d'appels chèques perdus ou volés, ouvert 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24. Elles sont conservées 48 heures ouvrées si elles n'ont pas été confirmées par une déclaration d'opposition en provenance de l'établissement teneur du compte. Le FNCI est essentiellement consulté par les commerçants lors des paiements par chèques via le service RESIST. À partir d'avril 2004 le FNCI est accessible via Internet.

- **Le Centre national d'appel chèques perdus ou volés**

La BDF a mis en place en 1996 le Centre national d'appel des chèques perdus ou volés accessible sept jours sur sept et vingt-quatre heures sur vingt-quatre, qui permet aux détenteurs de chèquiers de déclarer par téléphone la perte ou le vol de formules de chèques au Fichier national des chèques irréguliers (FNCI) dès le constat de l'incident, notamment durant les heures et jours de fermeture des agences bancaires. L'enregistrement de cette déclaration au FNCI génère une alerte si le chèque volé ou perdu fait l'objet d'une consultation par un commerçant abonné au service RESIST, qui est l'appellation du système de consultation du FNCI. Ces déclarations sont effacées à l'issue d'un délai de 48 heures ouvrées si elles n'ont pas été confirmées par la déclaration au FNCI d'une opposition en provenance de l'établissement teneur du compte. C'est pourquoi, le titulaire du compte doit également faire, dès que possible, opposition par écrit auprès de son agence bancaire.

- **Le Fichier des incidents de paiement-effets**

La BDF est chargée de centraliser les incidents de paiement concernant les instruments autres que le chèque. Il existe ainsi, au siège de la Banque et dans chacune de ses succursales, une centrale d'incidents de paiement qui reçoit des établissements participants (banques, établissements de crédit populaire, caisses de crédit agricole, de crédit mutuel ou de crédit coopératif, centres de chèques postaux) notification des incidents affectant, notamment, les effets domiciliés à leurs guichets. Les incidents enregistrés sont signalés, sous une forme regroupée, à l'ensemble des établissements déclarants. Plus généralement, la BDF accepte de communiquer au système bancaire les renseignements qu'elle collecte sur les entreprises. Elle aide ainsi les établissements de crédit à apprécier plus exactement la situation des affaires qui sollicitent leur concours.

- **Le Fichier national des incidents de remboursements des crédits aux particuliers (FICP)**

Le FICP constitue le volet préventif du dispositif de traitement du surendettement. Ce dernier s'articule quant à lui autour de commissions départementales qui ont pour

mission de rechercher avec les créanciers du débiteur surendetté, un accord amiable en vue du réaménagement de l'ensemble des dettes. Dans le cas où cette négociation n'aboutit pas, la commission a, depuis 1995, la possibilité de proposer des mesures spécifiques qui, sous le contrôle du juge, vont alors s'imposer aux parties. Le FICP a pour objet principal d'offrir aux établissements de crédit des éléments d'appréciation sur les difficultés rencontrées par les particuliers pour faire face à leurs échéances de remboursement. Le contenu du fichier est défini à l'article L333-4 susvisé. Le législateur a confié à la Banque de France le soin de recenser : a) les incidents de paiement dits « caractérisés », constatés sur les crédits accordés à des personnes physiques pour le financement de besoins non professionnels b) les dossiers déposés auprès des commissions de surendettement c) les mesures conventionnelles et judiciaires de traitement des situations de surendettement d) les jugements de faillite civile prononcés dans les départements d'Alsace et de Moselle. Le FICP recense ces informations concernant les personnes physiques domiciliées en France métropolitaine, dans les départements d'outre-mer et dans la collectivité territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon ainsi que les personnes physiques de nationalité française domiciliées hors de France pour le financement de besoins non professionnels. À partir d' avril 2004 le FICP est accessible via Internet.

Autres activités

1) Banque de l' Etat:

Tenue et gestion du compte du Trésor (8.500 comptables du Trésor), gestion de la dette publique à travers le système Telsat (adjudications hebdomadaires et mensuelles), opérations de caisse et de comptabilité en faveur du Trésor public (Agence France Trésor), autres activités sous convention de l'État. La BDF maintient des relations étroites avec un grand nombre d'autorités publiques, administrations et organisations économiques. Des représentants de la BDF offrent des services comme experts pour un nombre d'entités économiques établies par le gouvernement central ou les autorités locales: CIRI, CODEFI, CORRI, comités d' assistance publique, conseils consultatifs pour le développement régional. La BDF offre aussi des services aux autorités locales en contribuant à l' instrument d' observation économique local ACSEL et en effectuant des analyses financiers pur les entreprises qui vont probablement obtenir des subventions locales (GEODE).

2) Elaboration et diffusion de statistiques et d' études monétaires, financières et économiques. Constitution de la balance des paiements du pays.

3) Services de caisse: versement, prélèvement, échange, comptage et triage de la monnaie fiduciaire

4) Services rendus aux entreprises:

a) Cotation des entreprises

Pour sélectionner les créances admises à servir de garanties dans les interventions de l' Eurosystème sur le marché monétaire mais aussi dans le cadre du contrôle prudentiel, les établissements de crédit peuvent se refinancer auprès de la BDF sur la base du portefeuille de créances à court terme qu' ils détiennent sur les entreprises bénéficiant de l' appréciation la plus favorable. La cotation est attribuée par les succursales de la BDF qui recueillent et analysent des informations descriptives, comptables, financières, relatives aux incidents de paiement-effets et aux engagements bancaires, judiciaires et liées à l' environnement de l' entreprise comme les dirigeants, détenteurs de capitaux et compagnies filiales. Cette cotation est composée de trois éléments: a) la cote d' activité b) la cote de crédit c) la cote de paiement. La BDF pour porter une appréciation complète sur une entreprise prends en compte les renseignements de caractère public sur les dirigeants de l' entreprise et

attribue une cotation de type personne morale et une cotation de type personne physique à l'entrepreneur individuel. Les agents de succursales utilisent aussi la base de données FIBEN afin d'attribuer une cote qui reflète la capacité des entreprises et groupes à honorer leurs engagements financiers à un horizon de 3 ans. Les destinataires de la cotation sont l'entreprise elle-même et les établissements de crédit à titre confidentiel. La cotation de la Banque de France peut être utilisée par les établissements de crédit comme outil d'aide à la décision, de suivi du portefeuille client et des prospects ainsi que par la Commission Bancaire pour surveiller la solidité des créances bancaires.

b) Centrale de bilans

La Centrale de bilans, créée par la Banque en 1969, rassemble, à l'aide du réseau des succursales, une documentation économique et financière, de source principalement comptable, sur les entreprises qui acceptent de participer à cette centralisation. Les données ainsi recueillies sont regroupées et analysées. Elles sont restituées aux entreprises adhérentes sous forme de dossier individuel et font l'objet de publications portant chacune sur un secteur de l'activité économique. Largement diffusées, ces publications offrent aux entreprises adhérentes d'utiles éléments de connaissance sur leur environnement professionnel et d'intéressantes informations à tous ceux (banquiers, administrations, experts-comptables, organismes d'études) qui ont à connaître de la situation financière et des moyens de financement des différentes familles professionnelles.

c) GEODE (Gestion opérationnelle et dynamique des entreprises)

GEODE est une prestation de service proposée par la Banque de France aux chefs d'entreprise, permettant de réaliser d'une part un diagnostic économique et financier approfondi sur les quatre derniers exercices de l'entreprise, d'autre part des simulations d'évolution sur la base de différents scénarios dont les hypothèses de départ sont fournies par le chef d'entreprise. Au cours de la prestation GEODE, le dialogue avec l'analyste est primordial, la comparaison des résultats de l'entreprise avec ceux du secteur ou des entreprises choisies pour le référentiel spécifique, assoit le diagnostic et guide les simulations. L'éclairage qualitatif donné par l'approche stratégique offre une vision globale de l'entreprise et de ses contraintes en nuanciant l'appréciation portée sur ses performances. GEODE est bien adapté aux petites et moyennes entreprises désireuses de faire un point complet sur leur situation économique et financière. La prestation GEODE est destinée aux entreprises des secteurs de l'industrie (sauf secteurs primaires), des services (services fournis aux entreprises et activités informatiques), du commerce de gros (sauf intermédiaires du commerce de gros et vendeurs/réparateurs d'automobiles) et du second oeuvre du bâtiment. La prestation GEODE est effectuée par un analyste de la Banque de France, le plus souvent dans l'entreprise, en présence du chef d'entreprise, et éventuellement de ses collaborateurs (comptable, directeur financier, responsable de la production) ou de son expert-comptable. Un rapport détaillé et confidentiel est remis à l'entreprise qui peut l'utiliser non seulement pour son compte mais aussi pour renforcer sa communication avec les banquiers, actionnaires, fournisseurs etc.

5) Secrétariat des commissions de surendettement

Depuis le 1er mars 1990 les succursales de la BDF assurent le secrétariat de ces commissions instituées par la loi du 31 décembre 1989 (loi Neiertz) modifiée par les lois des 8 février 1995 et 29 juillet 1998 et en 2003 par le loi de Jean-Louis Borloo. Ces commissions, qui fonctionnent dans chaque département du pays tentent de rechercher des solutions amiables aux problèmes rencontrés par les particuliers ayant contracté un excès d'endettement. Elles doivent, pour chaque cas qui leur est soumis, s'efforcer de négocier un plan conventionnel acceptable par le débiteur et ses principaux créanciers. En cas d'insuccès de négociations, à la demande du débiteur,

élaborent un plan de réaménagement auquel le magistrat d' exécution est chargé de conférer force exécutoire. Les principales réformes de la loi Borloo, votée le 24 juillet et promulguée le 1er août 2003, sont les suivantes: a) selon la procédure du "rétablissement personnel" la commission de surendettement des particuliers demeure toutefois le point d'entrée pour tous les dossiers. Et c'est elle qui orientera vers le juge les dossiers auxquels elle estime ne pouvoir apporter de solution parce que "la situation de la personne est irrémédiablement compromise". Dans ce cas, la procédure de rétablissement personnel sera, sous réserve de l' accord de celui-ci, enclenchée dans un délai maximum de six mois. En pratique, le juge de l' exécution dispose d' un mois pour convoquer le débiteur et les créanciers à une audience à l' issue de laquelle il peut ouvrir la procédure. Cela entraîne automatiquement la suspension de la possibilité pour les créanciers d' exiger du débiteur le paiement de ses dettes. Il peut aussi désigner un mandataire chargé, dans un délai de 4 mois, d' évaluer la situation économique du débiteur. À l' issue de cette phase d' évaluation, le juge a la possibilité de prononcer la liquidation judiciaire du patrimoine personnel du débiteur, à l' exception des biens meubles nécessaires à la vie courante et des biens non professionnels indispensables à l' exercice de son activité professionnelle. Si l' actif réalisé est suffisant pour couvrir les dettes, le juge clôture la procédure. Dans le cas contraire, il prononce la clôture pour insuffisance d' actif qui entraîne l' effacement de toutes les dettes non professionnelles du débiteur, y compris les dettes fiscales b) toutes les personnes qui disposent un dossier de surendettement sont, dès le début de la procédure, inscrites au Fichier national des incidents de remboursement des crédits aux particuliers (FICP) pour une période de 8 ans c) deux nouvelles personnes "justifiant d' une expérience dans le domaine de l' économie sociale et familiale", d' une part, et "d' un diplôme et d' une expérience dans le domaine juridique", d' autre part, assistent aux réunions de la commission de surendettement avec voix consultative et sont associées à l' instruction des dossiers.

6) Le Fichier National des Risques

Il recense le total de créances accordées par les banques et les établissements de crédit spéciaux à un particulier. Il enregistre aussi le arriérées de cotisations de sécurité sociale. Les risques sont divisés par catégorie comme par exemple de court, moyen et long terme ou créances commerciales, crédits à l' importation ou exportation, à l' habitat, avals et cautions etc. Les déclarations effectuées par plusieurs établissements au nom d' un même bénéficiaire sont regroupées à partir du numéro d' immatriculation attribué à ce dernier. Tout établissement qui participe à la centralisation des risques peut obtenir communication du total des crédits recensés au nom d' un bénéficiaire. Certains regroupements des risques (par catégorie des crédits, secteur d' activité, établissement déclarant et localisation géographique) font l' objet de publications périodiques.

7) Prestation de l' avis technique dans le cadre de divers processus d' attribution de primes par les collectivités locales ou territoriales.

8) Infobanque

Cette banque de données contient des textes législatifs, règlements, jurisprudence, fichier des établissements de crédit, adresses utiles, informations intéressant les consommateurs, question d' usagers des services bancaires et réponses sélectionnées par thème, taux et tarifs. Elle est mise à la disposition des agents de la BDF et peut être ouverte au grand public. Cette activité est liée à l' action de consommérisme et vise à la protection des droits de consommateurs.

9) Le Fichier bancaire des entreprises (FIBEN)

Il a été établie pour faciliter la mise en oeuvre de la politique monétaire. Il est aussi utilisé pour la supervision des banques et est un instrument important sur l' analyse des risques, la prise des décisions et le suivi des entreprises. Il est l' instrument principal

pour l'évaluation des structures de l'économie locale et régionale effectuée par les succursales régionales. Il comprend les personnes morales ou physiques qui présentent un intérêt économique et financier dont le siège social ou le domicile est situé en France et dans la principauté de Monaco. Le Fichier contient des données relatives au volume d'activités des entreprises, l'endettement bancaire, les incidents de paiement-effets, certains jugements rendus par des juridictions commerciales etc centralise des informations collectées auprès des entreprises, des banques et des greffes des tribunaux de commerce. Aujourd'hui, 3.500.000 entreprises et 2.500.000 dirigeants sont recensés dans cette base de données. Il était accessible par voie télématique. À partir d'octobre 2003 est accessible à travers l'Internet (Inet Fiben). Des usagers du FIBEN sont d'habitude les principaux établissements bancaires.

10) La Centrale des crédits

La Centrale des crédits est une part du FIBEN. Ses objectifs sont: a) aider les banques à satisfaire les demandes de leurs clients d'être financés sans assumer un grand risque et b) offrir aux décideurs de la politique monétaire et aux superviseurs des banques toute information sur les crédits octroyés.

11) Analyse Conjoncturelle Structurelle Économique Localisée (ACSEL)

Destinée aux collectivités régionales et territoriales, aux chambres de commerce et aux associations professionnels, la prestation ACSEL produit de la direction du Réseau, fournit un diagnostic économique d'ensemble. Elle s'applique à une zone géographique constituant un aire économique cohérente: région, département ou zone de communes urbaines. Le réseau met en place un produit à partir de données d'analyse financière déjà agrégées par la Banque, l'industrie, les services et le commerce. Le client a le choix entre plusieurs formules bâties d'informations contenues dans les banques de données de la BDF. ACSEL est un partenariat appuyé sur des échanges approfondis avec le client lors de la présentation. Il y a les formules suivantes: a) ACSEL Filière qui degage les forces et les faiblesses d'une filière d'activité représentative d'une zone géographique donnée b) ACSEL Comparatif qui compare deux territoires c) ACSEL Duo qui associe l'analyse de filière et le comparatif géographique d) ACSEL Plus qui enrichit les différentes options par deux volets conjoncturels.

12) La Fondation de la BDF

Elle est une institution reconnue d'utilité publique pour encourager la recherche dans le domaine de l'économie monétaire, financière et bancaire.

13) L'Institut bancaire et financier international (IBFI) de la BDF.

Il offre un enseignement gratuit destiné aux cadres des banques centrales et organismes de supervision bancaire étrangers. Les séminaires se déroulent sur 3, 4 ou 5 jours. Les banques centrales et institutions désirant inscrire un participant doivent en faire la demande au minimum sept semaines avant le séminaire.

Sommaire de certaines activités importantes de la Banque de France
● Supervision bancaire en collaboration avec la Commission bancaire
● Fabrication des billets de banque en euro et des billets de banque pour les pays d'Afrique francophone
● Fabrication du papier pour des billets de banque
● Gestion de la plate-forme unique partagée du système TARGET2 conjointement avec la Deutsche Bundesbank et la Banque d'Italie
● Fichier central des chèques
● Fichier national des chèques irréguliers

• FICP (Fichier national des incidents de remboursements des crédits aux particuliers)
• Cotation des entreprises
• Centrale de bilans
• GEODE (Gestion opérationnelle et dynamique des entreprises)
• Secrétariat des commissions de surendettement
• Fichier National des Risques
• Infobanque
• FIBEN (Fichier bancaire des entreprises)
• ACSEL (Analyse conjoncturelle structurelle économique localisée)
• Une large série de services aux autorités publiques nationales et régionales
• Des pleines activités de caisse
• Enquêtes de conjuncture nationales et régionales
• Fondation de la BDF
• Institut bancaire et financier international de la BDF

ORGANIGRAMME DE LA BANQUE DE FRANCE

Conseil de la politique monétaire
--

• Gouverneur

• 1er Sous-Gouverneur

• 2nd Sous-Gouverneur

• six membres

Conseil Général

• Les membres du Conseil de la politique monétaire
--

• Le Conseiller général représentant le personnel
--

• Censeur et Censeur Suppléant

- Comité monétaire du Conseil général

- Comité d'audit

Cabinet du gouverneur

• Directeur de Cabinet

• Conseiller pour la lutte contre le blanchiment de capitaux
--

• Conseiller parlementaire

• Conseiller pour les relations territoriales

• Chargé des relations extérieures

- Délégué à la Déontologie

• Contrôleur général

1) Inspection générale

• Cabinet

• Audit des services centraux
• Audit du réseau
• Contrôle sur place des établissements de crédit
2) Direction de la Prévention des risques

- Direction de la Communication
- Direction des Services juridiques
- Médiateur de la BDF

Secrétariat général de la Commission bancaire
• Secrétaire général
• Secrétaires généraux adjoints
• Direction du Contrôle des établissements de crédit généraux et spécialisés
• Direction du Contrôle des établissements mutualistes et entreprises d'investissement
• Direction des Services et du Secrétariat juridiques de la Commission bancaire
• Direction de la Surveillance générale du système bancaire

Secrétariat général du Comité consultatif du secteur financier
• Président

Secrétariat général du Comité consultative de la législation et de la réglementation financiers et du Comité des établissements de crédit et des entreprises d'investissement
• Secrétaire général

Comité de la médiation bancaire
• Secrétaire

Observatoire de la sécurité des cartes de paiement

1) SECRETARIAT GENERAL

- Secrétaire general
- Aldjoint chargé du Réseau et de la présence de place
- Aldjoint pour l'Organisation et l'Informatique
- Direction des Entreprises
- Direction du Réseau
- Direction de la Surveillance des relations entre les particuliers et le sphère financier
- Direction du Budget et du Contrôle de gestion
- Direction de la Comptabilité
- Direction de l'Immobilier et des Services généraux
- Direction de la Sécurité

- Direction du Centre administratif de Poitiers
- Services de gestion du Centre administratif de Marne-la-Vallée
- Direction de l'Informatique et des Télécommunications
- Direction de l'Organisation et des Développements

2) DIRECTION GENERALE DE LA CAISSE GENERALE

- Caissier général
- Direction de l'Emission et de la Circulation fiduciaire
- Direction de l'Entretien de la monnaie fiduciaire et des Relations avec la clientèle institutionnelle

3) DIRECTION GENERALE DES OPERATIONS

- Directeur général
- Adjoints
- Direction des Opérations de marché
- Direction des Opérations post-marché
- Direction de la Stabilité financière
- Direction des Systèmes de paiement et des Infrastructures de marché
- Direction des Services bancaires
- Direction des Établissements de crédit et des Entreprises d'investissement
- Direction TARGET 2

4) DIRECTION GENERALE DES ETUDES ET DES RELATIONS INTERNATIONALES

- Directeur général
- Adjoints
- Directeur délégué
- Direction des Relations internationales et européennes
- Direction de la Recherche
- Direction des Études et des Statistiques monétaires
- Direction de la Balance des paiements
- Direction des Analyses macroéconomiques et de la Prévision
- Direction des Enquêtes et Publications économiques
- Institut bancaire et financier international

5) DIRECTION GENERALE DE LA FABRICATION DES BILLETS

- Directeur général
- Directeur délégué auprès du directeur général
- Direction des Établissements industriels
- Directeur délégué aux Affaires européennes et scientifiques
- Direction de la Production des billets
- Direction de la Papeterie
- Direction de la Qualité
- Direction de l'Industrialisation de la Recherche et du Développement

6) DIRECTION GENERALE DES RESSOURCES HUMAINES

- Directeur General
- Adjoint
- Direction des Relations sociales et des Projets
- Direction de la Gestion des ressources humaines
- Direction de la Formation et du Développement des compétences
- Direction de l'Administration du personnel

LE RESEAU DE SUCURSALES DE LA BANQUE DE FRANCE

En 1928, la Banque de France comptait 261 succursales. En 1970, la Banque ferma 27 succursales et en ont resté 234. En 1990, la BDF ferma 23 succursales et en ont resté 211 tandis qu' en même temps transforma 10 caisses institutionnelles en caisses de clientèle. En 1994, elle transforma 25 caisses institutionnelles en caisses de clientèle. En 1997, elle transforma 45 caisses institutionnelles en caisses de clientèle. En 2003, la Banque avait 211 succursales dont 131 avec une caisse institutionnelle et 80 avec une caisse dite de clientèle. (La **clientèle institutionnelle** comprend le Trésor public, les établissements de crédit, les banques centrales étrangères et les organismes financiers internationaux. La **clientèle particulière** comprend les bénéficiaires des comptes fiduciaires et de titres, les locataires des coffres-forts et dans une moindre mesure la clientèle de passage comme les personnes qui changent francs/euros et des billets de banque mutilés et faux. Cette clientèle est divisée en clientèle interne (agents actifs et retraités de la Banque) et en clientèle externe (particuliers, entreprises et associations). La Banque s' efforce de supprimer et limite continuellement les activités liées avec la clientèle particulière).

Activités des succursales de la BDF par domaines principaux

Gestion des opérations fiduciaires: **1)** les opérations avec les banques et les transporteurs de fonds (prélèvements et versements des billets de banque ainsi que des monnaies métalliques) **2)** le tri des billets de banque **3)** les opérations avec la clientèle de passage (échanges de billets en euros, échange des billets mutilés, échanges de coupures en euros).

Gestion des instruments des paiement scripturaux et des opérations avec les clientèles institutionnelles, conventionnée et particulière: **1)** le traitement des opérations scripturales des établissements de crédit au nom desquels la Banque gère un compte courant **2)** l'encaissement et le traitement des opérations pour le compte du Trésor Public et des comptables publics **3)** les opérations de la clientèle dite "conventionnée".

Affaires économiques: **1)** contribution au diagnostic en matière monétaire, financière et bancaire (la participation à l' élaboration des enquêtes de conjoncture, la contribution à l' établissement de la balance des paiements, les relations avec les établissements de crédit au titre de contrôle bancaire et les travaux pour le compte du Secrétariat Général de la Commission Bancaire) **2)** analyse économique et financière des entreprises (l' enregistrement dans le Fichier bancaire des entreprises (FIBEN) d' informations à caractère financière ou descriptif sur les entreprises et leurs dirigeants, des analyses d' entreprises et de groupes débouchant en général sur une cotation, la fourniture de prestations spécifiques au titre de FIBEN, de la Centrale de bilans et du diagnostic

GEODE) **3)** les tâches d'ores et déjà centralisées dans un pôle de compétence régionale (l'analyse des groupes, le suivi des entreprises cotées sur un marché de valeurs mobilières dans le cadre de la délégation régionale de l'Autorité des marchés financiers (AMF), la coordination des activités des analystes GEODE, la coordination des actions de promotion des produits spécifiques FIBEN et GEODE)

Services publics et d'intérêt général aux usagers de la sphère bancaire et financière: activités s'adressant aux particuliers qui relèvent d'un service public aux usagers, à savoir: **1)** la gestion des secrétariats des commissions de surendettement **2)** la collecte et la mise à disposition dans le cadre du droit d'accès, des informations individuelles recensées dans des fichiers nationaux d'incidents (Fichier Central des Chèques – FCC, Fichier des Incidents de remboursement des Crédits aux Particuliers – FICP **3)** l'exercice du droit au compte.

Un service d'intérêt général assure l'information des particuliers sur les opérations et les pratiques bancaires, l'Infobanque.

Ces activités peuvent être scindées en deux fonctions distinctes:

Opérations de "front-office: elles comprennent l'accueil des particuliers et la délivrance de réponses aux questions et demandes formulées au guichet; sont ici visées les activités suivantes: 1) le renseignement des particuliers sur les procédures de traitement du surendettement et la prise en charge des dossiers déposés à ce titre au guichet 2) le renseignement sur l'exercice du droit au compte 3) l'exercice des droits d'accès aux fichiers nationaux d'incident 4) les réponses orales au titre d'Infobanque.

Opérations de "back-office: elles comprennent **1)** l'instruction des dossiers de surendettement **2)** la représentation de la Banque de France aux réunions de la commission de surendettement **3)** l'instruction des demandes relatives au droit au compte **4)** la gestion des fichiers nationaux d'incidents **5)** le traitement des réponses écrites ou par téléphone au titre des droits d'accès aux fichiers et d'Infobanque.

La présence de place: cette activité résulte de la combinaison des expertises de la Banque dans ses différents métiers, représentant un spectre large de compétences économiques et financières. Elle s'appuie sur les relations avec les responsables administratifs, économiques, bancaires et financiers de la place. Dans ce cadre, la Banque offre ainsi une expertise en matière d'analyse économique, financière et conjoncturelle des territoires sous forme d'une prestation particulière intitulée ASCEL (Analyse Conjoncturelle et Structurelle Economique Localisée). Elle peut aussi offrir aux collectivités territoriales, dans le cadre des programmes d'aides aux entreprises qu'elles conduisent, de réaliser pour leur compte, sous forme de convention de partenariat, des prestations GEODE.

LE CONFLIT ET LE PLAN FINAL DE RESTRUCTURATION

Le gouvernement de la Banque accentuait le coût lourd du maintien d'un réseau si dense qui dérivait pas seulement par le financement général mais aussi du coût de la sécurité des succursales et comme des investissements lourds et parfois disproportionnés au regard de leurs activités étaient nécessaires, il proposait la fermeture de petites succursales ou la transformation de celles-ci aux caisses allégées ou aux bureaux d'information. Les syndicats rejetaient les fermetures. Selon les propositions du Secrétaire général de la Banque M. Barroux, déposées le janvier 2003, deux alternatives substantielles résultaient:

le modèle modulaire à maille régionale: le réseau serait composé de 62 implantations permanentes (37 succursales exerçant toutes les missions et les activités, 8 succursales sans caisse, 17 antennes fiduciaires) auxquelles s'ajouteraient 51 bureaux d'accueil et d'information

□ le modèle départemental aménagé: le réseau serait composé de 106 sites (60 succursales exerçant toutes les missions et les activités, 38 succursales sans caisse, 8 antennes fiduciaires).

Des actions de grève étaient déclenchés par les syndicats de la BDF et des manifestations dans les rues de Paris ont été organisées. En même temps, les syndicats ont demandé et réussi l'appui des collectivités locales et de certains parlementaires. Des négociations dures ont été déroulées. Finalement, le 30 octobre 2003 la Banque prit sa décision de restructurer le réseau en trois ans. Le nombre de succursales a été diminué mais des antennes et d'autres petites unités existent encore. Il s'agit d'un compromis mais selon certains syndicats ce plan coûtera la suppression de quelque 2.300 emplois.

LA NOUVELLE STRUCTURE (IMPLANTATIONS AU 1er JUILLET 2006)

► 68 succursales avec caisse

Il s'agit des succursales départementales (SUC) qui disposent d'une compétence complète, c.à.d. gestion des opérations fiduciaires, gestion des instruments de paiement scripturaux et des opérations avec les clientèles institutionnelles, conventionnée et particulière, affaires économiques, opérations de "front-office", opérations de "back-office" et présence de place.

Ces succursales ont leur siège dans les villes suivantes:

1) Agen
2) Ajaccio
3) Amiens
4) Angers
5) Angoulême
6) Annecy
7) Arras
8) Aurillac
9) Auxerre
10) Avignon
11) Bar-le-Duc
12) Bastia
13) Beauvais
14) Besançon
15) Blois
16) Bordeaux
17) Bourges
18) Brest
19) Caen
20) Chambéry
21) Charleville-Mézières
22) Chartres
23) Châteauroux

24) Clermont-Ferrand
25) Créteil
26) Digne
27) Dijon
28) Epinal
29) Evreux
30) Evry
31) Gap
32) Grenoble
33) La Rochelle
34) Le Mans
35) Limoges
36) Lons-le-Saunier
37) Lyon
38) Mâcon
39) Marseille
40) Mende
41) Metz
42) Montpellier
43) Mulhouse
44) Nancy
45) Nanterre-la-Défense
46) Nantes
47) Nevers
48) Nice
49) Nîmes
50) Niort
51) Orléans
52) Périgueux
53) Perpignan
54) Reims
55) Rennes
56) Rodez
57) Rouen
58) Saint-Brieuc
59) Saint-Denis
60) Saint-Lô
61) Saint-Etienne
62) Strasbourg
63) Tarbes
64) Toulon
65) Toulouse

66) Tours
67) Troyes
68) Valence

► **28 succursales sans caisse**

Elles exercent l' intégralité des fonctions opérationnelles des succursales à l' exception de la gestion des opérations fiduciaires.

Ces succursales ont leur siège dans les villes suivantes:

1) Albi
2) Alençon
3) Auch
4) Belfort
5) Bourg-en-Bresse
6) Cahors
7) Carcassonne
8) Chaumont
9) Foix
10) Guéret
11) La Roche-sur-Yon
12) Laon
13) Laval
14) Le Puy-en-Velay
15) Lille
16) Melun
17) Montauban
18) Mont-de-Marsan
19) Moulins
20) Paris-Raspail
21) Pau
22) Poitiers
23) Pontoise
24) Privas
25) Tulle
26) Vannes
27) Versailles
28) Vesoul

► **17 antennes économiques (AE) sans caisse**

Les antennes économiques couvrent seulement les affaires économiques, les opérations de “front-office”, les opérations de “back-office” et la présence de place.

Les antennes ont leur siège dans les villes suivantes:

1) Boulogne-sur-Mer
2) Castres
3) Chalon-sur-Saône
4) Chalon-en Champagne
5) Cholet
6) Cluses
7) Colmar
8) Compiègne
9) Dunkerque
10) Montrouge
11) Pantin
12) Paris-Bastille
13) Quimper
14) Roanne
15) Sarreguemines
16) Valenciennes
17) Vienne

► 4 antennes économiques avec caisse

Ces antennes disposent des activités des antennes économiques et gèrent également une caisse institutionnelle qui assure les fonctions fiduciaires.

Ces antennes ont leur siège dans les villes suivantes:

1) Bayonne
2) Beziers
3) Le Havre
4) Marne-la-Vallée

► 7 centres de traitement du surendettement (CTS)

Sur les places suivantes la Banque maintient un centre de traitement du surendettement qui assure les opérations de “front-office” et les opérations de “back-office”:

1) Cherbourg
2) Dieppe
3) Douai
4) Lens
5) Maubeuge
6) Remiremont

7) Saint-Quentin

► **4 centres de traitement de la monnaie fiduciaire (CTMF)**

Elles assurent la gestion des opérations fiduciaires mais seulement avec la clientèle institutionnelle et n'accueillent pas la clientèle de passage. Elles ont leurs sièges à:

1) Brive-la Caillarde
2) Calais
3) Lorient
4) Roubaix-Tourcoing

► **81 bureaux d'accueil et d'information (BAI)**

La Banque a installé, dans toutes les communes où était représentée en 2003 et selon le Plan n'a pas maintenu une succursale ou une antenne économique, un bureau d'accueil et d'information qui exercera les opérations de "front-office" (1. le renseignement des particuliers sur les procédures de traitement du surendettement et la prise en charge des dossiers déposés à ce titre au guichet 2. le renseignement sur l'exercice du droit au compte 3. l'exercice des droits d'accès aux fichiers nationaux d'incident 4. les réponses orales au titre d'Infobanque).

Les sièges des bureaux sont les suivants:

1) Abbeville
2) Aix-en-Provence
3) Alès
4) Annonay
5) Arcachon
6) Argenteuil
7) Arles
8) Armentières
9) Asnières
10) Autun
11) Beaumont-sur-Oise
12) Beaune
13) Bergerac
14) Bernay
15) Bethune
16) Boulogne-Billancourt
17) Briey
18) Cambrai
19) Cannes
20) Carpentras
21) Cognac
22) Dax

23) Dinan
24) Draguignan
25) Dreux
26) Epernay
27) Etampes
28) Flers-de-l' Orne
29) Fontainebleau
30) Fontenay-le-Comte
31) Fougères
32) Granville
33) Haguenau
34) Hyères
35) Ivry-sur-Seine
36) Les Sables-d' Olonne
37) Libourne
38) Lisieux
39) Longwy
40) Lunéville
41) Mantes-la-Jolie
42) Marmande
43) Meaux
44) Millau
45) Montargis
46) Montbéliard
47) Montélimar
48) Montluçon
49) Morlaix
50) Narbonne
51) Neuilly-Levallois
52) Orange
53) Oyonnax
54) Pontarlier
55) Pontivy
56) Rochefort-sur-Mer
57) Romans
58) Saint-Claude
59) Saintes
60) Saint-Germain-en-Laye
61) Salon-Etang de Berre
62) Saumur
63) Sélestat
64) Senlis

65) Sens
66) Sète
67) Soissons
68) Saint-Dié-des-Vosges
69) Saint-Gaudens
70) Saint-Malo
71) Saint-Nazaire
72) Saint-Omer
73) Thiers
74) Thionville
75) Thonon-les-Bains
76) Verdun
77) Vernon
78) Vichy
79) Villefranche-sur-Saône
80) Vincennes
81) Voiron

LA STRUCTURE HIERARCHIQUE

- Lorsque une succursale est implantée au chef-lieu de région, le directeur prend le titre de "directeur régional", agissant par délégation du Secrétaire général de la Banque de France. Il dispose pour l' assister dans ses responsabilités particulières d'un Service des Affaires régionales et il préside les instances régionales représentant le personnel. Les 22 Directions régionales de la Banque de France sont les suivantes:

DIRECTIONS RÉGIONALES	SIÈGE
1) Ile-de-France	Paris-Raspail
2) Champagne-Ardenne	Châlons-en-Champagne
3) Picardie	Amiens
4) Haute-Normandie	Rouen
5) Centre	Orléans
6) Basse-Normandie	Caen
7) Bourgogne	Dijon
8) Nord-Pas-de-Calais	Lille
9) Lorraine	Metz
10) Alsace	Strasbourg
11) Franche-Comté	Besançon
12) Pays de la Loire	Nantes
13) Bretagne	Rennes
14) Poitou-Charentes	Poitiers
15) Aquitaine	Bordeau
16) Midi-Pyrénées	Toulouse
17) Limousin	Limoges

18) Rhône-Alpes	Lyon
19) Auvergne	Clermont-Ferrand
20) Languedoc-Roussillon	Montpellier
21) Paca	Marseille
22) Corse	Ajaccio

- La responsabilité d' une succursale est confiée à un "directeur départemental" agissant par délégation du directeur régional.
- La responsabilité d' une antenne (AE) est confiée à un "directeur délégué" qui agit par délégation du directeur départemental.
- Un centre de traitement du surendettement (CTS) est placé sous la responsabilité d' un cadre directement rattaché au directeur départemental.
- Les agents chargés de tenir les permanences d' un bureau d' accueil et d' information (BAI) seront affectés à la succursale départementale ou au centre de traitement du surendettement qui en assure le back-office et qui aura la charge de gérer la tenue du bureau. La localisation des bureaux et leurs conditions précises d' ouverture (en principe limitée à quelques jours ou demi-journées dans la semaine) sont fixées par le directeur régional.
- Un centre de traitement de la monnaie fiduciaire (CTMF) est placé sous la responsabilité d' un cadre, rattaché hiérarchiquement au directeur départemental.

13) LA BANQUE DE SLOVENIE

(Banka Slovenije)

Effectifs: 387

- La Banque de Sloveie (B.S.) eut fondé le 25 juin 1991 comme une institution indépendante. La Banque est directement responsable au Parlement. Son objectif principal est la stabilité des prix. Elle exerce la surveillance du système bancaire. Elle n' a pas de succursales et d'Imprimerie. La B.S. n' a pas de transactions avec les entreprises et les individuels.
- Selon le loi sur la Banque de Sloveie, la Banque est administrée par le Gouverneur, le Gouverneur suppléant et jusqu' à quatre Sous-Gouverneurs. Les organes exécutifs de la Banque sont le Gouverneur et le Conseil d' Administration. Le Conseil d' Administration se compose du Gouverneur, qui est le Président, le Gouverneur suppléant, les Sous-Gouverneurs et jusqu' à quatre experts extérieurs indépendents. Toutes ces personnes sont nommées par le Président de la République et approuvées par l'Assemblée nationale pour un mandat de six ans.
- A partir de 1.1.2007 la Banque de Sloveie a devenu membre de l' Euroystème et eut delegué la Banque centrale du Luxembourg à gérer son quota des avoirs de réserves de change de la BCE.

ACTIVITES DE LA BANQUE DE SLOVENIE

Activités principales

- 1) Mise en oeuvre de la politique monétaire de l'Euroystème.
- 2) Gestion des avoirs de réserves de change et des avoirs en euro de la Banque de Sloveie. Selon une convention, son quota des avoirs de réserves de change de la BCE gère la Banque centrale du Luxembourg.
- 4) Surveillance prudentielle des banques et des banques d' épargne.
- 5) Emission de la monnaie et retrait de celle-ci de la circulation.
- 6) Surveillance des systèmes de paiement. A mi-octobre 2004, la Banque de Sloveie était liée avec le système TARGET1 à travers une liaison indirecte avec le système de la Deutsche Bundesbank RTGSplus. A partir du 1er janvier 2006 la Banque de Sloveie donna, à moyen d'un point seul d'accès, la possibilité aux banques slovènes à participer au Système pan-européen de petit montant STEP2 qui appartient à l'Association bancaire pour l'euro. A partir du 19 novembre 2007, la B.S participe à la plate-forme unique partagée du système TARGET2.
- 7) Banque des banques.

Autres activités

- 1) Les comptes du budget de la République de Sloveie doivent être maintenus par la B.S. Toutefois, les comptes du gouvernement ont été tenus par l' Agence gouvernementale pour les paiements qui disposait 61 succursales. Tous les paiements du gouvernement étaient exécutés à travers de cette Agence. Ces activités sont graduellement transférées à la Banque centrale.

2) Activités de caisse: circulation, comptage et triage des billets de banque. La B.S. décide, aussi, pour la circulation des pièces de monnaie et exécute des fonctions techniques pendant le temps de leur émission.

3) Recherches économiques et statistique financière.

ORGANIGRAMME DE LA BANQUE DE SLOVENIE

CONSEIL D' ADMINISTRATION
● Gouverneur
● Gouverneur suppléant
● Sous-Gouverneurs
● Membres extérieurs

Gouverneur

- Bureau du Gouverneur
- Conseillers auprès du Gouverneur
- Audit interne

Secrétaire Général

- Département légal
- Secrétariat
- Département des services bancaires

Sous-Gouverneur

- Département de la comptabilité
- Département des données statistiques financières

Sous-Gouverneur

- Département des opérations bancaires
- Département des systèmes de paiement et de règlement
- Département de l'organisation et du personnel

Sous-Gouverneur

- Centre de l'analyse et de la recherche

Membre du Conseil d'administration

- Département Informatique
- Département Billets de banque

Membre du Conseil d'administration

- Département de la stabilité financière
- Département de la supervision bancaire

14) LA BANQUE CENTRALE DE CHYPRE

(Κεντρική Τράπεζα Κύπρου)

Effectifs: 332

● La Banque Centrale de Chypre (BCC) a été fondée en 1963, elle est une institution indépendante et a comme objectif principal la stabilité des prix. Son capital initial s'élève à 15.000.000 livres chypriotes detenu tout entier par l'Etat. La BCC exerce la

supervision bancaire, elle a le droit d'émission mais n' a pas d' Imprimerie ni an hôtel de monnaie propre. Les billets de banque et les pièces de monnaie de Chypre sont produites à l' étranger d' après une procédure d' appels d' offres. La Banque n' a pas de succursales.

- La BCC est administrée par le Directoire qui se compose du Gouverneur, du Sous-Gouverneur (position vacante) et cinq Directeurs. Le Gouverneur et le Sous-Gouverneur sont nommés par le Président de la République pour un mandat de cinq ans qui est renouvelable. Les 5 Directeurs sont nommés par le Conseil des ministres aussi pour un mandat de cinq ans.

- Le Comité de la politique monétaire met en oeuvre la politique monétaire de l'Eurosystème et la politique concernant les questions relatives à la politique des changes et aux systèmes de paiement et de règlement. Il se compose du Gouverneur de la BCC qui exerce la fonction du président, du Sous-Gouverneur de la BCC et cinq membres dont deux sont nommés par le Gouverneur et qui d'habitude sont des cadres supérieurs de la BCC et trois par le Conseil des ministres après une recommandation du Ministre des finances et une consultation préalable entre le Ministre et le Gouverneur.

ACTIVITES DE LA BCC

Activités principales

1) Emission des billets de banque en euro et des pièces de monnaie qui sont produites à l' étranger.

2) Définition des politiques monétaire et de change et mise en oeuvre de ces politiques. A partir du 29 avril 2005, la livre chypriote participait au Mécanisme de change (ERM II) ayant une parité centrale 1 euro = 0,585274 livre et une bande de fluctuation $\pm 15\%$. Le 2 mai 2005 la BCE communiqua les limites obligatoires d'intervention: a) limite supérieur 0,673065 et b) limite inférieur 0,497483. A partir du 1.1.2008 le Chypre adopta l'euro et cessa de participer à l'ERM II.

3) Gestion des avoirs de réserves de change et des avoirs en euro. Selon une convention, la BCC a délégué la Banque de Grèce à gérer son quota de réserves de change de la BCE.

4) Supervision bancaire: elle émet des autorisations de fonctionnement aux institutions de dépôts comme aux banques de Chypre, aux unités bancaires internationales et aux autres institutions financières et effectue des contrôles sur place et sur pièces.

5) Surveillance des systèmes de paiement. La BCC fonctionne dans ses locaux et est la propriétaire a) du Système de transfert de fonds de montant élevé. A partir du 19 novembre 2007 la BCC fonctionne simplement comme le constuant national de la plate-forme unique partagée du système TARGET2. b) de la Chambre de compensation de Chypre pour les chèques qui règle des chèques, traites postales et garants des droits d' agents.

Les autres systèmes du pays sont les suivants: a) le Système de détail pour les transfert des crédits (JCCTransfer) géré par les Systèmes de paiement JCC Ltd b) Le Système de compensation et de règlement de cartes de paiement JCC Ltd c) le Registre central géré par la Bourse de Chypre.

6) Banques des banques. Ouverture des comptes courants, prestation et absorption de la liquidité et agent de règlement.

Autres activités

1) Banque du gouvernement: ouverture et gestion des comptes courants en faveur du gouvernement et des entités publiques. Dans le cadre de la politique du Gouvernement

cypriot, la BCC a la gestion de la dette publique c.à.d. émet les titres du gouvernement et est responsable pour le remboursement des instruments de la dette intérieure d' Etat comme les titres de développement, les certificats d' épargne, les obligations et les billets du Trésor. La BCC tient aussi le registre des titulaires des titres d' Etat.

2) Comptage, triage et circulation de la monnaie fiduciaire.

3) Recherches économiques et des statistiques. Elle publie tous les quatre mois la revue économique, les nouvelles chypriotes «offshore» et d' autres revues ad hoc sur les activités d' entreprise.

4) Registre central d' information

La Banque Centrale de Chypre est responsable pour le maintien et le fonctionnement du Registre central d' information sur les émetteurs des chèques impayés et d' autres questions relatives. Toutefois, les banques et les sociétés coopératives sont responsables pour l' insertion correcte et à temps de l' information exigée sur les émetteurs des chèques impayés et les chèques impayés eux mêmes.

5) Le Gouverneur et le Chef de la Division de la surveillance bancaire et de la réglementation de la BCC sont le Président et le Vice-Président respectivement du Fonds de protection de dépôts.

Certaines activités importantes de la Banque Centrale de Chypre
--

1) Supervision bancaire

2) Registre central d' information

3) Gestion de la dette publique

ORGANIGRAMME DE LA BANQUE CENTRALE DE CHYPRE

Directoire

• Gouverneur

• Sous-Gouverneur (vacant)

• 5 Directeurs

Comité de politique monétaire

• Gouverneur

• Sous-Gouverneur (vacant)

• 5 membres

Gouverneur

- Département de l'audit interne
- Unité des affaires européennes
 - Bibliothèque
- Unité des services légaux

1) DIVISION DE LA SURVEILLANCE BANCAIRE ET DE LA REGLEMENTATION

1a) Département des licences et de la stabilité financière

- Section des licences
- Section de la stabilité financière

1b) Département de la supervision et de la réglementation

- Section de la réglementation bancaire et de la surveillance
- Section de l'examen

2) DIVISION DES OPERATIONS BANCAIRES NATIONALES ET DES SERVICES DE

COMPTABILITE

2a) Département des opérations bancaires nationales

- Section de la caisse
- Section de l'émission de monnaie

2b) Département des systèmes de paiement et des services comptables

- Section de la politique de systèmes de paiement et des opérations
- Section de la surveillance des systèmes de paiement
- Section des services comptables et du budget

3) DIVISION DE LA RECHERCHE ECONOMIQUE ET DE LA STATISTIQUE

3a) Département de la recherche économique

- Section de la politique monétaire et de la recherche
- Section de l'économie nationale

3b) Département de la statistique

- Section de la balance des paiements
- Section de la statistique économique générale
- Section des données statistiques monétaires et bancaires

4) DIVISION DE LA GESTION DES SERVICES

4a) Département des systèmes d'information

- Section du développement des systèmes
- Section de l'administration d'infrastructure et du support
- Section de la sécurité des systèmes d'information

4b) Département des ressources humaines, de l'organisation et des méthodes

- Section des ressources humaines
- Section de l'organisation et des méthodes

5) DIVISION DES MARCHES FINANCIERS ET DE LA GESTION DE LA DETTE PUBLIQUE

5a) Département des marchés financiers

- Section de la gestion des avoirs de réserves
- Section de la gestion des risques
- Section des opérations de change et de règlements

5b) Département de la gestion de la dette publique

- Section de la stratégie de la dette publique, de la planification et des

- opérations
- Section des titres.

6) DIVISION DE LA SECURITE ET DU SUPPORT TECHNIQUE

6a) Département de la sécurité et du support technique

15) LA BANQUE CENTRALE DE MALTE

(Bank Centrali Ta' Malta)

Effectifs: 322

- La Banque centrale de Malte (BCM) eut fondée le 11.11.1967 et commença à fonctionner à partir de 17.4.1968. Son capital de base s'élève à 5.000.000 livres. L'objectif principal de la BCM est le maintien de la stabilité des prix. La Banque est totalement indépendante. Elle met en oeuvre la politique monétaire et la politique de change de l'Eurosystème. Elle ne dispose pas d'une Imprimerie ou un hôtel de monnaie propre. Les billets de banque sont fabriqués par l'Imprimerie de la filiale de la firme anglaise De La Rue établie à Malte. A partir du 1er Janvier 2002 perdit la supervision bancaire qui est transférée au Centre des services financiers de Malte (CSFM) qui surveille et règle maintenant les institutions de crédit et financiers. La BCM n' a pas de succursales.
- La BCM est administrée par le Directoire qui est responsable pour la politique et l'administration générale des activités de la Banque. Il se compose du Gouverneur, du Sous-Gouverneur et de trois Directeurs. Le Gouverneur est chargé de la gestion quotidienne de la Banque conformément à la politique du Directoire.
- Le Comité de la gestion exécutive, ayant comme responsabilité de donner des conseils au gouvernement de la Banque sur des questions relatives a la gestion et l'

administration internes, se compose du Gouverneur, du Sous-Gouverneur et cinq Directeurs.

- Le Comité de la politique d'investissement décide sur les transactions de la Banque aux marchés monétaires et de change. Il se compose du Gouverneur, du Sous - Gouverneur, deux Directeurs, deux Sous - Directeurs et deux Sous – Directeurs suppléants.

- Le Gouverneur et le Sous-Gouverneur sont nommés par le Président de Malta, agissant conformément à une proposition du Premier Ministre. Ils ont un mandat de 5 ans mais sont éligibles à être réélus. Les Directeurs de la Banque sont nommés par le Premier Ministre aussi pour un mandat de 5 ans.

ACTIVITES DE LA BCM

Activités principales

1) Mise en oeuvre de la politique monétaire de l'Eurosystème.

2) Gestion des avoirs de réserves de change et des avoirs en euro.

3) Systemes de paiement: avancement, supervision et réglementation des systèmes de paiement et de règlement. Elle gère la Chambre de compensation de Malte. Elle fonctionne le MaRIS qui à partir du 19 novembre 2007 fonctionne simplement comme le constuant national de la plate-forme unique partagée du système TARGET2.

4) Banque des banques: tenue des comptes pour des facilités de dépôt et de règlement des transactions interbancaires en monnaie locale ou étrangère. La Banque tient aussi des comptes pour la Bourse de Malte.

Autres activités

1) Activités de caisse: offre et promotion des services de monnaie d'une manière efficace, comptage et triage de la monnaie fiduciaire et prévention de la contrefaçon.

2) Contribution à la stabilité du système financier.

3) Banque du secteur public: tenue gratuitement des comptes pour le Trésor, autres départements gouvernementaux et entités du secteur public. Services de change aux entités du secteur public comme la vente du change et des chèques de voyage, crédits documentaires et valeurs pour encaissement, transferts et garanties. Paiements relatifs au service de la dette extérieure gouvernementale.

4) Recherches économiques et données statistiques. Constitution de la balance des paiements.

5) Achat, vente, escompte et réescompte des billets de Trésor, des instruments commerciaux et financiers et des instruments de la BCM.

6) Prestation des conseils au Gouvernement du pays sur des questions financières et économiques.

ORGANIGRAMME DE LA BANQUE CENTRALE DE MALTE

Directoire
• Gouverneur - Président
• Sous - Gouverneur
• 3 Directeurs

Comité exécutif d' administration
--

• Gouverneur
• Sous - Gouverneur
• 5 Directeurs Directeurs

Comité de la politique d'investissement
• Gouverneur
• Sous - Gouverneur
• 2 Directeurs
• 2 Sous-Directeurs
• 2 Sous - Directeurs suppléants

Bureau légal

DIVISIONS

A) STABILITE FINANCIERE

Aa) Département de la stabilité financière

- Bureau de la stabilité financière

Ab) Département de l'audit interne et de l'évaluation des risques

- Bureau de l'évaluation des risques
- Bureau de l'audit interne

B) ECONOMIE ET RELATIONS AVEC L'ETRANGER

Ba) Département de la recherche économique

- Bureau de l'analyse économique
- Bureau de la recherche
- Bureau de la statistique

Bb) Département de la bibliothèque et des relations extérieures

- Bibliothèque
- Bureau des relations extérieures
- Secrétariat du Gouverneur

C) FINANCE ET BANQUES

Ca) Département des banques et de l'émission

- Bureau des activités de détail
- Bureau des systèmes de paiement
- Bureau de l'émission de monnaie

Cb) Département du contrôle financier

- Bureau des finances

D) MARCHES FINANCIERS

Da) Département des marchés nationaux

- Bureau des opérations monétaires et gestion des garanties
- Bureau des marchés monétaires et de capitaux
- Bureau de l'analyse de la dette du gouvernement

Db) Département de la gestion des réserves

- . ● Bureau de l'investissement et des réserves
- . ● Bureau de l'analyse des marchés de change
- . ● Gestion des risques (Middle Office)

E) GESTION DES RESSOURCES

Ea) Département des ressources

- . ● Bureau des ressources humaines
- . ● Bureau de l'administration
- . ● Bureau de la sécurité

Eb) Département des systèmes d'information

- . ● Bureau du service informatique
- . ● Bureau du développement du logiciel
- . ● Bureau des services de gestion d'archives

16) LA BANQUE NATIONALE DE SLOVAQUIE

(Národná Banka Slovenska)

Effectifs: 1.200

(A partir du 1er janvier 2009 à l'Eurosystème)

● La Banque Nationale de Slovaquie (BNS) eut fondée le 1er janvier 1993 et son capital statuaire s'élève à 466.667.000 couronnes slovaques (13.166.913 euros). Elle a comme objectif principal le maintien de la stabilité des prix. Elle définit et met en oeuvre la politique monétaire, émet des billets de banque et des pièces de monnaie mais n' a pas d'une Imprimerie propre. Elle exerce la supervision du secteur bancaire et d'assurance et d' autres entités (voir ci-dessous) et a 9 sous-succursales.

● Le Conseil de la Banque est l'organe supérieur d'administration de la B.N.S qui définit la politique monétaire jusqu'à la fin de 2008. Il se compose a) du Gouverneur et de deux Sous-Gouverneurs qui sont nommés par le Président de la République de Slovaquie après une recommandation du gouvernement du pays et approbation du Conseil nationale de la République et b) de deux Directeurs exécutifs de la BNS et trois membres externes qui sont nommés par le gouvernement du pays après une recommandation du gouverneur de la BNS. Tous les membres du Conseil de la Banque ont un mandat de cinq ans une fois renouvelable.

ACTIVITES DE LA BANQUE NATIONALE DE SLOVAQUIE

Activités principales

1) Définition et mise en oeuvre de la politique monétaire. A partir du 1.1.2009 la Banque Nationale de Slovaquie est un membre de l'Eurosystème et la politique monétaire est définie par la BCE.

2) Mise en oeuvre de la politique de change basée sur un régime ayant comme but l'inflation sous les conditions du système ERM II. En effet, à partir du 25 novembre 2005, la Couronne de Slovaquie participe au Mécanisme de change (ERM II) tandis

que le 16.3.2007 une nouvelle parité centrale vis-à-vis l' euro est en vigueur. En particulier: parité centrale 1 euro = 35,4424 couronnes, bande de fluctuation $\pm 15\%$, limite supérieur d' intervention obligatoire 40,7588 couronnes et limite inférieur d' intervention obligatoire 30,1260 couronnes. A partir du 1.1.2009 la Banque Nationale de Slovaquie est un membre de l'Eurosystème et cesse de participer à l' ERM II.

■ A partir du 1er janvier 2009, la Slovaquie adopte l'euro. Par conséquent, la définition de la politique monétaire et de change est transférée au Conseil des gouverneurs de la Banque centrale européenne.

3) Gestion des avoirs de réserves de change et des avoirs nationaux de la Banque Nationale de Slovaquie.

4) Emission des billets de banque et des pièces de monnaie.

5) Surveillance prudentielle et supervision des banques, des compagnies d'assurance, des fonds de retraite, des sociétés d'investissement collectif et de la Caisse de protection de dépôts. La B.N.S. exécute toutes ces responsabilités à travers des contrôles sur place et sur pièces.

6) Systèmes de paiement: la B.N.S surveille l'intégrité et l'efficacité de tous les systèmes et les instruments de paiement et fonctionne comme un agent de règlements. Jusqu'à la fin de 2002 toutes les transactions de paiement interbancaire étaient exécutées électroniquement via SIPS (Système des paiements interbancaires de Slovaquie) appartenant au Centre national de compensation de Slovaquie qui était une société indépendante n'ayant pas de relation d'organisation avec la Banque centrale. Le 1er janvier 2003 la BNS acheta le SIPS qui a été incorporé dans la Banque centrale. Le SIPS est le seul système RBTR (RTGS) du pays et a été modernisé afin de faire face aux exigences de l'Union européenne. La B.N.S. coordonne les paiements et les règlements entre les banques et assure une performance effective et économique de ces opérations.

A partir de 2006, la B.N.S. commença à préparer une nouvelle forme du SIPS afin de participer au système TARGET2. En plus, elle a dessiné le système SIPS RETAIL pour le processus des paiements de détail auquel une finalité immédiate n'est pas nécessaire. Il s'agit d'un système net de paiements de masse.

■ Avant l'entrée de la Slovaquie à la zone euro (1.1.2009), la Banque Nationale de Slovaquie participera à la plate-forme unique partagée du système TARGET2.

7) Registre des banques et des bureaux de représentation et des prêts et des garanties bancaires et d'autres activités de «la banque des banques» comme la prestation des prêts d' une échéance de 3 ou 6 mois contre titres.

Autres activités

1) Activités de caisse: contrôle de la circulation de la monnaie, surveillance de l' impression des billets de banque et des pièces de monnaie par des tiers, traitement de la monnaie entreposée, remplacement et destruction de la monnaie usée.

2) Banque de l' Etat: tenue des comptes de revenue et de dépenses du budget d' Etat et de données de l'actif et du passif d' Etat et de fonds et d' entreprises d' Etat. Remboursement des obligations d'Etat.

3) Emission des titres dénommés en monnaie étrangère.

4) Opérations bancaires avec des personnes légales et des employés de la Banque centrale. Ouverture des comptes bancaires en faveur des employés de la Banque centrale.

5) Statistique de la balance des paiements.

6) Etudes monétaires et financières et de données statistiques bancaires et générales.

7) Gestion de son Institut d'éducation bancaire. Il offre des services de formation professionnelle depuis 1991. L'Institut est membre du Réseau européen pour l'éducation bancaire et est certifié par le Système européen de modèle de qualité EN ISO 9001. Les programmes éligibles de formation de l'Institut sont crédités par le Ministère de l'éducation de la République slovaque. Le contenu et la structure du programme de l'Institut sont désignées afin d'ajuster aux besoins courants et futurs des employés de banque.

Sous-succursales de la B. N.S.

- 1) Bratislava
- 2) Nové Zámky
- 3) Trenčín
- 4) Banská Bystrica
- 5) Lučenec
- 6) Žilina
- 7) Košice
- 8) Humenné
- 9) Poprad

Activités des sous-succursales

- Circulation de la monnaie fiduciaire
- Comptage et triage
- Compensation
- Opérations bancaires

Agences qui ont fermé leurs portes dans le passé	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ <u>Sous la succursale de Bratislava</u> 1) Levice 2) Nitra 3) Trnava 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ <u>Sous la succursale de Banská Bystrica</u> 1) Liptovský Mikuláš 2) Prievidza ▪ Prievidza ▪ <u>Sous la succursale de Košice</u> 1) Prešov 2) Bystrina Nový Smokovec

Liste de certaines activités importantes de la Banque Nationale de Slovaquie

- Supervision des banques, des compagnies d'assurance, des fonds de retraite, des sociétés d'investissement collectif et de la Caisse de protection de dépôts.
- Emission des titres dénommés en monnaie étrangère, tenue des comptes de revenue et de dépenses du budget d'Etat et remboursement des obligations d'Etat.
- Gestion de l'Institut d'éducation bancaire.

ORGANIGRAMME DE LA BANQUE NATIONALE DE SLOVAQUIE

Conseil de la Banque
• Gouverneur
• 2 Sous-Gouverneurs
• 2 Directeurs exécutifs de la BNS
• 3 membres externes

Sous le Gouverneur

- Bureau du Gouverneur
- Section du Secrétariat auprès du Gouverneur
- Département des services légaux
 - Section législative
 - Section de l'approximation de loi
 - Section légale
- Département de l'audit interne
 - Section de l'audit financier
 - Section de l'audit des opérations et de l'informatique

Sous le Sous-Gouverneur

- Département de la gestion financière
 - Section du contrôle et du budget
 - Section de la méthodologie et de la comptabilité
 - Section de la comptabilité des activités opérationnelles
 - Section des activités opérationnelles comptables
 - Section de la gestion des impôts et des droits
- Département des ressources humaines
 - Section du personnel et du bien-être des employés
 - Section de la compensation et de la rémunération du personnel
- Département des relations internationales et de la communication
 - Section de la communication
 - Section des relations internationales

Sous l'autre Sous-Gouverneur (Unité de la supervision du marché financier)

- Département des licences et de la mise en vigueur
 - Section des licences
 - Section de la coopération transfrontière
 - Section de la mise en vigueur
 - Section de la protection des clients
- Département de la réglementation et de la méthodologie de la gestion des risques
 - Section de la réglementation des compagnies d'assurance
 - Section de la réglementation des fonds de retraite
 - Section de la réglementation des investissements collectifs
 - Section de la réglementation des marchés
 - Section de la réglementation du secteur bancaire et des négociants des titres

- Section de l'analyse des risques du marché financier
- Section des modèles de la réglementation de la gestion des risques
- Département de la supervision
 - Section de l'analyse quantitative
 - Supervision des groupes bancaires - Section 1
 - Supervision des groupes bancaires - Section 2
 - Section de la supervision des groupes d'assurance
 - Section de la supervision des entités des marchés des capitaux
 - Section de la supervision de la médiation d'assurance, de réassurance et de change
- Sous-succursale Košice
- Sous-succursale Humenné
- Sous-succursale Poprad

Sous le membre du Conseil de la Banque et Directeur exécutif pour la zone monétaire

- Département de la politique monétaire
 - Section de l'analyse des finances publiques
 - Section de l'analyse macroéconomique
 - Section de la balance des paiements
 - Section des prévisions, des modèles et de l'analyse de l'économie internationale
- Département de la statistique
 - Section des données statistiques non bancaires
 - Section des données statistiques monétaires et bancaires
 - Section des données statistiques des comptes financiers et du support d'informatique
 - Section de la statistique des compagnies d'assurance et du marché des capitaux

Sous le membre du Conseil de la Banque et Directeur exécutif pour les systèmes de paiement et la circulation fiduciaire

- Département des systèmes de paiement
 - Section des systèmes de paiement
 - Section de la politique des systèmes de paiement
 - Section des systèmes de paiement interbancaires
- Département des billets de banque et des pièces de monnaie
 - Section de la préparation fiduciaire et des analyses
 - Section des caissiers
- Département de la gestion de la circulation fiduciaire
 - Section de la circulation fiduciaire
 - Sous-succursale Bratislava
 - Sous-succursale Nové Zámky
 - Sous-succursale Trenčín
 - Sous-succursale Banská Bystrica

- Sous-succursale lučenec
- Sous-succursale Žilina

Sous le membre du Conseil de la Banque et Directeur exécutif pour les opérations du marché financier

- Département de la gestion des risques
 - Section de la gestion des risques et de la stratégie des investissements
 - Section de la gestion des risques des transactions de politique monétaire
 - Section du support informatique
- Département des transactions bancaires
 - Section des opérations d'open market
 - Section de la gestion des réserves de change
- Département des règlements
 - Section des règlements de monnaie locale et de change
 - Section de la gestion des comptes, des encaissements et de la dette

Sous le membre du Conseil de la Banque et Directeur exécutif pour l'éducation financière et l'informatique

- Département de l'Institut pour l'éducation bancaire
 - Section des projets et des activités pour l'éducation
 - Section pour l'application de la formation professionnelle
- Département des systèmes d'information
 - Section de l'architecture d'informatique
 - Section de l'administration des procédures d'informatique
 - Section des systèmes d'information et du développement de l'informatique
 - Section des systèmes d'information et du fonctionnement des ordinateurs

Sous le membre du Conseil de la Banque et Directeur exécutif pour la sécurité et les bâtiments

- Département de la gestion de la sécurité
 - Section de la gestion de la sécurité
 - Section de la protection du matériel classifié et des activités spéciales
- Département des bâtiments
 - Section des services techniques
 - Section des achats centraux
 - Section des archives de la B.N.S et de la bibliothèque centrale
- ⊙ Musée des pièces de monnaie et des médailles, Kremnica
 - Secrétariat
 - Section de l'activité de la musée
 - Section des opérations
- ⊙ Bystrina

Sous le membre du Conseil de la Banque et Directeur exécutif pour la recherche

- Département de la recherche

